

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE



UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU



FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES
SCIENCES DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES

MEMOIRE
En vue de l'obtention du Diplôme de Master en
Sciences Economiques
Option : « Monnaie-Finance –Banque »

THEME

**La diversification des produits bancaires en Algérie
Cas : ABC banque Tizi-Ouzou**

Présenté par :

M^{lle} BABI Lila

M^{lle} BAUCHE Kenza

Dirigé par :

Mr HABBAS

Promotion : 2015-2016

REMERCIEMENTS

Tout d'abord, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à nos parents qui nous ont encouragé et soutenu tout au long de la réalisation de ce mémoire.

Nous tenons à remercier notre encadreur M^r HABBAS qui a bien voulu diriger ce travail.

Nous remercions la directrice de la banque ABC Tizi Ouzou M^{me} MAZOUZI qui nous a bien accueilli et qui nous a facilité la tâche pour obtenir de l'information au sein de la banque.

Aussi, nos remerciements les plus reconnaissants s'adressent particulièrement à notre encadreur au sein de la banque ABC M^r Bensaid qui a ménagé ses efforts et ses connaissances à la réalisation de ce travail, ses précieux conseils, son professionnalisme et son expérience qu'il nous a prodigué pendant toute la période de l'élaboration du présent mémoire nous ont été bénéfiques.

Ainsi que nous remercions tout le personnel de la banque ABC Tizi Ouzou pour leur accueil.

Enfin, nous remercions tous ceux qui nous ont apporté aide et assistance pour l'élaboration du présent mémoire.

DEDICACE

Je dédie ce présent travail à :

Mes chers parents pour tous les sacrifices qu'ils ont consentis afin que je puisse parvenir à la réussite.

Mes chères sœurs : Sonia et Sofia.

Mon cher Lyes.

Ma famille : mon grand père, ma grand-mère, mes oncles, mes tantes, mes cousins et cousines.

Toutes mes copines : Dorhia, Mounira, Sarah, Khadidja.

Ma binôme : Lila.

KENZA

DEDICACE

Je dédie ce présent travail à :

Mes chers parents pour tous les sacrifices qu'ils ont consentis afin que je puisse parvenir à la réussite.

Mes chers frères : Belaid et Anis.

Mes chères sœurs : Taous, Lynda et Lydia.

Mon cher Nassim.

A la mémoire de mes grands parents, à mes tantes et mes oncles.

Toutes mes copines : Fadila, Chafia, Nabila, Fahima, Assia, Dinar.

Ma binôme : Kenza.

LILA

SOMMAIRE

Introduction

Chapitre introductif : généralités sur les produits bancaires

Chapitre1 : typologie des produits bancaires en Algérie

Section 1 : les produits bancaires de placement

Section 2 : les produits bancaires de financement

Section 3 : les autres produits bancaires.....

Chapitre 2 : les produits dans la sphère bancaire algérienne

Section 1 : la relation produits bancaires et agrégats économiques

Section 2 : les produits bancaires dans la conjoncture macro économique.....

Section 3 : Evolution de l'intermédiation bancaire

Chapitre 3 : les produits bancaires de la banque ABC Tizi-Ouzou

Section 1 : présentation de la banque ABC

Section 2 : la typologie des produits bancaires au sein de l'agence ABC Tizi-Ouzou

Conclusion générale

Liste des abréviations

ABC : Arab Banking Corporation.

AGB : Algeria Gulf Bank

BAD : Banque Algérienne de Développement

BADR : la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural

BDL : la Banque de Développement Local

BEA : la Banque Extérieure d'Algérie

BNP : Banque Nationale de Paris

CAAR : La Compagnie Algérienne d'Assurance et de Réassurance

CAAT : la Compagnie Algérienne d'Assurance des Transports

CEDAC : compte en dinars algériens convertible.

CEL : Le Compte Epargne Logement

CIB : Carte Inter Bancaire.

CMS : Card Management System).

CNEP : La Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance

CPA : le Crédit Populaire d'Algérie

CRS : Currency Rate Swap

D.A.B : Distributeur Automatique Bancaire

DAT : Dépôt A Terme

EURL : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée

G.A.B : Guichet Automatique Bancaire

HCB : Head of Corporate Banking

INR : Intérieurs Non Residents.

IRS : Intérest Rate Swap

KYC : know your costumer

LDD : Le Livret de Développement Durable

MTA : Magasin de Transit Algérien

OPCVM : Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières.

PME : Petite et Moyenne Entreprise.

RIB : relevé d'identité bancaire.

SAA : La Société Algérienne d' Assurance

SARL: Société à Responsabilité Limitée

SGA : Société Générale Algérie

SICAV : Société d'investissement à capital variable.

SNC : Société en Nom Collectif

SPA : Société Par Actions

TPE : Très petite entreprise.

Introduction générale

Le mot "banque" est apparu dans la Langue française au XVème siècle. Il dérive probablement de l'italien "banca", qui désigne le banc en bois sur lequel les changeurs exerçaient leur activité au Moyen Age.

En effet, dès le XIème siècle, les banquiers lombards du nord de l'Italie s'installaient sur des bancs à ciel ouvert pour changer la monnaie.

L'activité de change s'est développée en Europe pour faire face à la multiplication des devises au Moyen Age, mais c'est à partir de la Renaissance que les fondements de la banque moderne se mettent en place : les premières banques publiques et les premières bourses apparaissent.

Au XVIIIème siècle la naissance du papier-monnaie révolutionne le monde des banques et de la finance, les banques centrales font progressivement leur apparition pour contrôler l'émission d'argent par les différents Etats.

La création de la Banque de France le 18 janvier 1800 par le Premier Consul Napoléon Bonaparte marque le début de l'âge d'or des banques au XIXème siècle, tout comme pour le secteur des assurances, le système bancaire et financier algérien s'est constitué en deux étapes principales. La première étape a consisté en la mise en place d'un système bancaire national, la seconde en sa libéralisation vers le secteur privé, aussi bien national qu'étranger.

Dès décembre 1962, l'Algérie se dote des instruments juridiques et institutionnels nécessaires à l'établissement de sa souveraineté monétaire. Cela se traduit par la création d'une monnaie nationale, le dinar algérien, et par la création de la Banque Centrale d'Algérie. Pour financer le développement économique du pays, l'Algérie va opérer progressivement une algérianisation d'un secteur bancaire et financier qui, jusqu'à la fin des années 1960, est encore largement composé d'opérateurs privés et étrangers. Au terme de la période, le secteur devient exclusivement public et spécialisé.

Le système bancaire algérien s'est évolué, En fin 2011, 27 banques et établissements financiers sont en activité : 20 banques, dont 6 publiques et 14 privées, et 7 établissements financiers.

Introduction générale

La banque est placée au centre de l'activité économique, par définition, elle est une entreprise à statut juridique, une organisation, un système de pilotage et une stratégie, mais à la différence des autres entreprises, la banque utilise comme matière première de l'argent qu'elle transforme en produits qu'elle met à la disposition de la clientèle.

Selon les articles 101 à 114 de loi sur la monnaie et le crédit¹, les établissements de crédit sont « des personnes morales qui effectuent à titre de profession habituelle des opérations de banque, les opérations de banque comprennent la réception des fonds du public, les opérations de crédit ainsi que la mise à disposition des moyens de paiement ».

La banque a des activités spécifiques qui constituent dans la collecte des fonds, la distribution des crédits et la mise à la disponibilité de sa clientèle les moyens de paiement. Cependant, si la banque a besoin des tiers pour mieux fonctionner, si le banquier dispose du privilège de pouvoir utiliser les fonds qui lui sont confiés et si la banque a besoin de sa clientèle pour mieux exercer ses rôles, alors ; il est dans l'obligation du banquier d'assurer sa clientèle, de fidéliser cette dernière en mettant à sa disposition une panoplie de produits bancaires, ces derniers qui sont multiples, variés, complexés et leur analyse nécessite une étude exhaustive.

Ainsi, les métiers de la banque sont variés selon les différents services vendus, et la nature de sa clientèle, cette dernière qui est composée de particuliers ou d'entreprises. En effet, aujourd'hui, les banques ont choisi de se diversifier dans l'ensemble de ces métiers, afin d'offrir une gamme complète de services et produits à leurs clients. Elles espèrent ainsi attirer le plus de clients, gagner alors des parts de marché et donc accroître leur rentabilité. Par ailleurs, cette stratégie est également mise en place, en réponse au contexte concurrentiel dans lequel évoluent les banques.

En effet, la concurrence y est de plus en plus en vive, dans la mesure où les produits bancaires proposés sont similaires. Les banques optent donc pour une stratégie c'est la stratégie de diversification des produits et services bancaires.

De ce fait, notre problématique s'articule sur le traitement des questions suivantes :

Est-ce que les produits bancaires proposés par l'agence ABC TiziOuzou sont diversifiés?

¹ La loi n° 90-10 du 14 Avril 1990, relative à la monnaie et au crédit. Abrogée et remplacée par l'ordonnance n° 03-11 du 26 Aout 2003.

Introduction générale

C'est donc autour de ces interrogations que sera focalisé notre travail pour lequel nous posons deux hypothèses :

Hypothèse n°1 : les produits bancaires en Algérie sont classiques, donc les dépôts et les crédits bancaires sont des produits bancaires de référence.

Hypothèse n°2 : Les dépôts font les crédits.

L'objet de notre recherche est d'expliquer et de montrer les différents types de produits bancaires et de déterminer à partir de cette diversification la nature du système bancaire algérien en matière de produits utilisés, ainsi que leur rôle dans la gestion des emplois et des ressources de la banque.

Afin de répondre aux questions de recherche et vérifier la validité des hypothèses, nous avons suivi une démarche théorique basée sur la collecte d'informations en utilisant des références bibliographiques (ouvrages, mémoires, revues...ect), et une démarche empirique en se basant sur la collecte de données statistiques au niveau de l'agence ABC de TiziOuzou.

Nous avons organisé notre travail d'une partie théorique composée de trois chapitres et une partie pratique composée d'un chapitre.

Hormis l'introduction générale, la conclusion générale et les annexes, notre travail s'articule en quatre chapitres :

Le chapitre introductif portera sur les concepts de base liés aux produits bancaires intitulé « les spécificités et les caractéristiques des produits bancaires » ;

Le deuxième chapitre décrira « les différents types des produits bancaires dans la sphère bancaire algérienne » ;

Le troisième chapitre traitera « les produits bancaires dans la conjoncture économique »

Enfin, le quatrième et dernier chapitre présentera l'étude empirique où nous allons exposer les différents types de produits bancaires au sein de Bank ABC TiziOuzou en démontrant l'expression qui dit « les dépôts font les crédits ».

Chapitre introductif : généralités sur les produits bancaires

Une fois que l'idée du produit est née, c'est le début d'un processus de développement classique. Les banques proposent, outre des conseils dans toutes les questions financières, aussi des produits concrets d'épargne, d'hypothèque, de placement et de prévoyance. L'évolution des besoins de la clientèle, la situation concurrentielle, les réorientations stratégiques, etc., exigent en permanence des idées de nouveaux produits et l'adaptation de produits existants Actuellement.

Les produits bancaires se perfectionnent au fil du temps, grâce à l'avènement d'Internet et l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC); ces technologies accélèrent la réorganisation interne de la banque et ses relations avec la clientèle.

1. Historique de l'industrie bancaire :

Depuis la crise des années trente, l'activité bancaire est traditionnellement très réglementée, au nom de la stabilisation du système bancaire, un ensemble de dispositifs réglementaires (agrément des autorités publiques, restrictions à l'entrée de nouvelles banques sur le marché, séparations strictes entre les banques et non-banques...etc.) réduisant la concurrence interbancaire.

Cette protection légale permettait au club de banques en place de dégager des taux de profits largement supérieurs à ceux d'autres industries moins réglementées. Cette spécificité a été remise en cause depuis les années quatre-vingt, l'industrie bancaire ayant subi une modification drastique des conditions de la concurrence sous l'effet conjugué d'un choc de demande, d'un choc technologique et d'un changement radical d'environnement réglementaire. En effet, l'accroissement de la variabilité des taux de change et des taux d'intérêt a suscité une forte demande pour des instruments de gestion du risque tel les contrats à terme ou les options. Il en a résulté un fort développement de ces marchés de produits dérivés.

L'essor considérable de la gestion collective de l'épargne, la montée en puissance corrélative des investisseurs institutionnels ainsi que la diversification internationale des portefeuilles sont également des éléments essentiels de la forte transformation de la demande. Ces évolutions ont affecté tous les pays

Chapitre introductif

industrialisés et vont toutes dans le sens d'un accroissement de la part des marchés dans le financement des économies.

Le choc technologique concerne quant à lui l'incorporation rapide des progrès technologiques en matière de transmission et de traitement de l'information (informatique et télécommunications)¹. Ces évolutions techniques ont permis à l'industrie bancaire de réduire les coûts de transactions associés aux opérations financières et on stimulé la diversification de l'offre des produits. Enfin, la déréglementation a considérablement réduit les barrières légales à l'entrée dans le secteur bancaire et ainsi altéré les situations de rente dont bénéficiaient les banques en place.

2. Les évolutions de la création des produits bancaire :

Le principe de création et des innovations des produits bancaires est lié aux besoins de la clientèle.

Il arrive que les innovations dans le secteur bancaire mettent un temps relativement long avant d'être acceptées et/ou utilisées par la majorité des clients.

Selon Michel Badoc, « la mercatique bancaire est tout ce qui permet d'attirer, de conserver et de plaire aux clients des banques. Elle vise les clients bancarisés et les nouveaux clients, principalement des jeunes. Elle touche tous les segments : du particulier à l'entreprise en passant par le professionnel. »²

Après l'image du « banquier technicien » des années 1960 dans un réseau de distribution peu étendu où l'innovation produit était limitée, la banque a commencé à connaître de profondes mutations. Dans les années 1970, la bancarisation s'est élargie (multiplication des comptes) accompagnant un développement des réseaux. Les produits se sont démocratisés ; l'offre bancaire s'est diversifiée.

La mercatique bancaire³ des particuliers existe depuis les années 1970-1980. Les nouvelles technologies (carte bancaire...) et la déréglementation bancaire ont accompagné le lancement d'un équipement bancaire standard, une segmentation de la clientèle et la tarification des prestations des établissements.

¹ Scialom, Laurance, Economie bancaire, édition la découverte & Syros, Paris, 1999, 2004, page23

² Philippe Monnier, Sandrine Mahier-Lefrançois, Les techniques bancaires, édition Dunod, Paris, 2008, page9

³ Mercatique bancaire : c'est le marketing bancaire

Chapitre introductif

La mercatique bancaire va donc du traitement de masse à une mercatique spécialisée, de produits packagés⁴ à des prestations individualisées. C'est un marketing des services.

3. Les spécificités des produits bancaires :

3.1. Définition :

Un produit est un bien ou un service capable de satisfaire plus ou moins complètement un besoin, moyennant un prix à payer par le consommateur, il ne s'achète donc pas pour lui-même, mais pour l'espérance de satisfaire que l'on souhaite retirer de sa consommation.⁵

Nous pouvons retenir cette définition, le produit dit bancaire, néanmoins, il convient d'apporter certaines précisions :

D'une part, le produit bancaire est créé au sein d'une institution financière bancaire « banque », la banque n'est pas une entreprise comme les autres car elle reçoit les fonds du public, gère les moyens de paiement et surtout crée de la monnaie.

D'autre part, que ce soit par leur nature ou du fait de leur lien étroit avec la monnaie, les produits bancaires présentent plusieurs caractéristiques qui les distinguent des autres produits, aussi bien au niveau de l'offre qu'au niveau de la demande.

3.2. Les caractéristiques des produits bancaires :

3.2.1. Au niveau de l'offre :

Les produits offerts par les banques présentent plusieurs spécificités, parmi lesquelles on trouve :

- le caractère immatériel des produits bancaires qui ne sont pas soumis à l'usure matérielle, ils résultent d'un travail de bureau. Ils sont faiblement soumis à l'obsolescence. Leur vieillissement est long puisque certains dépôt et crédits sont aussi vieux que la banque.

⁴ **packages** bancaires, englobent des frais de tenue de compte, la mise à disposition d'une ou de plusieurs cartes bancaires, l'accès aux services en ligne, etc. alors que le client ne souscrit qu'à une seule offre.

⁵ Brenot Jacques, « Le produit » que sais-je, presse universitaire de France, édition Puf, 1993

Chapitre introductif

- le caractère hybride (ambigu) de la production bancaire, car les biens ne sont ni collectifs ni privatifs, ils peuvent être les deux à la fois.
- Les produits bancaires ne sont pas brevetables. Dès qu'une banque lance un nouveau produit, il est facilement repris et proposé par les autres banques sans l'accord de la première, les produits bancaires peuvent donc être facilement copiés, il revient alors à la banque de rivaliser en ingéniosité et en créativité afin d'être en mesure de proposer une large gamme de produits durables et attractifs.
- Le processus de production est continu : tout les produits d'une banque sont proposés tout au long de son activité, il n'y a pas de produits saisonniers, la banque n'intervient que sur le volume des tâches à effectuer.
- Les produits bancaires sont identiques : la différence est introduite par les banques au niveau marketing, elle porte sur l'habillage du produit.
- les produits bancaires sont proposés directement à la clientèle sans intermédiaires grâce au réseau d'agences qui donne une image de la banque à travers la qualité de l'accueil, la prise en charge, le suivi... autant de facteurs que la banque doit savoir développer afin d'assurer la vente de ses produits.
- Les produits bancaires sont conditionnés par un cadre réglementaire, l'activité bancaire est régie par des lois, ainsi l'offre en matière de produits bancaires dépend des objectifs de la politique monétaire.⁶

3.2.2. Au niveau de la demande :

Les banques jouissent aujourd'hui d'un large réseau d'agences leur permettant d'exercer dans plusieurs régions, d'opérer sur plusieurs secteurs et de toucher une large clientèle, de ce fait, la demande en produits bancaires se caractérise par :

- Hétérogénéité : d'une région à une autre, d'un secteur à un autre ou encore d'un client à un autre besoin différent donc la demande en produits bancaires varie. La banque doit savoir adapter ses produits à chaque catégorie en prenant en compte les spécificités et les attentes de chacune.

⁶ Nouvelles technologies et évolution de la dialectique (contrôle/autonomie) dans le secteur des services, application au cas bancaire, revue de gestion des ressources humaines, N° 31-32-33, Mai-Octobre, 1999.

Chapitre introductif

- **Atomicité** : la clientèle d'une banque est nombreuse et dispersée, elle est soumise aux mêmes conditions de banque, ce qui offre à la banque peu de pouvoir de marchandage surtout en matière de tarification.

- **Stabilité** : le banquier d'une part, son rapport privilégié avec la clientèle surtout en matière de crédit est en position de créer une relation à long terme et durable avec celle-ci, d'autre part, en répondant correctement aux attentes des clients, la banque les fidélisent et renforce la relation banque-client.

- **Irritation** : la demande sur les produits bancaires se caractérise par l'irrationalité, on parle de comportement monétaire et financier irrationnel. En effet, les produits bancaires se rapportent à l'argent, les désirs d'emprunt répondent à des préoccupations assez complexes et diverses qui ne sont pas forcément définies et explicitées de façon claire dans l'esprit du client.

La présentation de cet ensemble de caractéristiques permet d'appréhender la notion de produit bancaire. Toutefois, la poursuite de l'analyse nécessite la levée de l'amalgame rapprochant les produits et les services bancaires.

Introduction

Tous les agents économiques ont des revenus, ces derniers peuvent être entièrement consacrés à satisfaire les différents besoins. On dit que l'agent économique consomme. Il peut aussi décider de ne pas consacrer l'intégralité de ses revenus à la consommation : il peut épargner.

Si l'agent économique peut disposer de ressources suffisantes pour assurer ses besoins, il arrive fréquemment que ses disponibilités du moment l'empêchent d'envisager la réalisation d'une opération. Pour cela en vue de combler ses besoins, il se tourne vers son banquier pour une demande d'un crédit.

A côté de la principale activité du banquier dans la collecte des dépôts et l'accord des crédits, il lui arrive aussi fréquemment d'assurer à sa clientèle d'autres services qui lui permettent de fidéliser cette clientèle par une certaine personnalisation de ces services.

Dans ce présent chapitre, on va traiter les différents types de produits bancaires. La première section comporte les produits bancaires de placements et les différents types de compte bancaire ; dans la seconde, nous présentons les produits bancaires de financement et la troisième section est une présentation des autres produits bancaires.

Section1: les produits bancaires de placement.

Pour ses transactions, la banque propose plusieurs catégories de comptes qui varient selon les besoins de la diversité des clients : ceux qui connaissent des mouvements usuels, fréquents et les comptes dont les mouvements se font à terme.

1.1. Le compte individuel :

Le compte individuel est ouvert par une personne physique qui va le faire fonctionner seule, sauf s'il veut donner procuration à une autre personne d'agir en son nom et pour son compte.

1.2. Les comptes collectifs :

1.2.1. Le compte joint

Il est ouvert au nom de plusieurs personnes et permet à chacun des co-titulaires de faire fonctionner seul le compte, comme s'il était le seul titulaire. Il est souvent ouvert par des couples mariés (Monsieur ou Madame) et le décès d'un des co-titulaires du compte joint n'entraîne pas le blocage du compte.

Ce type de compte implique la solidarité active de chacun des co-titulaires qui peut faire fonctionner seul le compte mais aussi la solidarité passive des co-titulaires qui sont solidaires des dettes.

1.2.2. Le compte indivis

Il est ouvert au nom de plusieurs titulaires qui sont appelés les indivisaires. La signature de l'ensemble des indivisaires est indispensable pour le fonctionnement du compte (sauf mandataire commun). Ce type de compte se rencontre essentiellement à l'ouverture d'une succession. Les co-titulaires du Compte seront tenus solidairement de tous les engagements contractés dans le cadre du fonctionnement des comptes¹.

1.3. Les comptes pour les mineurs et les incapables

L'entrée en relation avec un mineur impose un certain nombre de précaution. Plusieurs cas de figure sont envisageables.

¹ Philippe Monnier et Sandrine Mahier-Lefrançois, Opcit, P47.

1.3.1. Le cas général :

L'âge de la majorité en Algérie étant fixé à 18 ans, le mineur est normalement, au sens juridique du terme ; est un incapable jusqu'à cet âge. Ses contrats bancaires ne peuvent donc fonctionner que :

Sous la responsabilité de ses parents. Il est alors sous administration légale pure et simple. Ses contrats bancaires sont sous la responsabilité conjointe du père et de la mère (voire du juge des tutelles pour certains actes) ; ou, de son représentant légal. Il se trouve alors placé sous administration légale sous contrôle judiciaire. Ses contrats bancaires fonctionnent sous la responsabilité du seul père ou de la seule mère après le décès d'un des deux parents, d'un divorce,...

Les mineurs à partir de 16 ans peuvent bénéficier d'un compte avec l'autorisation de leur représentant légal (père ou mère). Le compte peut alors fonctionner sous la seule signature du mineur, mais seulement pour des opérations de dépôt et de retrait de fonds. Dans certaines banques, un chéquier peut aussi être délivré au mineur sous la responsabilité de son représentant légal.

1.3.2. Le cas particulier des mineurs émancipés

Le premier cas de mineur est celui des jeunes filles de plus de 15 ans qui ont donc été émancipées par le mariage. Elles peuvent bénéficier d'un compte avec l'ensemble de la gamme et sans autorisation parentale.

En dehors de cette émancipation féminine par le mariage, le mineur pour pouvoir être émancipé doit être âgé au minimum de 16 ans. Là encore, le mariage ou une décision du juge des Tutelles sont de nature à provoquer l'émancipation du mineur. Dans ce cas figure, le mineur émancipé doit produire un justificatif prouvant l'émancipation (Livret de famille, acte de mariage, déclaration d'émancipation délivrée par le juge des Tutelles). Le mineur émancipé peut alors, sans l'accord de son ou de ses représentants légaux bénéficier de la gamme des produits et des services accessibles au majeur capable, à l'exception toutefois des prêts.

Enfin, les mineurs de plus de 16 ans, salariés ou bénéficiaires d'une bourse d'études, peuvent ouvrir et faire fonctionner leur compte-chèques sous leur seule signature sans autorisation préalable de leurs parents ou représentant légal.

1.4. Les comptes professionnels

Le compte professionnel est un autre type de compte qui est lié à l'activité professionnelle de personnes physiques ou morales. Pour ouvrir ce type de compte, il est nécessaire de présenter des documents prouvant l'exercice d'une activité professionnelle, à savoir la licence, l'extrait du casier judiciaire ou le document d'inscription à l'administration financière dans le cas des professions libérales. Les banques proposent plusieurs types de comptes professionnels. Généralement, ils se distinguent les uns des autres par l'étendue des services fournis et par le montant des frais de gestion du compte que vous allez payer.

Le compte professionnel courant qui ne propose pas d'avantages spéciaux, est le produit de base. Il fonctionne de la même manière que le compte courant classique. Vous payez des frais de service individuels. Très appréciés sont les comptes forfaitaires qui proposent un pack de services gratuits pour des frais de gestion mensuels fixes.

En choisissant son compte professionnel, il est important de comparer les avantages proposés par les différentes banques, les services complémentaires offerts, l'accessibilité des agences ou l'étendue des services de banque en ligne Proposés².

1.5. Les dépôts à vue :

Un dépôt à vue est un dépôt, rémunéré ou non, dont les fonds peuvent être retirés partiellement ou totalement à tout instant.

1.5.1. Le compte chèque ou compte courant :

Le compte chèque est un compte dont non seulement l'argent peut être retiré à tout moment mais qui est également destiné à servir de pivot aux paiements, aux encaissements et aussi aux mouvements de fonds avec les autres comptes.

Ce compte est généralement non rémunéré, ou très faiblement rémunéré et seulement dans les pays où le paiement d'un intérêt est permis ; il est parfois assorti d'une autorisation de découvert permettant que son solde soit temporairement négatif à concurrence de plafond de débit autorisé. Ce type de compte bancaire permet au détenteur du compte de régler une tierce personne de remise d'un chèque émis sur le compte.

Les comptes courants incluent tous les comptes sur lesquels des chèques peuvent être émis : compte chèque ne portant pas d'intérêt, comptes rémunérés.

Les comptes chèques sont une source importante de fonds pour les banques, ou ils représentent jusqu'à 9% du passif de son bilan.

En Algérie, il est libellé en dinars, c'est un compte à vue réservé aux personnes morales ou physiques professionnelles (entreprises, profession libéral...ect).

1.5.2. Le compte d'épargne :

Le compte épargne et parfois appelé aussi «compte sur livret » du fait que les opérations étaient à l'origine reportées sur un livret d'épargne.

Il doit être obligatoirement créditeur. C'est un compte où les fonds sont là aussi disponibles à vue, mais seulement sous forme de retrait d'espèce, donc en générale sans moyens de paiement. Ces comptes sont rémunérés par intérêt.

On distingue les comptes d'épargne fiscalisé et défiscalisé :

- Le compte d'épargne bancaire ordinaire : c'est un compte d'épargne fiscalisé et rémunéré par un intérêt.

- Le livret A : c'est un compte d'épargne défiscalisé mais réglementé, et le plus utilisé. L'ouverture du livret A s'effectue seulement au niveau des agences de la caisse d'épargne, de la banque postale et du crédit mutuel.

- Le livret de développement durable (LDD) : aussi défiscalisé et fortement réglementé, le livret de développement durable est un produit d'épargne. Il fait partie des produits dont les modalités son directement fixées par l'Etat« épargne administré ».
 - Le capital placé reste disponible à tout moment.
 - Les intérêts sont calculés par quinzaine de jours.
 - Les sommes collectées sont destinées à financer les investissements des PME (Petite et Moyenne Entreprise) du secteur secondaire et de financer aussi dans la limite de 10%, les aménagements des collectivités en soutien aux PME.

- Le compte épargne logement (CEL) :

Ce compte permet au titulaire d'obtenir un prêt épargne logement après une phase d'épargne.

Le compte épargne peut être ouvert par tout personne physique, même mineure mais il n'ya aucun frais d'ouverture ou de fermeture.

Tout comme le livret A et le LDD, le compte épargne logement est défiscalisé.

Les intérêts sont soumis aux prélèvements sociaux en vigueur. Ces intérêts sont exonérés d'impôts sur le revenu.

1.5.3. Le compte devise :

Il est libellé en monnaie étrangère. C'est un compte de dépôt, productif d'intérêts. Il ne peut être délivré de chéquier. La position du compte est créditrice uniquement.

La réglementation sur les comptes devises est apparue en 1981 lorsque les Pouvoirs publics ont voulu encourager les nationaux non résidents à rapatrier en Algérie leurs avoirs en devises afin de leur permettre d'accéder aux logements mis en vente par la CNEP. Dans ce cadre, la CNEP procédait à l'ouverture de livrets d'épargne devises aux non-résidents qui en faisaient la demande.

Après la crise économique de 1986, consécutive au retournement du marché pétrolier et au fléchissement des revenus des hydrocarbures, les pouvoirs publics ont autorisé l'ouverture des comptes devises aux nationaux résidents qui pouvaient ainsi détenir des avoirs en monnaies étrangères sans avoir à en justifier la provenance.

Avec l'entrée en vigueur de la loi n° 05-01 sur le blanchiment d'argent, il est demandé aux titulaires de ces comptes de devoir justifier l'origine de leurs ressources.

Toutes les banques ont ainsi été conduites à ouvrir des comptes bancaires aux résidents dans toutes les devises admises en Algérie. Les sommes déposées dans les comptes ouverts auprès des banques commerciales sont reversées à la banque centrale. Dans ce système, les banques primaires agissent en qualité de gestionnaires pour compte.

Chaque catégorie de titulaires de comptes devises (personne physique ou morale étrangère, résidente ou non résidente, personne morale de droit algérien, etc.) est régie par les textes réglementaires qui leur sont propres. Les titulaires peuvent utiliser ces comptes pour effectuer des versements de billets de banque étrangers ou recevoir des virements en provenance de l'étranger ou d'un autre compte devise, comme ils peuvent effectuer des retraits de billets de banque étrangères aux fins d'exportation à l'occasion d'un voyage en dehors du territoire national ou effectuer tout transfert vers l'étranger.

Ces comptes devises ne peuvent être alimentés qu'aux moyens de paiements étrangers, d'une part, et doivent toujours présenter un solde créditeur, d'autre part.

1.6. Les dépôts à terme :

Ce sont des contrats par lesquels le client s'engage à laisser à la disposition de la banque une certaine somme d'argent moyennant une rémunération négociée d'avance. Ils se composent de compte à terme et des bons de caisse.

1.6.1. Le compte à terme :

Le compte à terme a une durée fixée à l'avance et rapporte un intérêt à condition que le client titulaire du compte ne retire pas l'argent avant l'échéance (fixée entre un mois et deux ans).

Le compte à terme a un avantage de sécurité et une rémunération élevée. Cependant, son caractère officiel, la rigidité de son système en raison de l'absence totale de service de caisse, l'indisponibilité des capitaux et ses intérêts à la fiscalité, font ses inconvénients³.

1.6.2. Les bons de caisse :

De manière générale, le bon de caisse est un effet portant engagement par l'émetteur de payer une certaine somme à l'échéance déterminée en remboursement d'un prêt à court terme productif d'intérêt.

Les bons de caisse sont donc des dépôts qui sont effectués en général par les commerçants qui déposent une somme d'argent sur une courte période et qui est rémunéré.

En souscrivant un bon de caisse, vous prêtez de l'argent à l'émetteur de ce titre qui est ici votre banque ; et de ce fait, l'émetteur a une dette envers vous, qu'il remboursera, intérêt compris, au terme de votre placement. En général, le bon est émis pour une durée de 5 ans. Au terme de cette échéance, la valeur du titre est augmentée de ses intérêts et vous êtes remboursés².

² Christian Descamps et Jacques Soichot, Economie et gestion de la banque, édition ems, 2002, p96

Section2 : les produits bancaires de financement « les crédits bancaires »

Le crédit bancaire, seul et unique moyen de financement de notre économie, joue un rôle important dans le développement de l'activité économique. Nous essayerons dans cette section de faire une présentation générale des crédits offerts par un système bancaire, en analysant les formes de crédits destinés aux entreprises et aux particuliers nés de la superposition des contraintes réglementaires et des procédures de limitation du risque du créancier.

2.1. Présentation générale des crédits bancaires

2.1.1. Définition du crédit

La loi n 0 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit de son article 112 définit le crédit comme suit: «Une opération de crédit est tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend dans l'intérêt de celle-ci engagement par signature tel qu'un aval, cautionnement ou une garantie»

Comme le définit **G.Petit-Ditaillis**,« Faire crédit c'est faire confiance ; c'est donner librement la disposition effective et immédiate d'un bien réel, ou d'un pouvoir d'achat, contre la promesse que le même bien, ou un bien équivalent, vous sera restitué dans un certain délai, le plus souvent avec rémunération du service rendu et du danger encouru, danger de perte partielle ou totale que comporte la nature même de ce service»³.

Cette définition permet de mettre en exergue, les trois supports du crédit : le temps, la confiance et la promesse, car il ne peut y avoir de crédit en l'absence de ces trois éléments.

La contrepartie de l'acte de crédit : la rémunération du service rendu et du risque encouru.

Le risque lié à l'opération de crédit : le risque de perte de la créance, peut être partiel ou total.

2.1.2. Le rôle du crédit

Aucune économie ne peut nier le rôle que joue le crédit en matière de facilitation des échanges, stimulation de la production, d'amplification du développement et enfin, son rôle d'instrument de création monétaire.

³ G.Petit-Ditaillis, « les risques du crédit bancaire », édition Riber, 1967, P 27.

Le crédit permet les échanges. C'est une ancienne fonction des banques d'assurer aux entreprises, une continuité dans le processus de production et de commercialisation. Le pouvoir d'achat ou d'échange aux entreprises trouve son origine, par le recours de ces dernières, à la banque afin d'anticiper leurs recettes.

Le deuxième rôle du crédit réside dans son pouvoir de stimulateur de la production. Comment cela ? L'activité de production se modernise au jour le jour, grâce à l'innovation des équipements ou leur renouvellement. Le recours au crédit permet à l'entreprise d'acquérir une nouvelle technologie, lui permettant d'accroître la qualité et la quantité de sa production. Cette dernière, sera consommée par les ménages à travers les crédits à la consommation accordés par les banques, afin de stimuler les achats et, par conséquent, le secteur de production.

Le crédit permet d'amplifier le développement. La théorie bancaire a évoqué le rôle multiplicateur du crédit, qui s'explique par les effets d'un prêt pour l'achat d'un bien de production ou de consommation. Ces effets ne se manifestent pas uniquement chez l'agent économique bénéficiaire de l'opération mais, ils s'étendent indirectement à d'autres agents.

Sur l'effet multiplicateur du crédit dans le développement économique, il faut signaler la contribution de **J.A Schumpeter** concernant l'étude des conditions de financement de l'évolution économique. Il va donc rompre avec l'analyse classique du financement des investissements (**A. Smith**), selon laquelle seule l'épargne peut effectuer ce financement⁴. Pour **J.A Schumpeter**, les banques vont financer les investissements par la création de nouveaux moyens de paiement et non pas, par une épargne préalable déposée chez elles.

En effet, la création de nouveaux moyens de paiement permet le déplacement des facteurs de production vers les entreprises nouvelles, sans détruire les anciennes. On aura grâce au crédit, des ressources productives sans fournir en contrepartie, au départ, des biens ou des services.

2.1.3. Critères de classement des crédits

Nous pouvons distinguer trois critères de classement des crédits bancaires, à savoir:

2.1.3.1. Nature de la clientèle

Selon la nature de la clientèle, nous pouvons retenir quatre catégories (les entreprises, les entrepreneurs individuels, les particuliers et les divers) :

⁴ Sylvie DIATKINE, les fondements de la théorie bancaire, éditions Dunod, Paris, 2002, page 39.

La catégorie des entreprises regroupe les entreprises non financières, ayant la forme juridique de société de personnes ou de capitaux (à l'exception des sociétés d'assurance).

En second, nous avons les entrepreneurs individuels qui n'ont pas de personnalité juridique distincte de celle de l'entrepreneur, celui-ci étant une personne physique. Parmi les entrepreneurs individuels, nous trouverons les professions libérales, les artisans et les commerçants.

Les particuliers, représentent une catégorie à part et regroupe les personnes physiques, à l'exception des entrepreneurs individuels, dénommés aussi les ménages.

La dernière catégorie regroupe les agents économiques, qui n'appartiennent pas aux catégories citées ci-dessus. Elle englobe notamment, les administrations publiques, les sociétés d'assurance et de réassurance et les caisses de retraites.

2.1.3.2 .La fonction du crédit

Elle peut être un moyen de classification, selon qu'il s'agisse par exemple, du financement des créances détenues par l'entreprise sur sa clientèle, d'un crédit acquéreur immobilier, du financement de l'acquisition de biens d'équipement, du financement de marchés publics et du financement d'exportation, etc.

Cette classification tient compte de plusieurs besoins de financement pour l'entreprise. Seulement, elle présente l'inconvénient de faire une liaison directe entre le moyen de financement et son objet, ce qui n'est pas toujours le cas dans la pratique.

2.1.3.3. La durée du besoin financé

Le plan comptable bancaire national distingue trois types de crédits, selon leur durée :

- Les crédits à court terme, de trois mois à un an ;
- Les crédits à moyen terme, de un an à deux ans ;
- Les crédits à long terme, de deux ans à sept ans.

Il faut signaler, que le terme du crédit n'est pas toujours relié à sa fonction, citons l'exemple d'un crédit long terme exportation, qui finance une opération commerciale, et un autre qui finance l'achat d'un bien immobilier qui est assimilé à un crédit d'investissement.

2.1.4. Le classement officiel des crédits en Algérie

Il existe quatre types de financement:

- Le financement de l'exploitation ;
- Le financement de l'investissement ;

- Le financement du commerce extérieur ;
- Les crédits aux particuliers ;

2.1.4.1. Le financement de l'exploitation:

Les crédits de l'exploitation permettent à l'entreprise de financer les activités à court terme ; les besoins de production et de commercialisation. Le remboursement se fait à fur et à mesure par la collecte des recettes de crédit.

Il existe une variété de crédit d'exploitation, nous distinguons trois (03) grandes catégories⁵:

- Les crédits par caisse ;
- Les crédits spécifiques;
- Les crédits par signature;

a- Le crédit par caisse (trésorerie):

Se sont mis à la disposition de la clientèle par une banque lorsque les besoins en fonds de roulement sont de façon plus en moins permanente.

La banque autorise de prélever dans les caisses de la banque un montant convenu en permettant au client de rendre son compte débiteur.

- **Facilité de caisse⁶:**

La facilité de caisse est un concours bancaire destiné à pallier ou à combler un décalage de trésorerie.

Cette situation se produit à certain périodes, notamment en fin du moi où les dépenses sont importantes : payer les salaries, échéance fiscale... Cette facilité accordée par le banquier de laisser évoluer le compte de son client en position débitrice, à concurrence d'un plafond déterminé ne doit pas être utilisé que quelques jours.

Chaque mois au moment où les décalages de trésorerie sont importants. Le compte doit rapidement revenir grâce aux recettes réalisées.

- **Le découvert:**

Il s'agit d'un crédit de trésorerie consentie au client particulier qui bénéficie d'un revenu régulier et domicilié sur un compte, pour une durée beaucoup plus étendue que la

⁵ Michel ROUX, « Master Banque de détail », édition ESKA, 2010, P 272

⁶ Jean-Marc Béguin et Arnaud Bernard , « L'essentiel des techniques bancaires »,édition EYROLLES, 2008, P 182

facilité de caisse qui peut atteindre plusieurs semaines, voir plusieurs mois. Il répond généralement à un besoin plus important du client ou à un besoin plus long à résorber que la facilité de caisse. Le montant sera déterminé au coup par coup, dépendamment de la politique risque de l'établissement.

«Le découvert permet à une entreprise de faire face temporairement à un besoin en fonds de roulement, dépassant les possibilités de ces fonds de roulement »⁷

Le recours au découvert s'explique généralement par une insuffisance momentanée du fonds de roulement due à un gonflement d'actif circulant et donc une croissance des besoins en fonds de roulement. Il est le plus souvent autorisé pour une durée qui peut aller de 15 jours à plusieurs mois, sans être toute fois à terme d'un an.

- **Le crédit de compagne (crédit saisonnier):**

Le crédit de compagne est un crédit spécifique aux activités saisonnières c'est le cas pour toute entreprise dont la vente de ses produits est saisonnière.

- **Le crédit relais**

Le crédit relais est un prêt à court terme pour l'achat d'un bien immobilier, il correspond à une avance sur la vente d'un bien immobilier qui va permettre d'obtenir des liquidités afin de pouvoir financer la nouvelle acquisition⁸. C'est un crédit trésorerie qui est peu utilisé en Algérie, mais assez fréquent à l'étranger.

b- Les crédits spécifiques:

Les crédits spécifiques, non seulement ont des objets bien précis, mais encore plus, ils sont assortis de garanties dont la forme diffère selon le crédit sollicité.

Ces garanties ne sont autres que le gage de certains actifs circulants (marchandise, créance). Nous spécifions les formes suivantes:

- **Avance sur marchandise:**

Quand nous discutons de l'avance sur marchandise, nous pensons immédiatement au warrantage. Le warrant est un effet de commerce, concernant des marchandises entreposées dans des magasins généraux. Ces derniers sont des entreprises mettant à la disposition des

⁷Bouyakoub.F: « l'entreprise et le financement » : Ed CASBAH Alger p 243

⁸ Jean-Marc Béguin et Arnaud Bernard , « L'essentiel des techniques bancaires », édition EYROLLES, 2008, P 212

opérateurs économiques de vastes entrepôts destinés à recevoir des marchandises en dépôts, contre paiement des droits de garde et une prime d'assurance.

En Algérie cette fonction est assurée par la société nationale de transite et des magasins généraux (SONATMAG), (devenu MTA «magasin de transit algérien »).

En contre partie du dépôt de marchandise, les magasins généraux émettent selon la demande du déposant, soit des reçus non transmissibles, soit des titres négociables, appelés «récépissés warrant » L'avance sur marchandise est une opération qui consiste à financer un stock contre la remise des marchandises en gage aux créanciers prêteurs, un local et dont la clef sera en possession du banquier pour ce genre d'avance on débite un compte spéciale afin de créditer le compte client.

- **Avance sur marché public:**

Les marchés administratifs ou marchés publics sont des contrats passés par l'état en vue de l'exécution de travaux, livraison des fournitures ou prestation de service.

L'administration ne règle la livraison et/ou la pose des fournitures, objet d'un marché, qu'après service rendus et constaté et avec du retard. Les fournisseurs ou les entrepreneurs qui travaillent avec l'état peuvent s'adresser à leurs banques pour solliciter des avances sur les situations de travaux faits qui matérialisent leurs créances nées sur l'administration pour que le banquier soit couvert, il faut que la créance de l'entreprise sur l'administration lui soit déléguée par le biais de nantissement du marché.

- **Avance sur titres:**

C'est une opération qui consiste pour le possesseur de placement à obtenir un prêt dont les titres en portefeuille constitueront la garantie le propriétaire des titres les remet en gage avec un acte de nantissement signé par le propriétaire des bons.

Les bénéficiaires de ce type du crédit peuvent être des entreprises ou les particuliers, souhaitant d'obtenir pour un certains délais, des liquidités mais ne souhaitant pas se défaire des titres possédés, car, ces derniers représentent une garantie réelle particulièrement facile à évaluer par le banquier surtout si ces titres cotent en bourrée. En Algérie, les avances sur titres sont consenties uniquement sur bons de caisse, vu l'absence temporaire d'un marché Bourcier.

- **Avance sur facture administrative:**

Est destinée aux entreprises pour leurs permettre de mobiliser leur poste «Client» lorsqu'elles entrent en relation avec des administrations, la facture doit être domiciliée, mais cela reste insuffisant.

L'engagement de l'administration débitrice doit être irrévocable et ce mot doit être figuré dans la mention d'engagement.

Dans l'avance sur facture, le compte du client est crédité à hauteur de 70% du montant de la facture par le débit d'un compte spécial «Avance garantie ».

- **Le factoring (ou affacturage):**

Le factoring est une opération qui consiste à céder une créance à un organisme spécialisé inscrit sur la liste des établissements financiers qui garantit le règlement de créance moyennant une commission. Le code de commerce Algérien dans son article 543 décret législatif, définit le factoring comme étant un acte aux termes duquel une société spécialisée, appelé « factor » devient subrogé au droit de son client appelé «adhérant» en payant de ce dernier le montant intégral d'une facture à l'échéance fixe résultant d'un contrat et en prenant à sa charge moyennant rémunération, le risque de non remboursement⁹.

- **L'escompte:**

L'escompte commerciale est une autre forme de crédit spécifique, il est défini comme étant un crédit de trésorerie accordé aux entreprises pour leur permettre de mobiliser les créances à terme qu'elles détiennent sur leur client. Il consiste pour un fournisseur à créer des effets représentatifs de ces créances et à les céder à sa banque qui lui fera l'avance des montants des effets diminuée des agies¹⁰

C'est aussi un prêt sur gage puisque le banquier prête le montant de l'effet contre remis de titre qui sert de garantie.

L'avantage de l'escompte du point de vue de l'entreprise c'est les délais de paiement accordés par le fournisseur à leurs acheteurs qui peuvent engendrer un gonflement de leurs postes clients ce qui incitera ces fournisseurs à vendre ce dernier liquide (une grande transformation).

Du point de vue de la banque, l'escompte représente un moindre de non remboursement, grâce aux effets le banquier peut se refinancer sur le marché monétaire.

⁹ Jean-Marc Béguin et Arnaud Bernard, « L'essentiel des techniques bancaires », édition EYROLLES, 2008, P 260

¹⁰ K.BENKRIMI, « crédit bancaire et économie financière », édition El Dar El Othmania, 2010, P 31

c- les crédits par signature:

- **L'aval:**

L'aval est une sureté ou garantie fournie par un tiers au paiement d'une traite mais ce qui nous intéresse c'est l'aval bancaire donné par un banquier en faveur de son client et qui résulte d'une signature apposée au recto de l'effet de commerce tiré sur ce même client, donc l'aval constitue un crédit par signature accordé par la banque.

Cette formule peut donner lieu aux effets suivants:

Vis-à-vis du porteur: l'avaliseur demeure engagé jusqu'à la date prévue. Son engagement reste le même si l'obligation qu'il a garantie serait nulle pour toute autre cause qu'un vice de forme.

Vis-à-vis du débiteur cautionner: le débiteur cautionner ne peut se retourner contre son avaliseur mais inversement, l'avaliseur peut se retourner contre le débiteur principal et ce pour réclamer les sommes qu'il a déboursées.

- **Les cautionnements:**

Le cautionnement bancaire est l'engagement par signature de la part d'un banquier sur un acte appelé contrat de cautionnement, de payer pour le débiteur si celui-ci s'avérait défaillant.

Les cautionnements délivrés par une banque sont solidaires, c'est-à-dire qu'ils offrent au créancier l'avantage de poursuivre à la fois le débiteur principale et la caution (banque) ou seulement l'un des deux.

Le but recherché par le client dans ce type de crédit est de déferer le paiement, et encor d'éviter un versement de font immédiat ou d'accélérer une rentré de fonds.

- **L'acceptation:**

L'acceptation est l'engagement de tirer, de payer la lettre de change à l'échéance. Cette acceptation s'exprime par la signature du tiré sur le recto de la lettre de change qu'il fait procéder par la mention «bon pour acceptation ».

Elle est utilisée dans le commerce extérieur, elle permet de substituer la signature de banquier à celle de son client. En effet, le vendeur ou son banquier n'étant pas en mesure d'apprécier la valeur des signatures de chacun des acheteurs d'un pays étranger, exige la signature du banquier de ceux ci.

2.1.4.2. Le financement des investissements:

L'investissement peut être défini comme étant une opération qui entraîne une transformation de ressources à un projet industriel ou financier. Dans l'espoir d'en retirer des gains sur un certain nombre de périodes afin d'enrichir l'entreprise. La banque étant un agent économique qui participe au développement de l'économie octroi des crédits d'investissement pour la création d'une entreprise renouvellement des équipements de production.

Nous pouvons aussi définir le crédit d'investissement comme étant le crédit qui finance la partie haute du bilan.

a. Le crédit à moyen terme:

Est un crédit dont la durée en général, égale ou supérieur à deux (02) ans et que ne saurait dépasser sept ans. Les branches d'activité concernées par ce type de crédit sont: l'industrie d'envergure moyenne, le commerce, l'artisanat...

Ce genre de financement comporte généralement une durée accordée par le banquier à son client avant qu'il commence à rembourser le crédit accordé.

En Algérie les crédits à moyen terme octroyés aux entreprises du secteur privé étaient surtout sous forme de crédits mobilisables avec l'intervention de la « BAD » (Banque Algérienne de Développement).

On ce qui concerne les types de crédit à moyen terme, nous distinguons:

- **Le crédit à moyen terme mobilisable:** c'est un crédit à moyen terme directe mobilisable sur le marché monétaire. Il est consenti par la banque en vue de réescompte des billets créés à cette occasion.

- **Le crédit à réescomptable :** pour pouvoir financier les opérations du crédit d'une durée relativement longue avec des dépôts essentiellement à court terme la banque pouvait mobiliser sa créance sur le marché monétaire mais cette possibilité n'existe pas encore en Algérie.

- **Le crédit à moyen terme direct :** il est dit direct lorsqu'il est nourrit par la banque, par sa propre trésorerie le billet a ordre crée en représentation d'un tel crédit devient des reconnaissances des dettes et non des instruments de réescompte ou de mobilisation.

b- les crédits à long terme:

Les crédits à long terme s'inscrivent dans la fourchette 8 à 20 ans, ils financent les immobilisations lourdes telles : les usines, les magasins...

Les garanties prises par la banque à cette occasion sont de garanties hypothécaires ou de nantissement du fond du commerce et des équipements financiers.

En Algérie, l'octroi du crédit à long terme au secteur privé est devenu possible avec la loi 82-11 de août 1982 relative à l'investissement économique privé national. Ce type de crédit ce fait par la banque Algérienne de développement «BAD » et non par les banques primaires.

- **Le crédit bail ou leasing:**

Est un contrat de location assortie d'une promesse de vente. Né dans les années 50 aux états unis, la technique de leasing est rapidement développée dans l'ensemble des pays industrialisés¹¹.

Le crédit bail permet aux entreprises d'acquérir des biens d'équipement à l'issue d'une période de location dans des conditions variantes selon que le bien est mobilier ou immobilier, l'activité de crédit bail est également subdivisée en deux catégories:

- **Le crédit bail mobilier:**

Les opérations bail mobilier sont définies comme des opérations de location d'une durée déterminée (généralement 3 à 7 ans) de bien d'équipement ou de matériel d'outillage. Ces opérations sont effectuées par des sociétés spécialisées qui achètent des équipements pour les louer à des entreprises, ces derniers ont la possibilité d'acquérir tout ou une partie des biens loués.

- **Le crédit bail immobilier:**

Il consiste en une opération de location d'un bien immobilier à usage professionnel acheté ou construit par une société du crédit bail immobilier qui est en demeure propriétaire cette opération permet au locataire de devenir propriétaire en fin de ce contrat de tout en partie du bien loué.

2.1.4.3. Le financement du commerce extérieur¹²

¹¹ Bouyakoub.F « l'entreprise et le financement bancaire », Casbah, édition Alger 2000, pages, 262

L'activité économique a de plus en plus tendance à prendre une dimension internationale, avec la diversification et la multiplication des techniques de commerce extérieur, ainsi la banque est amenée à financer, selon le cas les importations et les exportations.

a. Le financement des importations:

la principale technique utilisée est celle du crédit documentaire, le crédit documentaire est bien sur un crédit par signature en vertu du quel un banquier s'engage à payer la marchandise importée contre remise d'un certain de documents par l'exportation justifier ainsi avoir chargé cette marchandise sur un moyen de transport en partance vers l'Algérie.

- **L'encaissement documentaire:**

Est un ordre du vendeur à sa banque d'encaisser une certaine somme auprès de l'acheteur contre remise des documents d'expédition, le règlement peut s'effectuer par paiement au comptant ou par acceptation d'un traite.

- **Le crédit documentaire:**

C'est un engagement par signature qui permet de substituer à l'engagement d'un importateur celui de la banque qui paiera pour le compte de l'acheteur la marchandise commandée contre remise des documents conformément aux exigences de l'importation.

b. Le financement des exportations:

Il existe plusieurs formes de crédit en matière de financement des exportations:

- **Le crédit acheteur:**

Ce type de crédit est un prêt direct à moyen ou à long terme consenti par la banque de l'exportateur à l'acheteur étranger pour lui permettre de payer comptant son fournisseur étranger.

- **Le crédit fournisseur:**

¹² Redjala Samir et Recham Lyes, mémoire de licence « le financement des opérations du commerce extérieur », 2011/2012.

Est une forme de crédit dans laquelle le banquier consent à l'exportateur soit des crédits de préfinancement lui permettant de ressembler les biens à exporter, soit des crédits lui permettant de mobiliser, après livraison sa créance née sur l'acheteur étranger et qui peuvent avoir une durée qui ne saurait excéder 18 mois pour le court terme, 7 ans pour le moyen terme et un délai plus de 7ans pour le long terme.

2.1.4.4. Les crédits aux particuliers:

La distribution de ce genre de crédits est conditionnée par l'existence d'organismes spécialisés de crédits et d'une réglementation en la matière, chose qui ne relève pas l'ampleur voulu en Algérie. Aussi, également un niveau de vie favorable garantissant une capacité de remboursement des crédits. Un particulier est tout simplement un salarié, dans l'étude de dossier de crédit à un particulier, il faut se rendre compte d'un certain nombre d'éléments : profession, âge, revenu patrimoine et garantie fournie... Les variétés de ces crédits sont nombreuses à savoir:

- **Les crédits pour acquisition de bien durable:**

Il est conditionné par une épargne préalable, ce crédit destiné au financement de l'habitat et des biens mobiliers.

- **Les prêts personnels:**

Sont assimilés aux crédits par caisse accordés aux entreprises destinés à combler des :

- Besoins de trésorerie momentanés, remboursables en fin de mois sur le salaire.
- Evénements exceptionnels, mariage, frais médicaux...

Nous distinguons aussi: l'avance sur titres et de crédits relais (soudure).

- **Les Crédits spéciaux (à taux bonifié):**

A savoir:

- Les crédits accordés aux moudjahiddines.
- Les crédits destinés à la création d'activité en faveur des jeunes (emploi de jeune) -Les crédits aux professions libérales.

- **Les crédits à la consommation:**

Le crédit à la consommation, appelé également (crédit de trésorerie aux particuliers) est destiné au financement d'achat à tempérament, qui permet à la fois l'encaissement immédiat du prix par le vendeur et le paiement par versement échelonné de tout ou partie de ce prix par l'acheteur.

Le crédit de consommation est destiné à financer des produits domestiques durables fabriqués totalement ou partiellement en Algérie, et cela au bénéfice de tout particulier résident sur le territoire national, et disposant d'un revenu régulier. Pour cela les conditions d'accès à ce type de crédits, tout acheteur disposant d'un revenu permanent et fixe, ouvre droit à l'octroi d'un crédit à la consommation sous réserve de sa capacité d'endettement.

2.2. Les risques de crédit bancaires

2.2.1. Définition du risque de crédit bancaire

Le risque de crédit également appelé le risque de contrepartie, est le premier risque qu'une banque doit supporter. En matière bancaire peut être défini comme étant «de façon tout à fait générale, le risque de contrepartie ou de crédit ou encore de signature, est le risque de défaillance d'une contrepartie sur laquelle est détenue une créance ou un engagement de hors bilan assimilable »¹³.

C'est donc le risque de subir une perte au cas où la contrepartie serait incapable de faire face à ses engagements. Aussi, la prise de risque est tout simplement liée à l'objet principal de l'activité bancaire : l'octroi du crédit. Cette prise de risque est inéluctable et justifie l'existence même des banques.

Les événements qui peuvent amener un emprunteur à ne pas respecter ses engagements sont multiples :

- une malhonnêteté évidente (escroquerie, abus de confiance) ;
- un cas de force majeure. Ceci est notamment le cas en ce qui concerne les crédits accordés à des emprunteurs étrangers qui peuvent être confrontés à des risques de guerres, de révolution, de catastrophes naturelles ou de non transfert ;
- le plus souvent, la cause du non remboursement est à chercher aussi dans une défaillance économique ou financière involontaire des débiteurs : chômage pour un particulier ou dépôt de bilan pour une entreprise.

¹³ Calvet H, « établissement de crédit : appréciation, évaluation et méthodologie de l'analyse financière », édition Economica, Paris, 1997, page 78

Le simple retard dans un remboursement peut être préjudiciable pour une banque qui travaille avec des fonds empruntés, car comme tout commerçant ou industriel, il doit faire face, de son côté, à ses propres échéances et, par conséquent, compter sur les rentrées nécessaires à l'équilibre de sa trésorerie. Si, par suite de circonstances imprévisibles, ou même par suite d'une politique de crédit imprudente, les retards se généralisaient, il pourrait en résulter une immobilisation de capitaux susceptible de mettre la banque en sérieuses difficultés, même si les crédits accordés ne sont pas compromis.

2.2.2. La typologie de risque de crédit bancaire

En dehors des risques communs à toutes les entreprises (risques juridiques, logistiques, de malversation...), les banques sont confrontées à des risques spécifiques inhérents à leur activités : les octrois des crédits.

Ces risques ne sont pas purement hypothétiques. Cependant, lorsqu'ils se réalisent, ils peuvent entraîner de lourdes conséquences.

Il existe une multitude de risques de crédits bancaires. Leur classification (typologie) diffère selon les auteurs à cause surtout des fortes interdépendances qui existent entre les risques, les uns peuvent entraîner les autres. Toutefois, nous retenons les mêmes éléments constitutifs du risque bancaire quel que soit l'auteur.

Le risque de contrepartie revêt trois formes¹⁴ :

- Le risque de contrepartie sur l'emprunteur : concerne les crédits accordés aux clients (particuliers et entreprises), ou les placements effectués sur les marchés financiers ;
- Le risque de contrepartie sur le prêteur : sur les garanties potentielles de financement accordées par des contreparties bancaires pour assurer le financement de l'activité en cas des difficultés d'approvisionnement sur les marchés ;
- Le risque de contrepartie sur produits dérivés¹⁵ : les produits dérivés sont utilisés dans une préoccupation de couverture des risques ou de spéculation, ils sont appelés dérivés parce que leurs valeurs sont dérivées d'autres marchés

2.2.2.1. Les deux situations du risque de crédit

¹⁴ Dubernet M, « Gestion actif-passif et tarification des services bancaires », édition Economica, 1997, page 64

¹⁵ Les produits dérivés peuvent être des forwards, (contrats à terme de change ou de taux), des swaps de change ou de taux, ou encore des options de change ou sur les taux d'intérêts.

La définition du crédit bancaire citée précédemment met en exergue le risque lié à l'opération de crédit, le danger de perte partielle ou totale du prêt.

Dans le risque de crédit, on distingue deux situations de défaillance d'un emprunteur qui exprime soit un manquement ou un retard sur le paiement du principal et/ou des intérêts. D'où il existe deux situations du risque de crédit :

a. Le risque de non remboursement

Le risque de non remboursement est le plus redouté par les banquiers lors de l'octroi d'une ligne de crédit, il apparaît quand le client en raison d'une dégradation de sa situation financière n'est plus apte ou refuse de rembourser les prêts qui lui ont été octroyés.

Le risque de non remboursement est d'autant plus grave que dans la quasi-totalité des cas, le banquier engage des fonds qui ne lui appartiennent pas, et dont, il est lui-même débiteur à l'égard de ses déposants.

Donc ce risque résulte de l'insolvabilité du client et de son comportement futur¹⁶.

b. Le risque d'immobilisation

Le risque d'immobilisations appelé aussi risque de trésorerie, se localise au plan des rapports entre la banque et ses déposants, il est intrinsèque à toute opération de crédit puisque le banquier travaille et prête avec l'argent des autres déposants, aussi c'est un risque lié à la politique crédit de la banque. Il peut être généré par une mauvaise gestion de la distribution de crédit. En effet, un simple retard dans le remboursement d'une créance ou d'un décalage entre les décaissements et les encaissements peut être préjudiciable à la banque.

Si ces retards et ces décalages se généralisent à cause de la mauvaise gestion de la distribution des crédits ou autres circonstances imprévisibles, il pourrait résulter une forte immobilisation de capitaux qui se traduit par un grave déséquilibre de la trésorerie et mettre ainsi la banque en état de cessation de paiements.

En d'autres termes, cette immobilisation de capitaux se traduit par l'incapacité de la banque à transformer son portefeuille de crédit en liquidité, afin de pouvoir assurer les retraits de fonds de ses déposants et de poursuivre le financement de la clientèle¹⁷.

2.2.2.2. Les autres risques de crédits bancaires

¹⁶ Y.Madouche, mémoire magister « la problématique d'évaluation des risques de crédit par la banque en Algérie », P 54

¹⁷ Bruno MOSCHETTO. Jean ROUSSILLON : « La banque et ses fonctions » Ed PUF, collection Que sais-je, P34

Il existe une dizaine d'autres risques de crédits bancaires regroupés en cinq catégories : le risque de contrepartie, le risque particulier à un client ou à une opération, le risque de taux, le risque corporatif ou professionnel et le risque général¹⁸.

a. Le risque particulier à un client ou à une opération

Le risque particulier à un client dépend d'éléments qui ne dépassent pas le cadre d'une affaire. Il est fonction de la situation financière, industrielle ou commerciale de l'entreprise, ainsi que de la compétence technique et de la moralité de ses dirigeants.

Les crédits accordés à des entreprises qui manquent de ressources, qui ont trop d'immobilisation, qui n'ont pas un fonds de roulement suffisant, qui sont surendettées ou dont la trésorerie est lourde comportent des risques assez grands.

Des installations industrielles vétustes ou, à l'inverse, des installations somptueuses, des frais généraux excessifs, des prix de revient exagérés, une production de mauvaise qualité ou, au contraire, de belle qualité mais trop chère, doivent inspirer au banquier une certaine prudence.

De même, la compétence technique des dirigeants de l'entreprise joue un rôle primordial. En effet, une affaire mal dirigée est presque inévitablement vouée à des catastrophes, même si les circonstances lui sont provisoirement favorables.

Il convient également d'attacher une grande attention à la moralité des dirigeants d'une affaire. Sans doute des commerçants ou des industriels peu scrupuleux ont souvent réussi brillamment, mais le banquier doit craindre que leur habileté ne s'exerce à ses dépens ou qu'elle ne provoque des incidents dont il sera indirectement la victime. Ainsi, les entreprises qui faussent leurs déclarations fiscales peuvent se voir infliger des amendes susceptibles de les mettre en position critique, notamment par l'absence d'accord de classement de la Banque Centrale.

Le risque particulier à une opération est fonction de sa nature, de sa durée, de son montant, surtout lorsque celle-ci a été fixée trop largement par rapport à la surface du client.

b. Le risque de taux

Ce type de risque a pour origine l'activité même de la banque qui consiste à réaliser des prêts et à y adosser une collecte. Le risque de taux apparaît lorsque le coût des ressources

¹⁸ A.Sardi, « Audit et contrôle interne bancaires », édition AFGES, 2002, P 39

devient supérieur aux produits perçus sur les emplois. « le risque de taux est identifié par le fait de voir les résultats affectés défavorablement, par les mouvements des taux d'intérêts »¹⁹.

Ce risque ne se matérialise jamais lors de la réalisation du crédit car, à un instant donné, il sera absurde qu'une banque prête à un taux inférieur au coût de sa collecte. Le risque de taux ne peut donc apparaître que dans le temps et uniquement si les durées des emplois et de ressources ne sont pas parfaitement adossés (il y'a adossement parfait lorsque les emplois et les ressources sont sur une même durée, préservant dans le temps la marge de la banque).

Même dans une situation d'adossement parfait, le risque peut apparaître lorsque les emprunteurs (les déposants) viennent rembourser (se faire rembourser) leurs prêts (leurs placements) par anticipation. Dans ce cas, l'adossement prévu à l'origine disparaît.

c. Le risque corporatif ou professionnel ²⁰

Le risque corporatif ou professionnel réside essentiellement dans les brusques changements qui peuvent modifier les conditions d'un commerce ou d'une industrie : pénurie de matières premières, effondrement des prix, révolution technique ou même simplement modifications profondes dans les procédés de fabrication, apparition de produits équivalents et moins chers et changements de mode ou désaffection de la clientèle.

Certaines branches d'activités peuvent être durement frappées par la fermeture d'un débouché extérieur, ou, même sur le marché intérieur, par la suppression d'une protection douanière. Les banques redoutent tout particulièrement les positions spéculative qui, se généralisant dans une profession, peuvent rendre celle-ci très vulnérable.

d. Le risque général

Le risque général dépasse le cadre de l'affaire au profit de laquelle le crédit est sollicité, pour frapper l'économie d'une nation entière, d'une région voir la situation internationale. Le risque général est difficile à prévoir, et il est encore plus difficile d'y parer.

Leur prévision, même lorsqu'elle est possible, est à elle seule un élément de trouble pour les affaires.

¹⁹ J.Bessis, « Gestion des risques et gestion actif-passif des banques », édition DALLOZ, 1995, P18

²⁰ Rachedi Mounia et Azouni Yamina, Mémoire de licence « les risques des crédits bancaires », 2002-2003.

- **Le risque économique**

Le risque économique est caractérisé par les crises «économiques» entraînant un repli général de l'activité économique. Le passage d'une crise économique est marqué par les difficultés commerciales ou financières pour la plupart des entreprises et par un accroissement du nombre des dépôts de bilans.« Le risque économique recouvre aussi bien une dépréciation monétaire qu'une absence de devises se traduisant, par, exemple, par un défaut de paiement».

- **Le risque monétaire**

Les troubles monétaires amènent les gouvernements à prendre des mesures telles que de la suspension des paiements envers l'étranger .Dans certains pays, les défaillances de banques ont entraîné des séries de faillite.

- **Le risque politique**

Le risque politique réside dans les révolutions, les guerres civiles ou d'origine étrangères .Les guerres entraînent des fermetures d'entreprises, des réquisitions, des destructions .Elles peuvent être la cause de moratoires qui paralysent les règlements. «Le risque politique survient dans les affaires internationales lorsque des changements importants se produisent dans l'environnement des entreprises »²¹.

- **Le risque social**

Le risque social est caractérisé par des troubles sociaux. Les troubles sociaux peuvent s'accompagner de grèves, d'émeutes, de pillage, et sont parfois aussi préjudiciables à telle ou telle entreprise comme les guerres.

- **Le risque naturel**

Pour l'auteur Tronchon « le milieu naturel impose des contraintes à l'aménagement du fait qu'un site présente toujours des caractéristiques dépendantes »²². Les conséquences d'événements naturels tel que des inondations, de sécheresse, des incendies, des épidémies, des invasions de parasite, qui frappent des régions plus ou moins étendues sont également sources de difficultés pour les banques.

²¹ Doubi Bi Tra et Marcel J.jabert, « Banque, finance& bourse »,édition Harmattan,2011, p312.

²² Pierre Tronchon, « Risque majeurs, environnement et collectivité locales », édition 1991,p30

A coté de cette classification de l'auteur Sardi, d'autres risques sont souvent cités dans la littérature mais, ils sont liés directement à la gestion des établissements bancaires. Il s'agit du risque d'insolvabilité, du risque réglementaire, du risque d'image commerciale.

e. Le risque d'insolvabilité

Le risque de solvabilité, appelé aussi « risque d'insolvabilité » occupe une place primordiale, car il concerne la survie même de la banque, et qui est dû à la manifestation d'un ou de plusieurs risques à savoir le risque de contrepartie, de marché, de liquidité..., donc « le risque d'insolvabilité est celui de ne pas disposer des fonds propres suffisants pour absorber des pertes éventuelles »²³

Aussi, « dans une banque, les ressources sont employées sous forme de prêts dont le remboursement permet celui des ressources »²⁴. Si les emprunteurs ne respectent pas leurs engagements dans les proportions significatives (risque de contrepartie) la banque ne peut plus faire face aux siens (rembourser les déposants). C'est la manifestation du risque d'insolvabilité qui apparait en cas de :

- Rupture de la chaîne des flux financiers au sein de la banque liée à la défaillance d'une ou plusieurs contreparties. Ce risque est donc fortement présent dans le cadre des opérations de crédit d'investissement.
- Risque lié à l'environnement de la clientèle (situation politique, économique...)

f. Le risque réglementaire

Par définition, « le risque réglementaire correspond au risque d'encourir des sanctions fiscales ou juridiques, suite à une non application des dispositions légales en vigueur »²⁵. Dès que la banque entre en relation d'affaires avec un client, notamment lors de l'octroi de crédit d'investissement, elle peut courir ce type de risques.

g. Le risque d'image commerciale

« Risque de politique commerciale, il correspond au risque lié à une perception négative de l'activité commerciale de la banque par ses clients potentiels que sont les membres adhérents pour la plupart »²⁶.

²³ Joel Bessis, « Gestion des risques et gestion d'actif-passif des banques », édition Dalloz, 1995, P20

²⁴ Jean-luc siruguet, « Le contrôle comptable bancaire », 2007, p93.

²⁵ Antoine sardi, « Audit et contrôle bancaire interne » édition AFGES, 2002, p451.

²⁶ Henri-Pierre Maders et Jean-luc masselin, « Contrôle interne des risques », édition EYROLLES, 2006, p104.

2.3. Les garanties liées aux crédits bancaires

La réussite de l'opération d'octroi de crédits doit être couverte par des garanties, la banque doit toujours imaginer tous les moyens capables de lui assurer une meilleure sécurité, pour cette raison le banquier consiste à demander des garanties à son client qui constitue aussi un moyen pour le banquier de se prémunir contre le risque du crédit. Nous estimons que le moyen de prévention le plus efficace est l'étude de la situation passée, présente et future de l'entreprise emprunteuse. Toutefois il existe d'autres moyens complémentaires à l'étude de dossier dont les plus importants sont:

2.3.1. Suretés personnelles: Se définit comme l'engagement pris par une personne physique ou morale (que nous appelons la caution) de satisfaire une obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même, elle se matérialise sous forme de cautionnement ou l'aval²⁷.

2.3.1.1. Le cautionnement : L'article 644 du code civil Algérien dispose que : «le cautionnement est un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation, en s'engageant envers le créancier à satisfaire à cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même ». C'est un engagement pris par un tiers, appelé caution envers un créancier, de s'exécuter en cas de défaillance de son débiteur. En vertu de l'article 652 du code de commerce Algérien: «la caution n'est responsable qu'à concurrence du montant pour lequel il est porté garant ». Le cautionnement est considéré comme un acte civil lorsqu'il porte sur des dettes commerciales, et cela même si la caution est un commerçant, toutefois il est considéré comme un acte commercial lorsqu'il résulte d'aval et d'endossement de traites. Le cautionnement peut être simple ou solidaire.

a. La caution simple: Le cautionnement simple dispose de bénéfice de discussion, dans ce cas la caution peut imposer au créancier d'exercer prioritairement les recours contre le débiteur principal, de saisir ces biens et de les vendre.

b. La caution solidaire: Elle est la renonciation de la caution au bénéfice de discussion et la division avec extension de la solidarité aux héritiers de la caution, se sont généralement les cautions qui sont exigées par les banques dans la mesure où elles permettent de poursuivre indifféremment le débiteur ou la caution qui se trouve au même rang.

²⁷ Dominique Legeais, « sûretés et garanties du crédit », édition LGDJ, 9^{ème} édition, 2013

2.3.1.2. L'aval: C'est un engagement pris par un tiers ou par signataire d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre, chèque de payer le montant en totalité ou en partie à son échéance) en cas de défaillance du débiteur principal dont il est le garant l'engagement du donneur d'aval est identique à celui d'une caution solidaire. Les garanties personnelles d'excellentes garanties pour le banquier mais ce dernier n'a pas toujours la possibilité de renseigner sur la situation patrimoniale de la caution.

2.3.2. Les suretés réelles:

Les suretés réelles permettent de réserver un ou plusieurs actifs mobiliers ou immobiliers appartenant au bénéficiaire du crédit ou à une tierce personne à la garantie de l'emprunt contractée auprès de la banque prêteuse en faisant naître au profit de cette dernière une cause dite «cause de légitime préférence »²⁸

2.3.2.1. Le droit de rétention: C'est la possibilité donnée au créancier de retenir un bien corporel du débiteur tant qu'il n'a pas été payé.

2.3.2.2. Le nantissement: C'est un acte par lequel le débiteur remet au créancier un bien en garantie de sa dette, si le bien remis en garantie est un bien meublé nous parlons de gage s'il s'agit des revenus d'un immeuble.

2.3.2.3. L'hypothèque: Au terme de l'article 882 de code civil, c'est une sûreté réelle consistant dans l'affectation d'un immeuble à la garantie d'une créance sans que le débiteur soit dessaisi de son immeuble, l'hypothèque peut être conventionnelle alors qu'elle résulte d'un accord autre que le débiteur et le créancier légal ou judiciaire.

2.3.2.4. Les privilèges immobiliers spéciaux: Se sont des hypothèques privilégiées qui confèrent au créancier une garantie sur un immeuble avec un droit de suite le gage automobile: C'est un privilège spécial mobilier qui consiste à mettre en gage un véhicule immatriculé pour garantir le prêt destiné à l'achat de ce véhicule.

²⁸ cause de légitime préférence : est un avantage que la loi accorde à un créancier, suivant la nature de sa créance et selon un ordre déterminé, d'échapper à la règle de l'égalité entre les créanciers et d'être payé en priorité sur le produit de la vente des biens de son débiteur.

2.3.2.5. Les autres garanties: La banque peut collecter d'autres types de garanties, à savoir les garanties collectées; une délégation d'une assurance multirisques, des engagements de la part de client...

La meilleure garantie de remboursement d'un crédit réside dans la qualité de l'emprunteur, entreprise ou particulier et dans la bonne appréciation de la viabilité des projets à financer, le banquier doit donc légitimement rechercher pour les différents crédits les garanties adoptées à leurs durées, si la garantie ne peut pas suffire à elle seule, à permettre l'octroi d'un crédit, inversement un crédit pleinement justifié par l'analyse économique et financière ne saurait se passer des garanties.

Les besoins de financement des agents économiques (ménages, entreprises) sont de nature différente. Le génie de banquier est de créer des produits bancaires adaptés à chaque besoin, ces derniers peuvent être conjoncturels ou structurels au banquier, satisfaire ses besoins peut se traduire par un décaissement de fonds ou par un prêt de signature, qui n'engendre pas un décaissement lors de la mise en place. Cependant le recours au crédit simple est le plus risqué, à savoir le découvert en compt.de ce fait les banques doivent améliorer leurs produits et orienter les clients aux formes adaptées à leur besoin, car souvent les clients ignorent les formes des crédits bancaires et leurs objectifs

Section3 : Les autres produits bancaires.

3.1. Les moyens de paiements :

Plusieurs moyens existent pour effectuer des paiements et, à l'ouverture de votre compte, l'établissement bancaire vous les proposera.

3.1.1. Le chèque :

Le chèque est un écrit par lequel une personne dénommée le tireur donne l'ordre à une autre personne dénommée le tiré de payer une certaine somme au titulaire ou à un tiers, appelé le bénéficiaire.

Le chèque fait donc intervenir 3 personnes :

- Le tireur : c'est lui qui établit et signe le chèque ;
- Le tiré : c'est lui qui détient les fonds et paye ; ce peut être une banque, une société de bourse, etc.
- Le bénéficiaire : c'est lui qui reçoit le paiement.

Le chèque doit comprendre un certain nombre de mentions obligatoires, à savoir : le mot chèque, l'ordre pur et simple de payer une somme déterminée, le nom du tiré (banque ou autre), le lieu de paiement avec l'adresse complète, la date et le lieu de création du chèque, le nom du tireur, son adresse complète et sa signature.

Il existe deux types principaux de chèques : les chèques barrés non endossables et les chèques non barrés endossables²⁹.

3.1.1.1. Les chèques barrés et non endossables

Ces chèques ne peuvent être établis au porteur, ils ne sont pas transmissibles par endossement; ils ne sont pas encaissables en espèce au guichet ; ils ne peuvent être encaissés que par l'intermédiaire d'un établissement de crédit ou assimilé.

Les chèques de salaire même barrés peuvent être payés au bénéficiaire en espèce au guichet et un chèque barré peut être payé en espèce au titulaire du compte.

3.1.1.2. Les chèques non barrés et endossables

Ces chèques conservent toutes les caractéristiques des chèques ordinaires. Toutefois à leur délivrance, la banque reçoit un droit de timbre pour le compte du trésor. Par ailleurs, la banque doit communiquer au trésor sur sa demande la liste des personnes ayant demandé la délivrance de ce type de chèque.

- **Quelques variétés de chèques**

Il existe plusieurs variétés de chèque qui se distinguent par leur mention et /ou par leur fonctionnement.

- **Le chèque de voyage :** C'est un titre tiré à l'ordre d'un client par une banque sur l'un de ses établissements ou sur l'une de ses succursales, moyennant le versement d'une somme égale à son montant plus une certaine commission. Ce chèque permet au porteur de toucher des fonds dans toute ville où la banque émettrice a une succursale ou un correspondant³⁰.

²⁹ LUC BERNET-ROLLANDE, Principe de technique bancaire, édition DUNOD, février 2003, P42-43-44.

³⁰ Ammour.B. Opcit.page53

- **Le chèque de caisse ou de guichet** : lorsque le titulaire d'un compte ne dispose pas d'un chéquier, soit parce qu'il vient d'ouvrir son compte et qu'il attend la confection des formules de chèque, soit parce que tout simplement le banquier refuse de lui en délivrer. Pour effectuer ses prélèvements nécessaires à ses besoins, il peut recourir au chèque de guichet disponible auprès de sa banque.

- **Le chèque postal** : C'est un titre établi sur une formule spéciale délivrée par l'administration des postes qui permet d'utiliser selon des règles propres un compte de dépôt ouvert et tenu par cette administration³¹.

- **Le chèque certifié** : La certification résulte de l'apposition sur le chèque par le tiré d'une formule comportant outre la signature, les mentions relatives à la certification. Dans la pratique la certification s'opère simplement par l'apposition d'un cachet « certifié » ou « certification » sur le chèque. Lorsque le chèque est certifié, la provision bloquée sous responsabilité du tiré.

- **Le chèque visé** : Le chèque visé est un chèque ordinaire dont le tiré garantit à la création l'existence de la provision. Cette garantie est effectuée par l'apposition d'un visa.

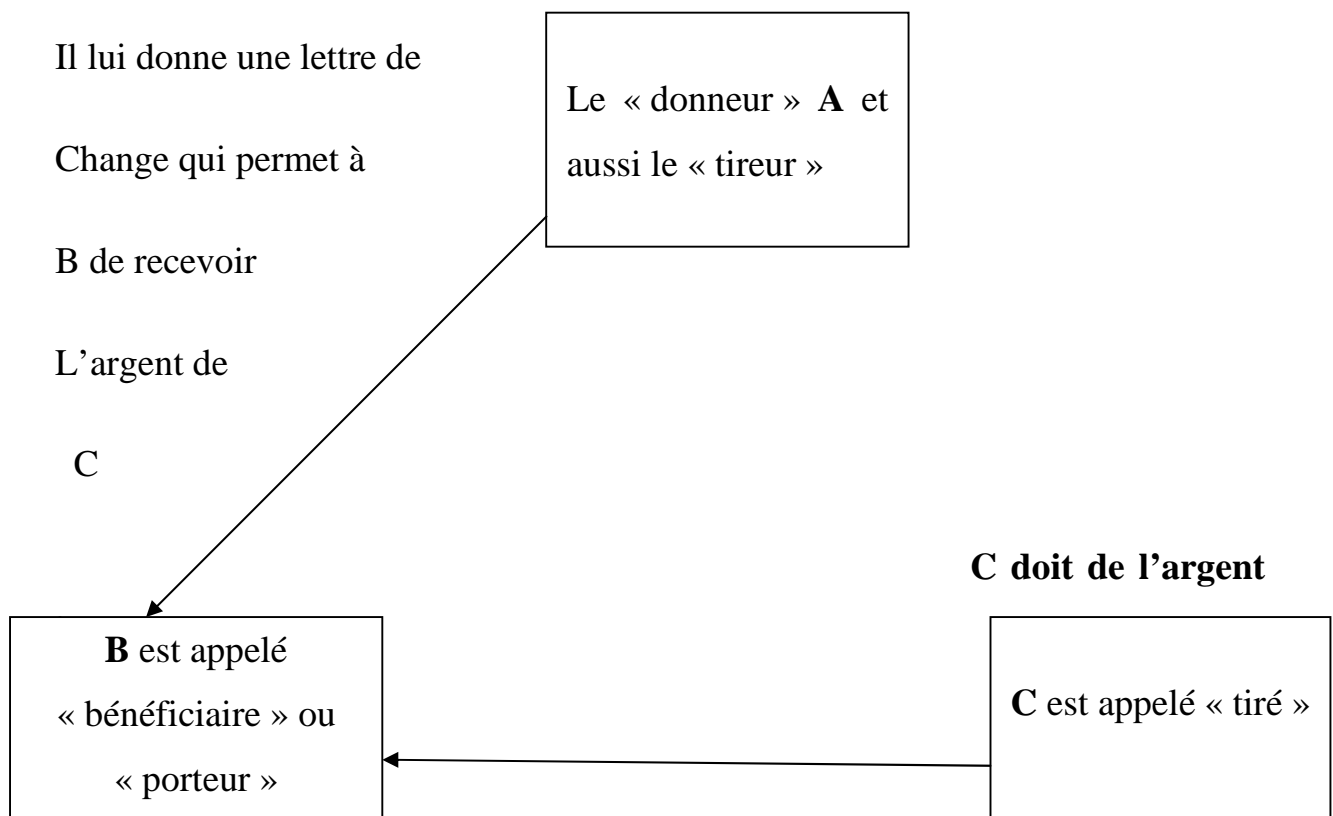
3.1.2. Les effets de commerce :

3.1.2.1. La lettre de change

La lettre de change ou traite est un document écrit par lequel le créancier (tireur) donne ordre à son débiteur (tiré) de payer une certaine somme à une date convenue et à un bénéficiaire désigné (souvent le tireur ou son banquier). Elle peut être négociée (escomptée), encaissée à l'échéance ou endossée au profit d'un tiers auquel elle devient un moyen de paiement. Elle matérialise la créance du fournisseur. La lettre de change met en présence trois personnes : le tireur, le tiré et le bénéficiaire.

³¹ Farhet.R « le droit bancaire » édition Librairie A

- Le tireur : c'est lui qui prend l'initiative d'émettre la lettre de change et invite, de ce fait le tiré à payer ;
- Le tiré : c'est lui qui doit payer à l'échéance la somme indiquée ; il doit avoir une dette à l'égard du tireur ; c'est la personne qui constitue la provision.
- Le bénéficiaire : c'est à lui que le tiré doit payer.

Schéma n°1 : Le fonctionnement de la lettre de change**A doit de l'argent à B**

Lorsque B ou (quelqu'un d'autre)

Présentera la lettre à C, C lui paiera

Le montant stipulé sur la lettre.

Source : www.fonctionnement.de.lettre.de.change.com

La lettre de change doit contenir des mentions suivantes :

- la dénomination de lettre de change insérée dans le texte même du titre et exprimée dans la langue employée pour la rédaction de ce titre. L'utilisation du terme « traite » a été admise par la jurisprudence ;
- le mandat pur et simple de payer une somme déterminée. Il est d'usage de les indiquer en chiffres et en lettres. Si les deux sommes sont différentes, la somme en toutes lettres est prise en compte. Si la somme est indiquée plusieurs fois en chiffres ou en lettres, la somme la plus faible est prise en compte;
- le nom de celui qui doit payer, le tiré;
- le nom de celui auquel ou à l'ordre duquel le paiement doit être fait;
- l'échéance de la lettre de change, c'est à dire à quelle date elle doit être payée;
- le lieu où le paiement doit s'effectuer, c'est généralement le domicile du tiré ;
- la date et le lieu où la lettre a été créée ;
- la signature, à la main ou par tout procédé non manuscrit, de celui qui émet la lettre (tireur).

Exemple de lettre de change

Société (Tireur) 20 Rue d'Exemple 94400 Vitry-sur-Seine		Contre cette LETTRE DE CHANGE stipulée SANS FRAIS veuillez payer à l'ordre de Nous-mêmes			
A Vitry-sur-Seine Le 26/03/2014				Code Monnaie €	
Montant pour contrôle 25 000 €	Date de création 26/03/2014	Échéance 30 jours de vue	LCR seulement	Montant 25 000 €	
		REF Tiré			
RIB du tiré		Domiciliation			
30076 Code Banque	02020 Code Guichet	187638200200 N° de compte	59 Clé RIB	Crédit du Nord 50 Rue d'Anjou, 75008 Paris	
Valeur en : Marchandises		Nom et adresse du tiré		Signature du tireur	
Acceptation ou Aval		Société (Tiré) 12 Rue de l'étoile 75001 Paris		Signature (tireur)	
Signature (tiré) Signature (avaliste)					

Source : www.comprendre.les.paiements.com

a. La Provision :

La provision est la créance du tireur sur le tiré. Rien à voir avec la notion de provision liée au chèque. On dit qu'il y a provision si, à l'échéance de la lettre de change, celui sur qui elle est fournie est redevable au tireur d'une somme au moins égale au montant de la lettre de change. La provision doit exister au moment de l'échéance, mais pas obligatoirement au moment de l'émission.

b. L'aval :

Le tireur peut demander la garantie d'un tiers vers qui il pourra se retourner en cas de défaillance du tiré à l'échéance. L'aval est l'engagement pris par un tiers de payer la lettre de change à l'échéance si le débiteur n'effectue pas le paiement. Le donneur d'aval (ou avaliste ou avaliseur) signe la traite avec la mention « bon pour aval ». Cette garantie peut être donnée pour tout ou partie du montant de la traite.

c. L'endossement :

Endosser une lettre de change, c'est apposer une signature au verso pour la transmettre à un autre bénéficiaire en ajoutant la mention « Payez à l'ordre de ... » ; mais une simple signature sans cette mention suffit. Le porteur actuel de la lettre de change est l'endosseur. Il la signe et la remet à un nouveau porteur, l'endossataire³².

Remarque : Le nouveau porteur ne signe pas la lettre de change, mais s'il veut aussi la transmettre, il devra la signer en tant qu'endosseur avant de la remettre au nouveau porteur.

3.1.2.2. Le billet à ordre

Le billet à ordre est un titre par lequel une personne appelée souscripteur (le débiteur) reconnaît sa dette et s'engage à payer à une personne appelée bénéficiaire (le créancier ou un tiers désigné par lui) une certaine somme à une date déterminée. Le débiteur prend l'initiative et établit lui-même le document par lequel il s'engage à s'acquitter de sa dette à une date déterminée.

On distingue aussi le billet à ordre relevé dont la création a été réalisée dans le même but que la lettre de change relevée étudiée précédemment. Une fois souscrit il est remis par le

³² PUTMAN moyen de paiement et de crédit, ed PUF, 1^{er} édition, 1995.

bénéficiaire à sa banque et connaît le même procédé de traitement que la lettre de change relevée. Pour être valable, le billet à ordre doit comporter les mentions suivantes :

- La clause à ordre ou formule « billet à ordre » insérée dans le texte même du billet ;
- La promesse pure et simple de payer une somme déterminée ;
- L'échéance ;
- Le lieu de paiement ;
- Le nom du bénéficiaire ;
- La date et le lieu de souscription ;
- La signature du souscripteur³³.

Exemple de billet à ordre

B.P.D.A ص.ل.د.ج	Capital : أصل الدين : Intérêts : الفوائد : T.V.A : الرسم على القيمة المضافة :	سند لأمر / Billet à Ordre N°
..... في / le		نتعهد بدفع مقابل هذا السند لأمر بنك المؤسسة العربية المصرفية - الجزائر - المبلغ (بالحروف)
S'engage(nt) à payer contre le présent BILLET à l'ordre de l'ARAB BANKING CORPORATION -ALGERIA-		
La somme de		Echéance le : / / تاريخ الاستحقاق
Nom : Souscripteur المكتب	الإسم :	Signature et Cachet du Souscripteur ترقيع وختم المكتب
Adresse :	العنوان :	
Agence : Domiciliation التوطن	الوكالة :	
Adresse :	العنوان :	
N° Cpte :	رقم الحساب :	
<small>le non paiement à échéance du montant du présent billet, entraînera l'exigibilité de plein droit de toutes les échéances restantes, sans recours aux voies judiciaires.</small>		Timbre الطابع الجبائي

Source : billet à ordre de la banque ABC

³³ GAVALDA et STOUFFLET, « effet de commerce, chèques, carte de paiement et de crédit », ed Litec, 4^{em} édition, 2001.

3.1.3. Virement et prélèvement :

3.1.3.1. Les virements

Le virement est une opération qui consiste à transférer, par un simple jeu d'écriture, une somme d'un compte à un autre.

L'ordre de virement est donné en générale sur des formules spéciale mises gratuitement par les banques à la disposition des titulaires de compte.

Dans cette formule le banquier est invité à débité le compte de son client émetteur d'une somme déterminer et à en créditer le compte du bénéficière désigné par lui³⁴.

On distingue deux types de virement :

- **Le virement direct :**

Le virement est « directe » quant il est effectué entre deux personnes ayant chacune un compte dans la même banque.

- **le virement indirect :**

Le virement est « indirecte » quant il est effectué entre deux personnes titulaires de comptes dans des banques différentes.

3.1.3.2. Les prélèvements

C'est un moyen de paiement automatisé pour règlement à caractère répétitif par le quel le client peut autoriser son banquier à prélever directement de son compte les sommes dues, par exemple : les factures d'électricité,)

La particularité de ce moyen est émis à l'initiative du créancier comme une lettre de change contrairement au virement qui est à l'initiative du débiteur.

3.1.4. La monnaie électronique :

Le caractère dématérialisé de la monnaie contemporaine tire ses origines de la période entre 1960 et 1970. En effet, les établissements de crédit ont informatisés leur gestion et sont passés des écritures en compte (support papier) aux signaux électroniques, ce qui a fait avancer la dématérialisation monétaire et conduit à l'automatisation de transfert de fonds³⁵.

La monétique constitue l'ensemble des techniques informatiques, magnétiques, électroniques et télématiques permettant l'échange de fonds sans support papier.

³⁴ Greslier.H. « Aide mémoire banque », édition DUNOD, paris 1979, page 97.

³⁵ SIDI-MAMMAR Lydia, Mémoire de magister, « Essai d'analyse de l'impact de la réforme du système de paiement sur l'utilisation des moyens de paiement scripturaux en Algérie »2010.

Les valeurs électroniques sont alors transmises entre détenteurs de cartes sans faire l'objet d'encaissement dans un compte à l'instar du billet de banque³⁶.

La monétique est donc l'ensemble des moyens techniques utilisés pour automatiser les transactions bancaires et monétaires³⁷.

3.1.5. Les cartes bancaires :

La carte bancaire est un document ou un moyen de paiement, sous forme de carte en plastique, équipé d'une bande magnétique et/ou d'une puce électronique, qui est remis par une banque ou tout autre organisme habilité, à un client titulaire d'un compte en banque et qui permet à ce dernier de réaliser les opérations suivantes :

- Le paiement d'achats ou de prestations de services, auprès de fournisseurs Possédant un "terminal de paiement" susceptible de lire la carte, connecté ou non à sa banque ou dans un appareil de distribution automatique ;
- Le retrait d'espèce au distributeur de billets (DAB)³⁸ ou au guichet automatique (GAB)³⁹ ;
- Le télépaiement internet ; etc.

3.1.5.1. Les cartes de paiement

A côté, du chèque, des effets de commerce, du virement, de l'avis de prélèvement, la carte de paiement fait aussi partie des instruments de paiement scripturaux⁴⁰.

Il existe plusieurs systèmes de cartes de paiement dont l'utilisation connaît une ascension fulgurante⁴¹. Certains établissements ont lancé leurs propres cartes, directement ou par l'intermédiaire d'une filiale comme Interbank.⁴²

³⁶ BOUNIED. (2002): «Quelques incidences bancaires et monétaires des systèmes de paiement électroniques», revue Economique, n°52, pp. 313-331, p. 318.

³⁷ BEITONE A., CARZOLA A., DOLLO C. et DRAI A. M. (2007) : «Dictionnaire des sciences économiques», Edition Armand Colin, Paris, p. 296

³⁸ D.A.B : Distributeur Automatique Bancaire, permet la réalisation de deux opérations : les retraits et demandes de chéquier.

³⁹ G.A.B : Guichet Automatique Bancaire, permet en plus des opérations de retraits et de demandes de chéquier, d'obtenir son solde, faire des virements en faveur d'autres personnes.

⁴⁰ Rapport annuel sur les systèmes et moyens de paiement de l'exercice de 2007, BAM.

⁴¹ Comprend actuellement la plupart des établissements bancaires.

⁴² BERRADA (Mohamed Azzedine) « les techniques de Banque de crédit et de commerce Extérieur », 5^{ème} édition, SECEA, Casablanca, 2007.

3.1.5.2. Les cartes de crédit

La carte de crédit offre à son titulaire une vraie possibilité de crédit. Elle garantit au fournisseur le paiement sur la totalité des biens ou services qu'il a fourni au client, titulaire de ladite carte, avec une possibilité d'un remboursement par échéances débitées périodiquement au compte de ce dernier. Il s'agit d'un crédit-revolving (renouvelable).

Les cartes de crédit sont de deux sortes : nationales et internationales.

3.1.5.3. Les cartes de retrait :

Les cartes de retrait d'espèce permettent le retrait d'un montant limité de toute agence du réseau de l'organisme émetteur, directement du service de caisse de ces agences, ou par prélèvement effectués à partir d'un distributeur ou d'un guichet automatique appartenant à ce réseau⁴⁴.

3.2. Les autres moyens de paiement :

La présentation exhaustive des produits bancaire nécessite l'exposition des produits d'un nouveaux genre née de l'élargissement du champ d'intervention des banque ; leur activité de marcher, la collaboration avec d'autre institution financière ainsi cette section de n'autre travail sera consacrée à ce type de produit à savoir les produits dérivé et les produits de bancassurance.

3.2.1. Les produits dérivés :

Ces produits dérivent d'un produit classique appeler sous jacent, ce dernier peut être un taux d'intérêt, une devise, une action, une obligation etc.

Le prix d'un produit dérivés vrais en fonction des fluctuations de son sous jacent. Toute fois les produits dérivés constituent eux même une catégorie de produit financier à part entière.

Cette catégorie de produit est certes propre aux marchés financiers marquer par des négociations de grée à grée par accort bilatéraux entre intervenants, toute fois, certain produits nécessite l'implication des institutions bancaires, se qui permet à celle-ci d'enrichir leur gamme de produit, et on distingue les produits suivants⁴⁵ :

⁴⁴ BERRADA (Mohamed Azzedine) « les techniques de Banque de crédit et de commerce Extérieur », 5^{ème} édition, SECEA, Casablanca, 2007.

⁴⁵ Article de N Barbaroux et G.Jacoud, les options et les contrats à terme,p31.

3.2.1.1. Les swaps :

Un swap est un produit financier correspondant à un contrat d'échange, en d'autre terme le swap est un accord entre deux partie pour échange une série de cash flows.

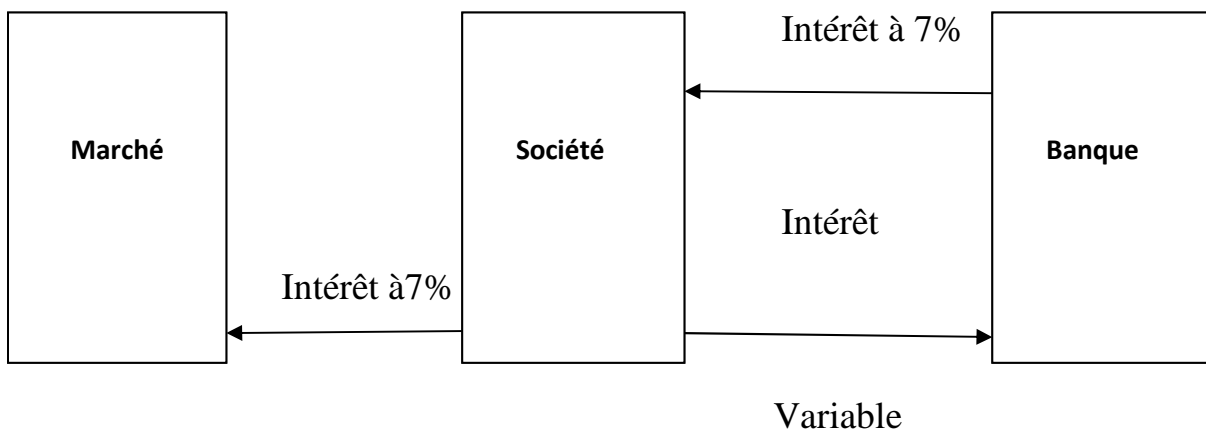
On désigne généralement deux grands catégorie de swaps : les échanges de taux d'intérêt IRS (Intérest Rate Swap) et les échanges de devise CRS (Currency Rate Swap) la différence réside alors non pas dans le mécanisme mais dans la nature du sous jacent échanger.

Les banques prennent partie dans ces opérations d'échange, cette implication peut être illustrée par l'exemple suivant :

*Exemple d'IRS :

Soit la société X qui s'est financée sur le marché obligataire en émettant un emprunt à 5 ans avec un coupon de 7% (taux fixe), celle-ci anticipe une baisse des taux d'intérêt (possibilité de réduire le montant à verser sous forme de coupon) dans ce cas elle souhaite convertir sa position en taux variable, pour cela elle conclue avec sa banque un contrat swap.

Schéma n°2 : les taux d'intérêts des swaps



Source : Alain Ruttiens « Manuel des produits dérivés » Ed ESAK, PARIS, 2000.

*La banque offre à la société la possibilité de convertir son taux fixe en un taux variable que la société anticipe favorable.

*Pour cette opération la société verse à la banque une commission, celle-ci est le prix du produit swap.

3.2.1.2. Le contrat forward (contrat à terme) :

Le contrat forward est un accord ferme d'acheter ou de vendre un actif déterminé à un prix et une date futur précisés dans le contrat.

Les forwards sont négociés de gré à gré ; les termes et conditions ne sont pas nécessairement normalisés, elles sont précisées par les contreparties lors de la conclusion du contrat. Les deux parties s'engagent contractuellement et obligatoirement à satisfaire les conditions du contrat.

Les banques proposent plusieurs contrat à terme ; les sociétés ont la possibilité de négocier des forwards auprès de leur banque ce qui fait naitre une obligation bilatérale illustrée par l'exemple suivant :

***Exemple :** Soit la société Y désirant acquérir des actions donnée pour un prix et une échéance déterminée, celle-ci s'adresse à sa banque pour conclure un contrat à terme de trois mois, les deux parties négocient les conditions du forward et contractent, c'est ainsi qu'à échéance (trois mois plus tard), la banque sera obliger de livrer les titres au cours négocié et la société sera obliger de les acquérir à ce cours et ce quelque soit leur cours sur le marché.

Du fait de l'élargissement du champ d'intervention des banques : développement accrue de leur activités sur le marché, celle-ci (particulièrement les banques d'affaire) élargissent de plus en plus leur gamme de produits avec les contrats forward ceux-ci s'avérant très rentable (source de commissions et de plus values importantes).

3.2.1.3. Les options (warrant) :

Une option est un contrat conférant à son détenteur le droit et non l'obligation de négocier (acheter ou vendre) durant une certaine période et à un prix fixé à l'avance, une certaine quantité d'un produit (sous jacent) déterminé avec une contrepartie ; qui a l'obligation de procéder à la transaction, si le détenteur de l'option en manifeste la volonté.

C'est ainsi que contrairement au forward il n'y a pas d'obligation bilatérale (réciproque), car l'acheteur acquiert un droit alors le vendeur contracte une obligation.

Le sous jacent sur le quel porte l'option peut être financier (les actions, les devises, les taux d'intérêt etc.) ou physique (les métaux précieux ou les produits énergétiques.....)

NB : On distingue traditionnellement les options américaines des options européennes, les premières peuvent être exercées à tout moment (pendant la période de vie de l'option) alors que les secondes ne peuvent être exercées qu'à échéance.

Pendant longtemps les options ont été négociés entre spécialistes mais de nos jours celle-ci peuvent être négociés auprès des banques, cette activité est risquée cependant les institutions bancaires emploient des professionnels du domaine et voient dans les options un moyen d'enrichir leur offre de produits.

En plus de leurs activités traditionnelles, (distribution de crédits, ouverture de comptes.....) et de leur intervention sur les marchés financiers pour leurs compte et celui de leurs clientèle, les banques ont récemment investit un nouveau marché : celui des produits d'assurance renforçant ainsi leur offre de produit et initiant une nouvelle activité : la bancassurance.

3.2.2. Les produits de banque assurance :

Le concept de bancassurance ne connaît pas de définition unique. Si l'on retient l'approche organisationnelle, le terme recouvre les différents modes de rapprochement entre les activités bancaires et d'assurance. En d'autre terme cela concerne la distribution de produits bancaires et d'assurance par un même réseau. Dans ce cas, la bancassurance couvre un champ très large de possibilité : simple distribution de produits d'assurance par les guichets bancaires ; intégration d'un établissement bancaire et d'une société d'assurance au sein d'un même groupe⁴⁶.

L'ordonnance relative aux assurances n° 95-07 du 25 janvier 1995, modifiée et complétée par la loi n° 06-04 du 20 février 2006, accorde pouvoir aux sociétés d'assurance de distribuer les produits d'assurance par l'entremise des banques et des établissements financiers.

Les produits d'assurances pouvant être distribués dans le cadre d'une convention sont ceux relatifs aux branches d'assurance de personnes, aux assurances d'habitation (simples, de catastrophes naturelles ou multirisques habitations) ainsi qu'aux assurances agricoles.

Les compagnies d'assurances verseront aux banques des commissions sur les encaissements des primes d'assurance. La distribution des produits d'assurances par les banques n'entraînerait aucune augmentation sur les primes des produits d'assurance vendus.

⁴⁶ BELKADI Saliha, Mémoire de magister, « Les enjeux de bancassurance et les perspectives de son développement en Algérie », Université de Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou.

De nombreuses conventions de partenariat entre banques et compagnies d'assurances ont été signées depuis l'entrée en vigueur de la loi de 2006. On relève dans ce cadre les conventions entre :

- La Société nationale d'assurance (SAA) et la Banque de développement local (BDL);
- La Compagnie algérienne d'assurance et de réassurance (CAAR) et la Compagnie algérienne d'assurance des transports (CAAT) avec la Banque extérieure d'Algérie (BEA);
- La Société algérienne d'assurance (SAA) et la Banque de l'agriculture et du développement rural (BADR);
- La Caisse nationale d'épargne et de prévoyance (CNEP Banque) et Cardif El Djazair, filiale de BNP Paribas assurance;
- La Compagnie algérienne d'assurance (CAAR) et le Crédit populaire d'Algérie (CPA);
- La Trust Assurance et la Trust Bank Algeria;
- AXA assurances et les banques suivantes : Banque Extérieure d'Algérie (BEA), Société Générale Algérie (SGA), BNP Paribas Al Djazair (BNP) et Algeria Gulf Bank (AGB)⁴⁷.

Assurance vie : On distingue deux types d'assurances vie :

- Assurance en cas de vie : produit de capitalisation permettant de constituer une épargne et prévoyant le versement de cette épargne sous forme de capital ou de rente si l'assuré est en vie au terme du contrat.
- Assurance en cas décès ou temporaire décès : contrat prévoyant le versement d'un capital à un bénéficiaire désigné dans le contrat en cas de décès de l'assuré avant le terme du contrat.

Plan retraite : Plan d'épargne retraite populaire est un contrat d'assurance vie associatif, souscrit de façon individuelle et facultative.

Il est accessible à tous et permet de se constituer un complément de revenu pour la retraite, en effectuant tout au long de l'activité salariée, des versements libres ou périodiques, sans obligation de verser un minimum annuel. Les cotisations déposées sur le plan ne sont pas récupérables avant la retraite, sauf en cas d'invalidité, d'expiration des droits au chômage ou de liquidation judiciaire.

⁴⁷ Guide des banques et des établissements financiers en Algérie, édition 2015, KPMG.Dz.

Conclusion

L'offre en terme de produits bancaires est riche et diversifiée, la différenciation des produits peut tenir à leur nature, leurs caractéristiques ou leur objets, ces produits sont tous conçus dans un même objectif notamment celui de la satisfaction des exigences de clientèle et dans une optique plus globale des besoins de l'économie.

Nous avons constaté que le crédit est une opération délicate que le banquier doit étudier soigneusement au préalable avant son action, car il faut qu'il s'assure d'une adéquation entre projets à réaliser et le besoin du client, c'est-à-dire comme avoir une sécurité pour les fonds accordés en même temps qu'une rentabilité à réaliser.

Introduction

Les structures, les mécanismes, les réseaux et les mutations des systèmes financiers sont largement déterminées par l'interaction au cours du temps par de nombreux facteurs macroéconomiques et microéconomiques. Il existe des systèmes financiers divers, mais dans ce chapitre on traitera les produits bancaires dans la conjoncture Macroéconomique (économie d'endettement et économie de marché (capitaux)).

L'impact de l'activité bancaire ne s'arrête pas à la sphère purement financière.

Les implications macroéconomiques des produits illustrées par la création monétaire et la collecte de l'épargne , exercent une influence sur la sphère réelle en impactant sur les différents agrégats illustrant et mesurant l'activité économique , inversement le modèle économique ou le système financier adopté par un pays détermine les caractéristiques générales des produits et dans une autre mesure les banques doivent tenir compte d'un ensemble de facteurs liés à leur environnement économique dans le cadre de leur politique de gestion des produits , c'est cet ensemble d'éléments que nous tenterons d'explicitier et de développer au cours de ce chapitre .

Section 1 : la relation des produits bancaires avec les agrégats de l'économie.

Le consensus théorique et institutionnel sur le pouvoir de redressement et de croissance économique lié à l'investissement, combiné aux cas empiriques démontrant l'avantage de ce dernier font que les politiques macroéconomiques les plus structurées et efficaces sont celles axées sur l'investissement.

L'économie n'est pas un ensemble de facteurs dissociables ; c'est une structure où les entités la composant sont reliées et interdépendantes, ainsi une politique économique qui agit sur l'investissement agit systématiquement sur les autres agrégats tels que : la consommation, l'emploi, la masse monétaireetc.

Les banques sont au centre de cette activité économique, elles y drainent une partie importante de l'épargne et contribuent activement au financement de différents projets et donc à la promotion de l'investissement.

Les produits bancaires sont nombreux et multiples, ils sont propres au secteur bancaire dans la mesure où celui-ci détient le quasi - monopole de leur élaboration. Cependant, leur champ d'action ou leur impact ne s'arrête pas à la sphère purement financière et bancaire car ils exercent soit de manière directe soit par le fruit de la réalisation de certains mécanismes et enchainements une influence certaine sur l'ensemble de la sphère économique et ce, en ayant un impact sur un ou plusieurs de ses grands agrégats, entraînant en terme de politique économique les deux problématiques suivantes :

*Le crédit bancaire, implique la création monétaire, comment le crédit; produit bancaire par excellence peut-il servir l'économie tout en évitant d'amplifier le mal de l'inflation.

*Les agents économiques doivent-ils épargner auprès des banques pour favoriser le crédit donc l'investissement et l'emploi ou au contraire réduire la part du revenu épargnée en faveur de la consommation pour soutenir la croissance.

Cette section de notre travail aura pour objet de faire ressortir, expliquer et apprécier l'impact des produits bancaires sur la structure complexe qui est l'économie nationale tout en mettant en exergue les deux problématiques posées par l'encrage macroéconomique de ceux-ci.

Les crédits et les comptes bancaires sont les produits bancaires de référence.

L'ouverture de comptes implique la mobilisation d'une partie de l'épargne nationale au niveau des banques.

La mise en place d'un crédit implique l'utilisation de cette épargne combinée à la création monétaire pour le financement de différents projets entraînant création d'emplois, stimulation de la consommation mais laissant planer un risque d'inflation. C'est dans cette logique que s'articulera la présente analyse.

1.1. La relation Produits bancaires investissement

L'effet du crédit sur l'investissement n'est pas un constat ou une réalité récente, en effet à travers l'histoire des sciences économiques, de nombreuses études se sont inspirées de cette question et plusieurs auteurs ont tenté de démontrer ce lien étroit entre crédit et investissement.

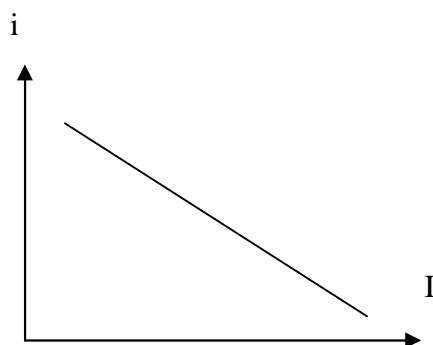
Le crédit bancaire implique pour l'entreprise qui en bénéficie une source de financement externe, assortit du paiement d'un intérêt, c'est ce dernier qui peut s'avérer déterminant dans la décision d'investissement, l'illustration de ce rapport intérêt/investissement nécessite la présentation de modèles explicatifs; les modèles classiques et keynésiens s'avère pertinents.

L'analyse traditionnelle classique et keynésienne s'accorde sur le fait que l'agrégat investissement dépend du taux d'intérêt i , ainsi le postulat suivant étaient retenu :

L'investissement est fonction décroissante du taux d'intérêt : $I = f(i)$

$I = I(i)$ Tel que: $I'(i) < 0$

Relation représentée par la courbe suivante :



Ainsi, plus le taux d'intérêt assortit au crédit est élevé, plus le coût du crédit donc le prix du financement du projet d'investissement des entreprises est élevé, ce qui décourage l'investissement et implique la diminution de celui-ci.

De ce fait, le crédit par le canal de l'intérêt a un impact sur le niveau de l'investissement, au canal de l'intérêt on peut associer le canal du crédit¹ par ce canal on entend le rationnement du crédit en d'autre termes la diminution de l'offre de crédit, ainsi par manque de financement les entreprises pourraient délaissé leurs projets d'investissement ce qui entrainerait une baisse de l'investissement global.

Les modèles théoriques permettent l'illustration des mécanismes régissant le rapport intérêt/ investissement et les canaux de transmission de la politique monétaire, reste que l'impact majeur du crédit sur l'investissement est que le crédit finance l'investissement. En effet les entreprises jouissant d'une capacité d'autofinancement sont rares et malgré l'apport non négligeable du financement par les marchés, le crédit reste un moyen courant et récurrent de financement de l'investissement.

De ce fait, développer le produit crédit, permet le financement de l'investissement, il revient donc aux autorités monétaires d'adopter une politique en faveur du crédit donc en faveur de l'investissement dans les limites d'une création monétaire excessive source d'inflation, phénomène qui sera abordé dans le second point de notre analyse.

1.2. La relation produits bancaires inflation :

La banque est l'intermédiaire entre agents à besoin de financement et agents à capacité de financement, d'un coté les agents à excédent de revenus apportent leur capitaux à la banque et bénéficient d'un produit de placement, d'un autre coté ces capitaux sont utilisés par la banque à l'intention de la seconde catégorie d'agents sous la forme des produits de financement, à savoir les crédits, néanmoins ,la grande majorité des concours bancaires est permise par un processus propre et réservé aux banques « la création monétaire » par création monétaire on entend la mise à disposition de l'économie d'une quantité de monnaie nouvelle et supplémentaire celle-ci vient s'ajouter à la monnaie fiduciaire² et scripturale³ déjà existante augmentant ainsi la masse monétaire.

La distribution de crédit implique la création monétaire donc l'augmentation de la masse monétaire, ce dernier phénomène pouvant être la cause d'une augmentation des prix donc de l'inflation.

¹ « canal de crédit », in Patrick villieu, « Macroéconomie, l'investissement », édition La Découverte Paris, 2000.

² Monnaie fiduciaire : billets et pièces divisionnaires.

³ Monnaie scripturale : monnaie disponible(inscrite au crédit) dans les comptes bancaires.

Cette relation entre augmentation de la masse monétaire et inflation a suscité l'intérêt de plusieurs courants de la pensée économique et fut brillamment illustrée par l'équation de l'échange de l'économiste IRWING FISHER sous la forme suivante :

Equation de l'équilibre monétaire $MV=PT^4$

Ou : M :masse monétaire : quantité de monnaie mise à la disposition de l'économie.

V : vitesse de circulation de la monnaie.

P : niveau général des prix.

T : le volume des transactions.

Pour Fisher à court terme ; V et T sont constantes ce qui implique un lien direct entre masse monétaire et niveau des prix $M \propto P$ sous la forme d'une relation positive entre ces deux variables ainsi :

L'équation des échanges $MV = PT$, énoncée par l'économiste américain Fisher (1867-1947), est une évidence comptable : par définition, la valeur des transactions (c'est-à-dire les prix P multipliés par les quantités T, autrement dit une grandeur qui évolue comme la valeur de la production) est égale à la quantité d'unités monétaires (M, la masse monétaire) multipliée par le nombre moyen de paiements effectués par chaque unité.

La théorie quantitative soutient que :

- T est exogène (T ne peut atteindre qu'un seul niveau parce que les « lois du marché » sont censées garantir le plein emploi des ressources, notamment du travail) ;
- V est exogène (dépend des habitudes et des institutions) ;
- dans ces conditions, le niveau de M détermine le niveau des prix P et, si M augmente (par exemple, par suite de la création monétaire des banques), P augmente dans les mêmes proportions.

En conséquence, le niveau général des prix dépend directement et uniquement de la masse monétaire. Pour contrôler l'inflation, il suffit que la banque centrale contrôle l'évolution de la masse monétaire.

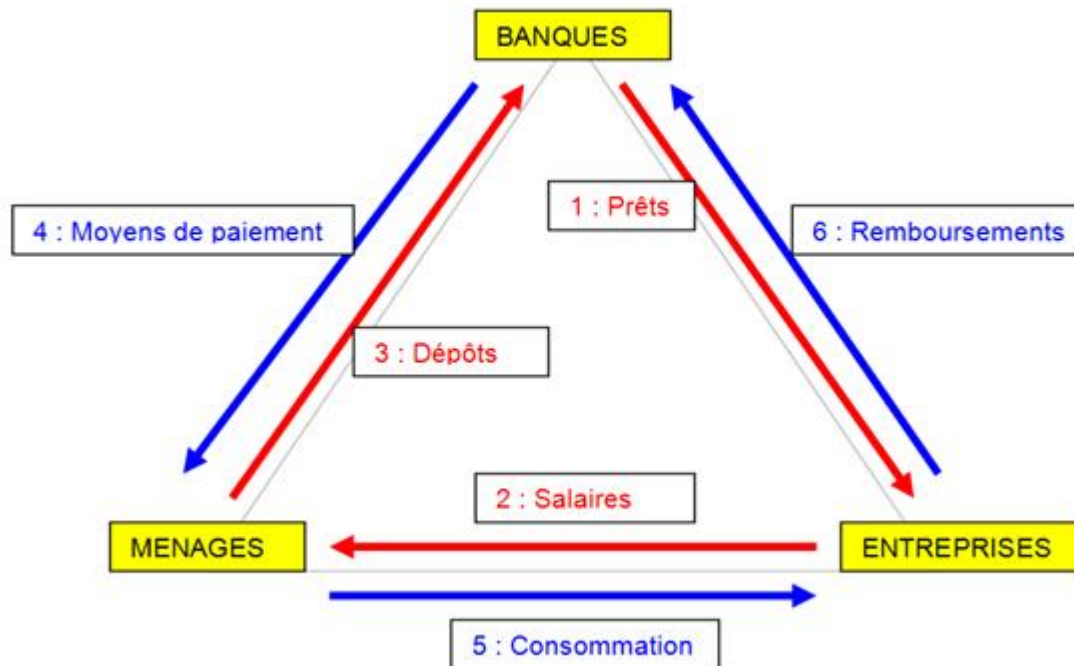
Selon la théorie quantitative, la monnaie est neutre : elle n'agit pas sur le niveau de la production et des échanges. Cette théorie correspond à une conception dichotomique de l'économie (séparation des phénomènes réels et des phénomènes monétaires).

Mais en fait la monnaie n'est pas neutre

⁴ Sophie Cudennec François, l'essentiel de l'économie monétaire et bancaire, édition élipSES, 2012

On peut représenter la circulation de la monnaie dans l'économie par un schéma, comprenant trois pôles (les trois agents principaux : banques, entreprises, ménages) et six flux décrivant les opérations économiques de base qui se déroulent en deux périodes :

Schéma n°3 : circulation de la monnaie dans l'économie



Source : Le blog d'André-Jacques HOLBECQ - WordPress.com

– **première période (flèches rouges)** : les entreprises cherchent à produire ; pour atteindre cet objectif, elles doivent résoudre un problème lié à un décalage inévitable entre leurs dépenses et leurs recettes : il leur faut obtenir des ressources pour engager la production (embaucher des travailleurs) avant de disposer des recettes liées à la vente de leur produit. Le rôle des banques est de prêter (1) aux entreprises pour leur permettre de combler ce décalage entre recettes et dépenses ; puis les entreprises vont payer les salaires (2) aux travailleurs ; enfin, ces derniers laissent leurs revenus en dépôt auprès des banques (3);

– **deuxième période (flèches bleues)** : les ménages utilisent leurs dépôts bancaires comme moyens de paiement (4) pour acheter des biens de consommation auprès des entreprises (5) ; ces dernières utilisent ces ressources pour rembourser leurs emprunts (6) auprès des banques.

Le circuit monétaire est bien bouclé : la création monétaire initiale, nécessaire pour amorcer le démarrage du circuit économique par la production des entreprises, se traduit *in fine* par une destruction de la monnaie créée au départ.

Plusieurs conclusions se dégagent de cette analyse en termes de circulation de la monnaie:

- Les banques ont une double fonction essentielle dans l'économie : d'une part, elles financent les agents économiques, et d'autre part, elles gèrent les moyens de paiement. Ces deux fonctions sont simultanées et indissociables, comme l'illustre le célèbre adage selon lequel «les crédits font les dépôts».
- Lorsqu'une banque accorde un crédit à une entreprise, cette opération se traduit immédiatement par deux écritures au bilan de la banque : le prêt accordé apparaît à l'actif, et le montant des liquidités ainsi créées figure au passif de la banque car elles constituent un dépôt dans cette banque sur le compte de l'entreprise emprunteuse ;
- La création monétaire est le privilège des banques : celles-ci créent de la monnaie en «monétisant» leurs créances et en émettant des dettes qui ont la particularité d'être acceptées comme moyens de paiement. La plupart du temps, les créances bancaires correspondent à des crédits : il s'agit de la monnaie de crédit, créée ex nihilo par les banques à l'occasion de leurs prêts.
- La monétisation de leurs créances par les banques ne se limite pas aux crédits bancaires, mais peut également concerner des créances détenues par les banques sous forme de titres financiers (actions, obligations). L'évolution de la masse monétaire résulte du décalage entre la création et la destruction de monnaie lié aux opérations de prêt et de remboursement (de même que la population évolue en fonction de la différence entre naissances et décès).
- Dans une économie en croissance, dépenses et recettes des agents économiques progressent ainsi que leurs besoins de financement, ce qui amène une augmentation de la monnaie de crédit, les nouveaux crédits étant supérieurs aux anciens crédits venant à échéance ;
- La création et la circulation monétaire sont directement liées au fonctionnement de l'économie : elles sont endogènes à l'économie. Il y a, en particulier, un lien direct entre l'offre de monnaie des banques et les besoins de financement du secteur productif (les entreprises). La création monétaire est déterminée par le niveau de l'activité économique. Par leurs prêts, les banques permettent aux entreprises d'anticiper sur leurs revenus à venir. Elles partagent de ce fait les risques pris par les entreprises et qui sont liés à l'incertitude du futur. Les banques et la création monétaire jouent donc un rôle actif dans le développement de l'activité économique : la monnaie n'est pas neutre.

En effet, la distribution des crédits contribue à l'investissement celui-ci est une source de création d'emplois, ce qui implique l'augmentation des revenus distribués au niveau

national provoquant une hausse de la demande globale, l'offre globale ne pouvant suivre ce rythme, la demande sera alors supérieure à l'offre et donc conformément à la loi de l'offre et de demande, le niveau général des prix augmentera entraînant le phénomène d'inflation.

On déduit alors qu'une offre de crédit excessive, dans le sens où le volume de la création monétaire dépasserait le rythme de croissance de la production entrainerait l'inflation.

Ainsi, en réponse aux questions de notre problématique on dira que le produit bancaire crédit, présente un avantage certain et prouvé pour l'économie, il est nécessaire au financement de celle-ci. Cependant, il peut être la source du mal de l'inflation.

De ce fait les autorités monétaires doivent certes aborder une politique en faveur de celui-ci, mais celle-ci doit intégrer un contrôle de la masse monétaire et avoir pour objet d'assurer le financement de l'économie tout en veillant à autoriser une création monétaire correspondant à une expansion compatible avec le volume de croissance de la production ; de l'économie réelle.

1.3. La relation produit bancaire emploi :

La création d'emplois et la lutte contre le chômage est l'une des principales préoccupations de tout Etat.

L'apport du crédit bancaire à l'investissement ultérieurement présenté démontre le canal de création d'emplois via le crédit. En effet l'orientation des concours bancaires vers des secteurs productifs attractifs de main d'œuvre, permettra le financement des projets, la création d'emplois en plus du maintien des emplois existants.

Les considérations les plus anciennes consistaient à diriger les capitaux vers des projets de grande envergure créateurs d'emplois en masse, mais l'évolution de la finance, de l'environnement économique et le développement de l'entrepreneuriat ont orienté la réflexion et les actions vers une autre vision du financement bancaire : la Micro finance. Il n'est plus question de grands projets mais il s'agit de microcrédits, en d'autres termes de petites sommes prêtées à des ménages ou des particuliers aux revenus modestes afin de financer des mini projets et par la même d'acquérir le statut de micro entrepreneur.

La création d'emplois par la micro finance ne cesse de se développer et l'exemple le plus éloquent reste celui de la GRAMEEN Bank au Pakistan⁵ spécialisée dans la micro finance, qui a permis la création de centaines d'emplois.

⁵ Grameen Bank : banque créée en 1983 par le prix Nobel Mohammed Yunes, banque spécialisée dans la micro finance.

1.4. La relation produit bancaires consommation :

Contrairement au consensus tacite des économistes sur l'impact des produits bancaires sur les agrégats de type investissement, masse monétaire, emploi... Les avis des auteurs divergent sur l'impact des produits bancaires sur la consommation.

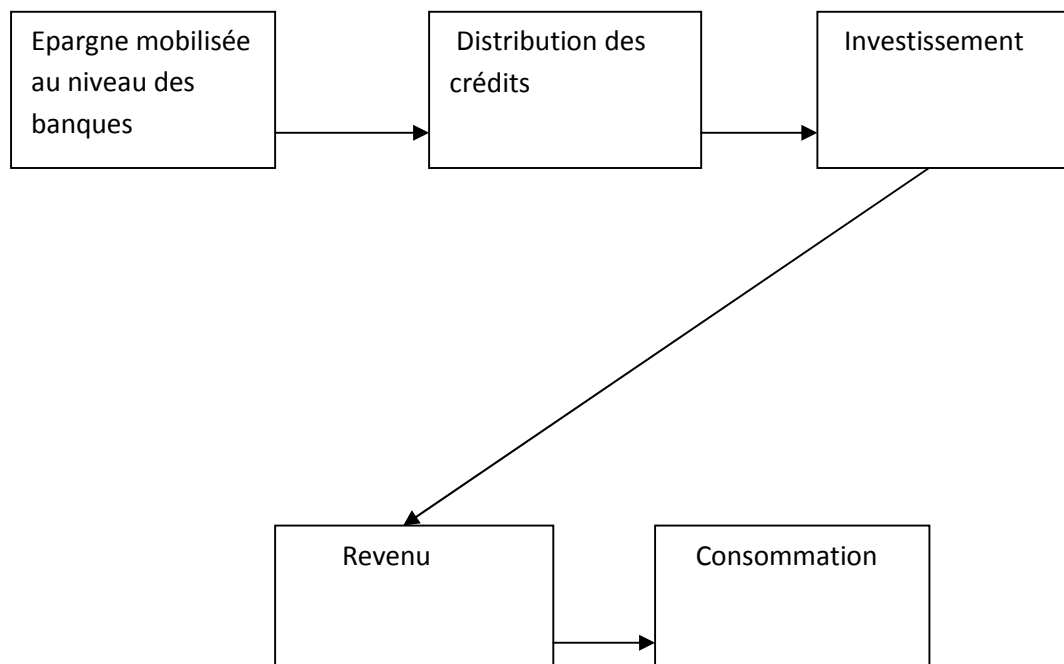
Deux points de vue dominants s'opposent :

- La vision traditionnelle classique ou même keynésienne considère que le crédit est bénéfique à la consommation par le fruit de l'enchaînement du financement de l'investissement, création d'emplois, augmentation des revenus et donc stimulation de la consommation.
- D'autres auteurs tels que Malthus considèrent qu'épargner c'est renoncer à la consommation, ainsi les produits bancaires de placement; mobilisent une épargne importante une part du revenu qui sera épargnée et donc non consommée.

La première vision suppose que l'épargne est nécessaire à l'économie, par épargne on entend « la productive » en d'autres termes celle placée auprès des banques sous l'une des formes de produits de placement, éliminant ainsi l'épargne stérile c'est-à-dire la monnaie thésaurisée.

Epargner n'implique pas renoncer définitivement à la consommation, mais au contraire injecter cette monnaie dans le circuit économique pour permettre les crédits et ainsi un enchaînement visant à posteriori l'augmentation de la consommation.

Cet enchaînement peut être résumé par le schéma suivant :

Schéma n° 4 : La relation des produits bancaires avec la consommation

Source : schéma établi par nos soins

La principale critique formulée à l'égard de cette vision repose sur le fait que l'augmentation du revenu engendrée par le mécanisme ci-dessus pourrait, au lieu d'être affectée à la consommation être encore une fois allouée à l'épargne, ce qui reviendrait à amoindrir la consommation qui est pourtant le pilier de la croissance et pourrait conduire à une crise de surproduction faute de consommation. C'est sur cette idée que repose la seconde vision.

Pour les défenseurs de celle-ci, les produits bancaires de placement pourraient s'avérer néfastes pour la consommation dans la mesure où ils considèrent que la consommation doit se faire à priori pour écouler la production, compenser l'offre des entreprises et permettre la croissance et non pas être un résultat à posteriori. Mais malgré la pertinence de cette approche, celle-ci néglige le rôle de l'épargne comme pivot de l'investissement.

En dépit de l'apport explicatif sur l'impact des produits bancaires sur l'agrégat consommation des deux visions présentées, celles-ci présentent des insuffisances, néanmoins les deux se complètent et une application raisonnable des enseignements tirés mènerait à un juste arbitrage entre consommation et épargne.

Ainsi, on dira que la consommation est nécessaire à la croissance comme l'épargne l'est à l'investissement. Le bon fonctionnement des mécanismes économiques implique un dosage rationnel entre consommation et épargne, cette dernière doit être orientée et encadrée ; placée auprès des banques (grâce aux produits de placement) qui sert de support aux crédits, finance l'investissement et contribue au bon fonctionnement de l'économie.

Tout au long de cette section nous avons présenté l'impact des produits bancaires distinctement sur les différents agrégats de l'économie, sans oublier de constater et de mettre en évidence les imbrications et les relations qui relient ces agrégats, ainsi l'analyse a permis de montrer le lien étroit entre les produits bancaires notamment le crédit et l'économie, ainsi que l'effet de ceux-ci sur la fixation d'objectifs dans le cadre des politiques économiques.

Section2 : Les produits Dans La conjoncture Macroéconomique

(Economie D'endettement / Economie De Marché)

Les structures, les mécanismes et les acteurs intervenant dans le financement d'une économie définissent le système financier adopté par celle-ci; La classification la plus répandue distingue deux types de systèmes financiers⁶: l'économie d'endettement et l'économie de marché.

Le but de cette section de notre travail est de présenter les produits bancaires spécifiques ou propres à chaque système et de mettre en exergue les caractéristiques de ces produits en référence au type de système adopté.

Nous présenterons ainsi dans un premier lieu, la nature et les caractéristiques des produits bancaires dans une économie d'endettement puis en second lieu ces mêmes principes pour le cas d'une économie de marché.

2.1. Les produits bancaires dans une économie d'endettement

Avant de présenter les caractéristiques des produits bancaires dans une économie d'endettement, il convient de définir ce dernier concept.

2.1.1. Définition

L'économie d'endettement est un système financier où prédomine la finance indirecte, sous la forme d'un financement par le crédit. Celui-ci suppose l'intervention d'un processus

⁶ Système financier : ensemble complexe d'intermédiaires financiers et de réseaux qui permettent d'échanger des actifs entre eux et avec les agents non financiers.

d'intermédiation financière et l'établissement de relations bilatérales individualisées entre les banques et leurs clients. Les banques prennent un risque de crédit après l'avoir évalué et financent les opérations dont elles anticipent favorablement le résultat⁷.

Le crédit constitue ainsi le principal mode de financement de l'activité productive. Même lorsque les entreprises ont par leur dimension un accès au marché des valeurs mobilières, la faiblesse du taux d'autofinancement implique le recours complémentaire au crédit.

L'économie d'endettement ne doit pas être confondue avec l'économie endettée. Il n'est pas incompatible qu'une économie de marchés financiers réalise son équilibre par l'endettement extérieur. La différence majeure entre une économie d'endettement et une économie de marché financier est que, dans la première, la Banque Centrale est un prêteur en dernier ressort contraint d'assurer le bouclage du financement de l'économie alors que, dans la seconde, l'intervention du prêteur en dernier ressort reste discrétionnaire. Ainsi ce système est caractérisé par :

2.1.1.1. L'hégémonie de la finance indirecte ce qui suppose un recours important aux crédits bancaires.

Dans une économie d'endettement le produit crédit est très prisé et très répondu, la banque joue un rôle privilégié dans le financement de l'économie, en revanche en raison du manque de développement ou même de l'inexistence des marchés financiers les produits de type financiers: option, contact, titres ...etc. Sont très peu proposés, les banques sont cloisonnés dans leur rôle traditionnel d'intermédiaires. Par intercalation de bilan⁸, leur intervention sur les marchés pour le compte de leur client est insignifiante ou inexistante.

2.1.1.2. Un mode de placement en faveur des produits d'épargne traditionnels

En économie d'endettement, l'épargne des ménages est mobilisée au niveau des banques sous forme de dépôts généralement à court terme, les placements en valeurs mobilières sont très rares.

⁷ Xavier Ducreux, *Les Cahiers français* n° 277, juillet-septembre 1996, La Documentation française (extrait)

⁸ Intercalation de bilan : la banque utilise les ressources collectées (figurant au passif de son bilan) pour financer ses emplois et crédits (figurant à l'actif de son bilan).

2.1.1.3. Une relation banque / client étroite :

Le crédit assure le financement des différents projets et les dépôts bancaires constituent le mode principal de placement, de ce fait les clients passent par la banque pour toutes les opérations de cet ordre ce qui crée relation étroite (ouverture de compte, distribution de crédit, suivi des crédits, suivi des opérations) et privilégiée entre ceux-ci et leurs banques respectives.

2.1.1.4. Des taux d'intérêt administrés et rigides :

Dans ce type de système financier les taux d'intérêt assortis aux produits bancaires sont quasiment déterminés de manière administrative par les autorités monétaires le taux d'intérêt est un taux directeur fixé par la banque centrale très peu modulé par les banques primaires.

Ainsi l'une des caractéristiques principales du crédit à savoir les conditions de rémunération « le taux d'intérêt » dépend plus de la politique monétaire adoptée par les autorités concernées que par la politique interne des banques primaires.

2.1.1.5. L'inflation à moyen terme

Le recours massif au crédit en tant que moyen quasi unique de financement de l'économie peut conduire à une forte et rapide croissance de la masse monétaire,

qui sans contre partie réelle suffisante (production) pourrait conduire à moyen terme au phénomène d'inflation.

Dans une économie d'endettement, les dépôts bancaires et surtout le crédit sont les produits stars, l'étroitesse des marchés de capitaux laisse le monopole du financement de l'économie au secteur bancaire assorti d'une relation privilégiée de celui-ci avec sa clientèle.

Le secteur bancaire reste cependant fortement rattaché aux autorités monétaires, pour le refinancement⁹ mais aussi pour la détermination des conditions générales référents aux produits. Qu'en est-il dans le cas d'une économie de marché ?

2.2. Les produits bancaires dans une économie de marché

L'économie de marchés financiers se présente comme un système financier où les agents économiques se procurent leurs ressources de financement en émettant des titres sur

⁹ Refinancement : processus qui consiste pour les banques primaires à se procurer des liquidités auprès de la banque centrale.

des marchés. Ce système privilégie la finance directe. L'activité des marchés permet à l'offre et à la demande de capitaux de se confronter directement sans passer par la médiation d'un intermédiaire financier¹⁰.

Cependant, les intermédiaires financiers, y compris les banques, sont présents sur les marchés à la fois comme offreurs et comme demandeurs de titres indifférenciés et non sur l'opération individualisée qu'est le crédit bancaire. Le crédit n'en constitue pas moins une activité essentielle des banques. Il est destiné aux agents qui n'ont pas de dimension suffisante pour emprunter sur le marché des titres.

Dans ce cadre, les ratios d'autofinancement des entreprises sont particulièrement élevés. Ils expriment le rapport de l'épargne brute des entreprises à leur formation brute de capital (avec ou hors stocks), et permettent ainsi de confronter la capacité de financement des entreprises à l'investissement qui a été effectivement réalisée au cours de l'exercice. Des taux d'autofinancement élevés maintenus sur longue période impliquent que le profit non distribué des entreprises leur permette de financer l'investissement courant sur leur épargne préalable.

Elles font appel au marché financier pour le financement d'accroissements significatifs de leur activité. Dans ces conditions, les banques diversifient leur activité et détiennent des actifs diversifiés combinant à des degrés divers risque et rendement. La présence dans leur bilan de titres publics (actifs non risqués et rémunérés) apparaît comme une nécessité de bonne gestion. L'importance du stock de la dette publique en fait une contrepartie essentielle de la masse monétaire. Le taux d'intérêt est dans un tel système de financement, à la fois un prix d'équilibre entre l'offre et la demande de capitaux et le coût des ressources additionnelles.

L'économie de marché se caractérise par la prédominance de la finance directe, dans la mesure où le financement de l'exploitation et de la croissance des entreprises est majoritairement assuré par les marchés des capitaux, cette hégémonie des marchés financiers n'exclut pas l'intermédiation bancaire, d'une part du fait que l'intermédiation bancaire et la finance directe ne sont pas exclusive l'une de l'autre : même si l'apport des marchés de capitaux est incontestable, le secteur bancaire continue d'offrir des produits de financement et d'épargne .

D'autre part les banques interviennent sur les marchés des capitaux pour leur compte certes, mais aussi pour le compte de leur client en proposant des produits et des services multiples. Ainsi le système d'économie de marché est caractérisé par :

¹⁰ Xavier Ducreux, *Les Cahiers français* n° 277, juillet-septembre 1996, La Documentation française (extrait)

2.2.1.1'intervention des banques sur les marchés financiers :

Les banques continuent à distribuer des crédits aux ménages, et aux entreprises pour financer leur exploitation, parallèlement à ces fonctions traditionnelles, elles agissent sur les marchés de capitaux, elles proposent des services de gestion de valeurs mobilières, elles créent même des filiales sous forme de sociétés de bourse chargées du négoce des titres en particulier ceux de type produits dérivés élargissant ainsi la gamme de produits proposés.

2.2.2. L'orientation de l'épargne vers les marchés de capitaux :

Bien que la part des produits d'épargne traditionnels, à savoir les compte, les dépôts de tout genre restent très significatifs, une partie importante de l'épargne est drainée au niveau des marchés financiers. Le mode de placement privilégié est le titre négociable sur le marché, les banques proposent alors une épargne adaptée : «une épargne hors bilan » par la commercialisation des OPCVM (SICAV ou FCP) et par leur gestion.

2.2.3. Une nouvelle relation client / banque :

En plus d'être le gestionnaire des comptes et distributeur de crédit, la banque devient gestionnaire de portefeuille. Elle acquiert, vend, négocie des valeurs mobilières pour le comptes de leurs clients. L'ouverture ou l'introduction des banque sur les marchés de capitaux élargie considérablement la panoplie de services offerts par celles ci.

2.2.4. Des taux d'intérêt flexibles :

Dans le cas d'une économie de marché, le taux d'intérêt assorti aux produits bancaires et financiers est un taux d'équilibre né de l'ajustement sur le marché entre l'offre et la demande de ressources.

La détermination du taux directeur par la banque centrale ayant pour but de servir de référence (base modulable) reste toutefois en vigueur.

L'économie de marché est marquée par l'hégémonie du marché financier, cependant ceci n'exclue pas les banques car, celles-ci ont su s'adapter et s'imposer sur les marchés, elles y interviennent activement : parallèlement à leurs fonctions traditionnelles (distribution de crédits, gestion de compteect). Elles proposent des produits d'un nouveau genre : de l'épargne hors bilan (OPCVM), des services de gestion des valeurs immobiliers et tendent de plus en plus à s'investir sur les marchés des produits dérivés. L'intervention des autorités

monétaires reste indispensable même si les taux d'intérêt sont moins administrés et plus flexibles.

La réalité économique ne fait que la distinction entre les deux systèmes financiers : économie d'endettement/ économie de marché reste conceptuelle ou même théorique. En effet dans les économies modernes, ces deux systèmes ont tendance à s'imbriquer et se compléter, ce qui se traduit en termes de produits bancaires par une offre importante en matière de ceux-ci : aussi bien sur le plan quantitatif, la quantité de produits proposés est de plus en plus grande, que sur le plan qualitatif, les produits sont de plus en plus diversifiés allant du crédit considéré comme classique aux produits financiers les plus sophistiqués.

Section 3 : L'évolution des produits bancaires en Algérie

Le système bancaire est constitué, à fin 2014, de vingt-neuf (29) banques et établissements financiers ayant tous leur siège social à Alger.

Les banques et établissements financiers agréés se répartissent comme suit :

- six (6) banques publiques, dont la caisse d'épargne ;
- quatorze (14) banques privées à capitaux étrangers, dont une à capitaux mixtes ;
- trois (3) établissements financiers, dont deux publics ;
- cinq (5) sociétés de leasing dont trois (3) publiques ;
- une (1) mutuelle d'assurance agricole agréée pour effectuer des opérations de banque qui a pris, à fin 2009, le statut d'établissement financier.

Sous l'angle de la typologie des opérations bancaires, les banques collectent les ressources auprès du public, distribuent des crédits à la clientèle directement ou par le biais de l'achat de titres d'entreprises, mettent à la disposition de la clientèle des moyens de paiement et assurent la gestion de ces derniers.

Elles effectuent aussi différentes opérations bancaires connexes. Les établissements financiers effectuent toutes les opérations de banque à l'exception de la collecte de ressources auprès du public et la gestion des moyens de paiement.

En termes de structure du secteur bancaire, les banques publiques prédominent par l'importance de leurs réseaux d'agences réparties sur tout le territoire national, même si le rythme d'implantation d'agences des banques privées s'accélère ces dernières années. La progression soutenue de l'activité de ces dernières contribue au développement de la concurrence, aussi bien au niveau de la collecte des ressources qu'au niveau de la distribution de crédits et de l'offre de services bancaires de base à la clientèle. En effet, à fin décembre

2014, le réseau des banques publiques comprend 1 113 agences, celui des banques privées 325 agences alors que le nombre d'agences des établissements financiers s'élève à 87 contre respectivement 1 099, 313 et 87 à fin 2013.

Les banques publiques sont établies dans l'ensemble des wilayas, alors que les banques privées ont développé leur réseau principalement au nord du pays.

Le total des guichets d'agences des banques et établissements financiers s'établit à 1 525 contre 1 499 en 2013, soit un guichet pour 25 600 habitants contre 25 500 habitants en 2013. En revanche, le ratio population active/guichets bancaires s'est amélioré passant de 8 000 personnes en âge de travailler par guichet bancaire en 2013 à 7 500 personnes en 2014. Quant au centre de chèques postaux, son réseau d'agences est plus dense que celui des banques avec 3 533 guichets reliés électroniquement en 2014, répartis sur l'ensemble du territoire national, soit un guichet pour 3 240 personnes en âge de travailler. En tenant compte du total des guichets du secteur bancaire et du centre des chèques postaux en 2014 (5 054), il ressort une population active de 2 260 personnes par guichet contre 2 430 personnes en 2013.

Par ailleurs, le niveau de bancarisation, en termes de nombre de comptes ouverts par les banques à la clientèle des déposants (comptes actifs en dinars et devises) et par les centres de chèques postaux, se situe en 2013 à environ 2,98 comptes par personne en âge de travailler contre 2,71 en 2012. Par rapport à la population de plus de 15 ans, ce ratio est de 1,2 compte par personne sans changement par rapport à l'année 2013.

Le ratio actifs bruts du secteur bancaire (banques et établissements financiers)/ produit intérieur brut a atteint 69,9 % contre 62,1 % à fin 2013 et 59,6 % à fin 2012.

Le ratio actif brut du secteur bancaire (hors placement des dépôts du secteur des hydrocarbures)/produit intérieur brut hors hydrocarbures est estimé à 89,1 % contre 84,1 % en 2013 et 84,4 % en 2012. Indicateur de pénétration du marché, le ratio dépôts (monétaires et non monétaires) hors secteur des hydrocarbures/produit intérieur brut hors hydrocarbures s'établit à 65,9 % contre 62,1 % à fin 2013 et 61,6 % à fin 2012. Les crédits à l'économie des banques et établissements financiers (crédits aux résidents), y compris les créances non performantes rachetées par le Trésor par émission de titres (titres non échus), représentent 55,0 % du produit intérieur brut hors hydrocarbures contre 48,5 % en 2013 et 46,0 % en 2012.

Ces indicateurs globaux montrent que le niveau de l'intermédiation bancaire s'améliore progressivement sous l'angle du développement du réseau, du nombre de comptes et du niveau des dépôts collectés, quoique en deçà de ceux atteints par certains pays méditerranéens voisins de l'Algérie. Cette performance relativement insuffisante concerne notamment les volets des services bancaires de base fournis à la clientèle de ménages et les services de

distribution de crédits aux petites et moyennes entreprises. Cela révèle le potentiel en matière d'inclusion financière et sa portée pour le développement de l'intermédiation financière en Algérie.

Si l'année 2014 a enregistré une forte amélioration des bilans des banques de 16,3 % contre 6,8 % en 2013, les banques publiques restent prédominantes avec une part relative de 86,7 % du total des actifs contre 85,9 % en 2013. Au sein des banques publiques, la première banque représente 25,6 % du total de l'actif du secteur et la deuxième 25,5 % contre respectivement 25,3 % et 24,7 % à fin 2013. En ce qui concerne les banques privées, leur part est de 13,3 % ; les trois premières banques privées représentant 5,8 % du total des actifs des banques et 43,7 % du total de l'actif des banques privées contre respectivement 6,2 % et 44,0 %, à fin 2013. La progression de l'activité des banques privées est lente, bien que plus soutenue ces dernières années aussi bien, sous l'angle de la mobilisation des ressources que de la distribution des crédits. Les banques privées maintiennent leur part de marché.

3.1. Les ressources collectées

L'activité collecte des ressources à vue et à terme des banques a progressé de 17,8 % en 2014 contre 8,1 % en 2013 et 6,5 % en 2012. En incluant les dépôts affectés en garantie d'engagements par signature (crédit documentaire, avals et cautions) qui ne sont pas inclus dans la masse monétaire au sens de M2, la hausse des dépôts s'établit à 17,1 %, soit une forte hausse après des hausses plus faibles en 2013 et 2012 (7,6 % et 7,5 %).

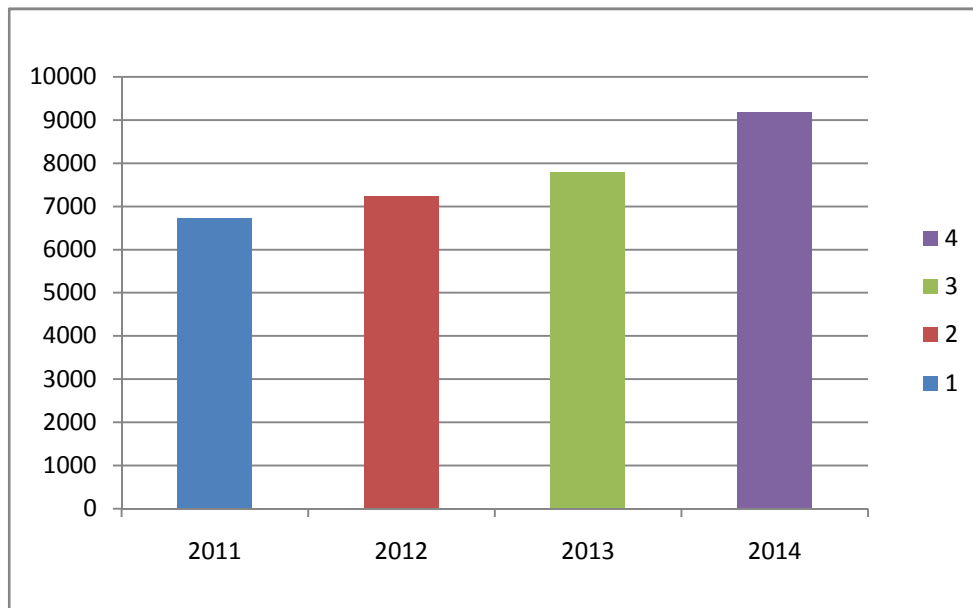
Les données ci-après relatives aux banques et à la caisse d'épargne en témoignent.

Tableau n° 1 : évolution des dépôts en Algérie par leur nature.

Nature de dépôts	2011	2012	2013	2014
Dépôts à vue	3 495,8	3 356,4	3 537,5	4 434,8
Banques publiques	3 095.8	2 823.3	2 942.2	3 712.1
Banques privées	400.0	533.1	595.3	722.7
Dépôts à terme	2 787,5	3 333,6	3 691,7	4 083,7
Banques publiques	2 552.3	3 053.6	3 380.4	3 793.6
Dont dépôts en devise	272.4	295.9	324.2	348.8
Banques privées	235.2	280.0	311.3	290.1
Dont dépôts en devise	31.2	43.3	45.7	56.0
Dépôts en garantie	449,7	548,0	558,2	599,0
Banques publiques	351.7	426.2	419.4	494.4
Dont dépôts en devise	1.2	3.8	3.0	1.4
Banques privées	98.0	121.8	138.8	104.6
Dont dépôts en devise	1.6	1.1	1.4	1.9
Total de ressources collectées	6 733.0	7 238.0	7 787.4	9 177.5
Part des banques publiques	89.1%	87.1%	86.6%	87.7%
Part des banques privées	10.9%	12.9%	13.4%	12.3%

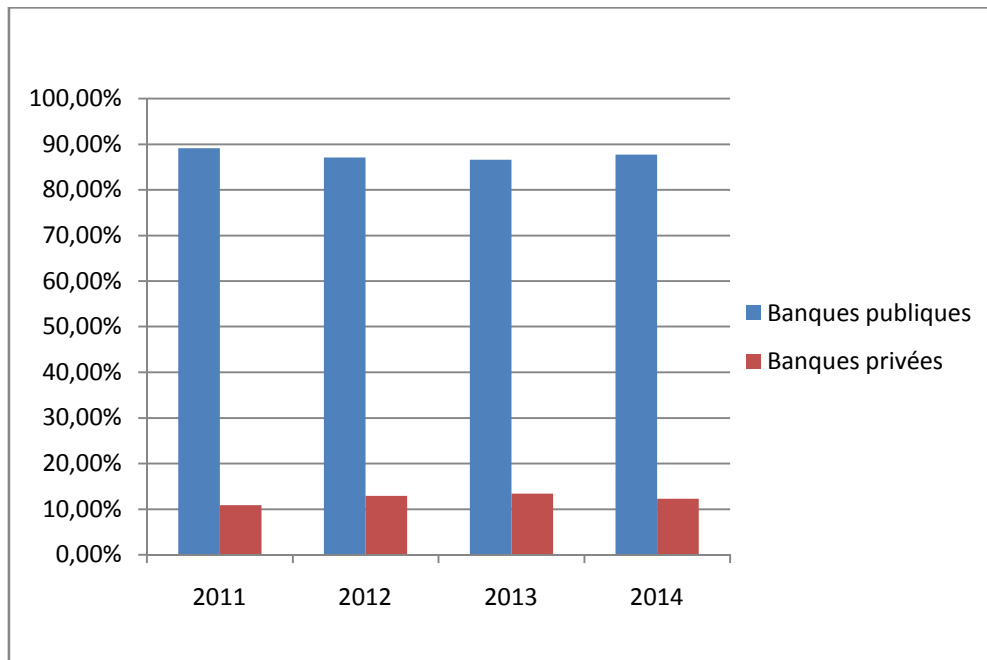
Source : rapport 2014 de la banque d'Algérie

Graph n° 2 : Les ressources collectées par les banques en Algérie



Source : établi à partir du tableau

Graph n° 3 : la part des dépôts dans les banques publiques et privées



Source : établi à partir du tableau

Après la baisse graduelle enregistrée jusqu'à 2013, la part des dépôts des banques publiques est en légère hausse en 2014 (87,7 % contre 86,6 % en 2013) ; la part des banques publiques dans le total des ressources collectées restant très importante.

Compte tenu de la hausse des dépôts du secteur des hydrocarbures, dépôts principalement à vue, la part des dépôts à vue collectés par les banques (52,1 % contre 48,9 % en 2013) augmente au détriment des dépôts à terme. En effet, l'accroissement des dépôts à vue collectés par les banques est élevé en 2014 (25,4 %) comparativement à l'année 2013 (5,4 %), alors que l'année 2012 avait enregistré une contraction en la matière (-4 %).

En revanche, le taux d'accroissement des dépôts à terme s'est stabilisé en 2014 à 10,6 % (10,7 % en 2013), suite à celui plus important enregistré en 2012 (19,6 %). Ainsi, la part des dépôts à terme dans le total de dépôts collectés (à vue et à terme) passe de

49,8 % à fin 2012 à 51,1 % à fin 2013, pour ensuite reculer à 47,9 % à fin

2014. En 2014, les banques publiques ont fait un effort appréciable de collecte des dépôts à vue (26,2 % contre 4,2 % en 2013), les banques privées, quant à elles, ont aussi enregistré un accroissement plus important en 2014 (21,4 %) qu'en 2013 (11,7 %).

L'accroissement des dépôts à terme en 2013 et 2014 est relativement régulier au niveau des banques publiques (12,2 % contre 10,7 % en 2013), après l'accroissement important de 2012 (19,6 %), alors que les banques privées enregistrent une baisse de leurs dépôts à terme en 2014 (-6,8 % contre une hausse de 11,2 % en 2013 et 19,0 % en 2012).

La répartition des dépôts par secteur juridique est la suivante :

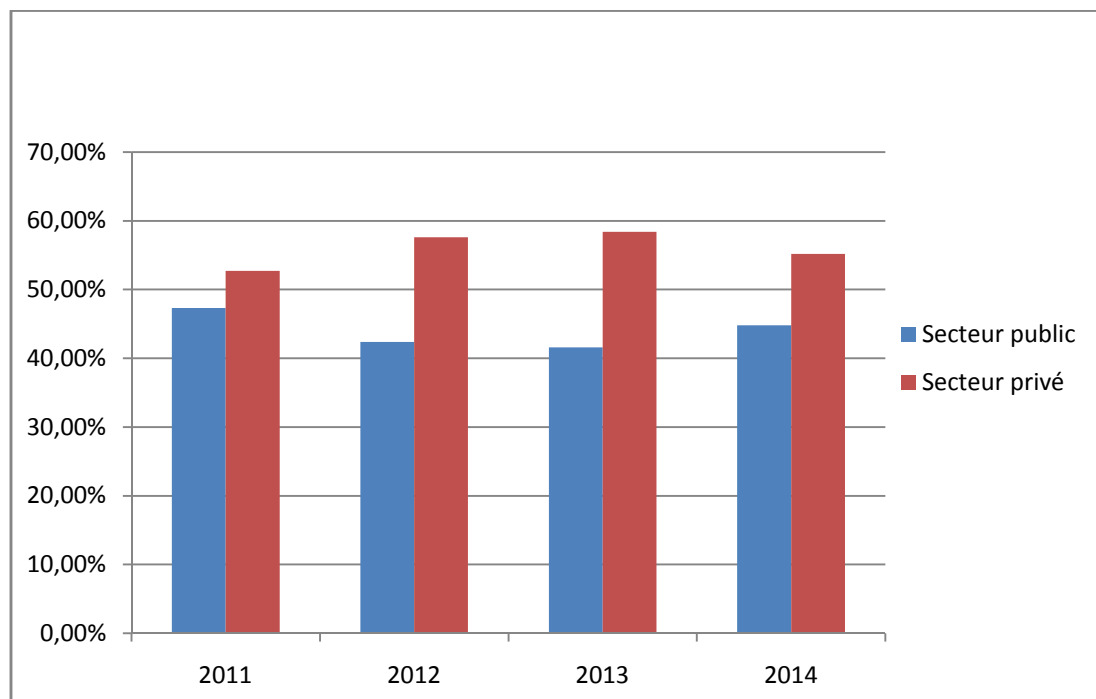
Tableau n°2 : La répartition des dépôts par secteur

Dépôts par secteur	2011	2012	2013	2014
Dépôts à vue	3 495,8	3 356,4	3 537,5	4 434,7
Entreprises et autres				
organismes publics	2 243,7	1 818,6	1 822,8	2 375,2
Entreprises privées	764.3	888.5	1 013.0	1 173.8
Ménages et associations	293.4	335.7	390.8	421.2
Autres	212.4	313.6	310.9	464.5
Dépôts à terme	2 787.5	3 333.6	3 691.7	4 083.8

Entreprises et autres organismes publics	625.7	862.9	1 022.5	1 189.1
Entreprises privées	212.9	233.2	285.0	279.7
Ménages et associations	1 939.4	2 187.2	2 312.4	2 515.6
Autres	9.5	50.3	71.8	99.4
Dépôts en garantie	449.7	548.0	558.2	599.0
Total des ressources collectées	6 733.0	7 238.0	7 787.4	9 117.5
Part du secteur public	47.3%	42.4%	41.6%	44.8%
Part du secteur privé	52.7%	57.6%	58.4%	55.2%

Source : rapport 2014 de la banque d'Algérie

Graphes n°4 : les parts des secteurs privés et publics dans les dépôts



Source : Etabli à partir du tableau

L'analyse des données relatives à l'activité de collecte de ressources des banques, hors dépôts constitués en garantie des engagements par signature donnés (crédits documentaires, avals et cautions), montre les principales tendances enregistrées au cours de l'année sous revue :

Une forte hausse des dépôts collectés auprès du secteur public (25,3 % contre 6,1 % en 2013 et une baisse de 6,5 % en 2012), comparativement à la hausse plus régulière des dépôts collectés auprès des entreprises privées (12,0 % contre 15,7 % en 2013 et 16,9 % en 2012) et des ménages et associations (8,6 % contre 7,1 % en 2013 et 13,0 % en 2012). Cette évolution s'est matérialisée par la baisse de la part des dépôts collectés par les banques auprès du secteur privé (entreprises, ménages, associations) dans le total des dépôts (secteurs public et privé). Cette part, qui était de 57,6 % à fin 2012 et de 58,4 % à fin 2013, s'est établie à 55,2 % à fin 2014 ;

Un niveau de dépôts des ménages dans le total des dépôts du secteur privé qui, bien que relativement stable, reste important à 65,6 % contre 66,2 % en 2013 et 68,1 % en 2012 ;

Enfin, le ratio dépôts en devises des ménages/total des dépôts en devises collectés par les banques demeure très significatif à 64,6 % contre 67,3 % en 2013 et 65,5 % à fin 2012, en contexte de hausse des dépôts en devises à la fois des ménages (5 %) et des entreprises publiques (19,9 %).

Au total, la part des dépôts à terme du secteur privé, y compris les dépôts en devises, dans l'ensemble des dépôts du secteur privé demeure importante bien qu'en légère baisse (63,7 % contre 64,9 % à fin 2013 et 66,4 % à fin 2012), comparativement à la part des dépôts à terme collectés par les banques auprès du secteur public (33,4 % contre 35,9 % à fin 2013 et 32,2 % à fin 2012).

En 2014, en termes de flux de ressources mobilisées, les banques publiques ont enregistré un flux positif de dépôts collectés en dinars auprès du secteur public (709,4 milliards de dinars contre 160,8 milliards de dinars en 2012) et auprès des entreprises privées et ménages (273,0 milliards de dinars contre 229 milliards de dinars en 2013). En ce qui concerne les banques privées, comme pour l'année 2013, le flux de ressources collectées en 2014 porte uniquement sur les entreprises privées et ménages (76 milliards de dinars contre 99,7 milliards de dinars en 2013).

Enfin, à fin 2014, les dépôts à vue et à terme collectés auprès des entreprises et autres organismes publics, des entreprises privées et ménages représentent des parts relatives respectives de 44,3 %, 17,9 % et 35,8 %. Quant au reliquat de dépôts (2,0 %), il couvre les

dépôts des assurances non répartis par secteur juridique et des institutions privées à but non lucratif au service des ménages.

3.2. Les crédits distribués

L'année 2014 a enregistré une progression soutenue des crédits distribués par les banques. Durant cet exercice, le Trésor n'a pas procédé à de nouveaux rachats de créances non performantes. Le tableau ci-après décrit le profil de l'activité de crédits à l'économie des banques:

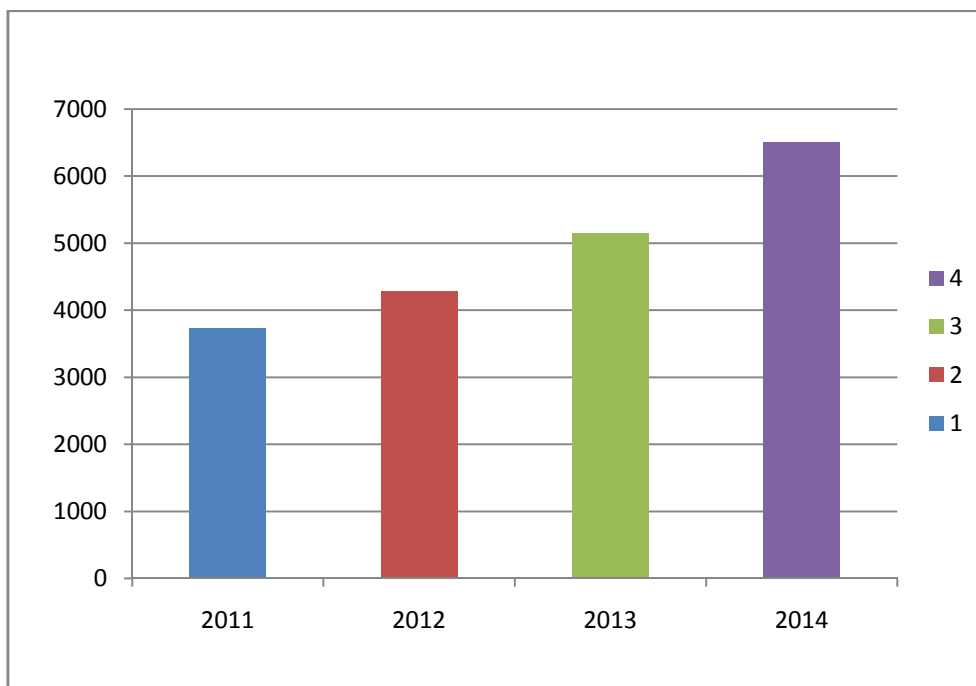
Tableau n°3 : la distribution des crédits des banques par secteur

Crédits des banques/secteurs	2011	2012	2013	2014
Crédits au secteur public	1 742.3	2 040.7	2 434.3	3 382.9
Banques publiques	1 742.3	2 040.7	2 434.3	3 373.4
Crédits directs	1 703.3	2 010.6	2 409.4	3 210.3
Achat d'obligations	39.0	30.1	24.9	163.1
Banques privées	0.0	0.0	0.0	9.5
Crédits directs	0.0	0.0	0.0	0.0
Achat d'obligations	0.0	0.0	0.0	9.5
Crédits au secteur privé	1 982.4	2 244.9	2 720.2	3 120.0
Banques publiques	1 451.7	1 675.4	2 023.2	2 338.7
Crédits directs	1 442.8	1 669.0	2 016.8	2 338.5
Achat d'obligations	8.9	6.4	6.4	0.2
Banques privées	530.7	569.5	697.0	781.3
Crédits directs	530.6	569.4	696.9	781.3
Achat d'obligations	0.1	0.1	0.1	0.0
Total des crédits distribués	3 724.7	4 285.6	5 154.5%	6 502.9
Part des banques publiques	85.8%	86.7%	86.5%	87.8%

Part des banques privées	14.2%	13.3%	13.5%	12.2%
--------------------------	-------	-------	-------	-------

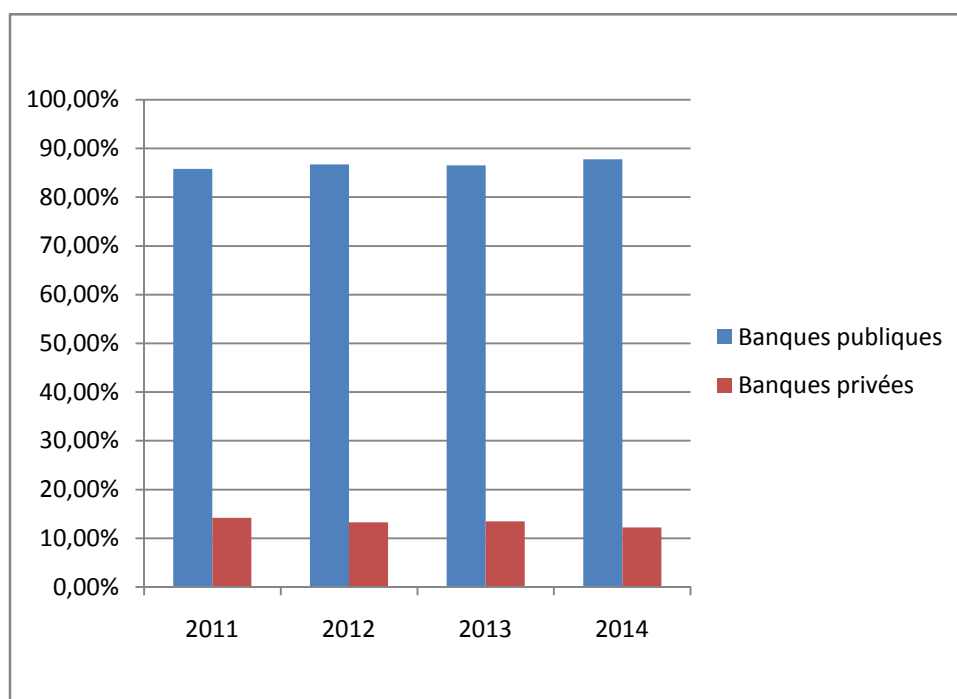
Source : rapport 2014 de la banque d'Algérie

Graphe n°5 : l'évolution de distribution des crédits



Source : Etabli à partir du tableau

Graphe n°6 : les parts des banques publiques et privées dans les crédits



Source : Etabli à partir du tableau

Il ressort des données ci-dessus que la part des crédits distribués par les banques privées est en léger recul en 2014, après une stabilisation en 2012 et 2013, soit 12,2 % contre 13,5 % en 2013 et 13,3 % en 2012.

Les crédits distribués par les banques privées portent sur le financement des entreprises privées et ménages, secteur dont l'épargne financière est en progression et, pour une grande partie, stable ces dernières années.

Le total des crédits des banques s'établit à 6 502,9 milliards de dinars à fin 2014, correspondant à un accroissement des crédits de 26,2 % contre 20,3 % en 2013 et 16,8 % en 2012 ; les rachats de créances effectués par le Trésor en 2012 y inclus. La croissance des crédits au secteur public a atteint 39,0 % contre 19,3 % en 2013, alors que celle des crédits au secteur privé est de 14,7 % contre 21,2 % en 2013. La part des crédits aux entreprises privées et ménages dans l'encours total des crédits distribués par les banques baisse, et s'établit à 48,0 % contre 52,8 % en 2013.

L'encours des crédits distribués au secteur public représente 52,1 % contre 47,2 % en 2013 du total des crédits à l'économie dont 49,4 % en crédits directs (46,7 % en 2013) et 2,6 % sous forme d'obligations émises par les entreprises publiques et détenues par les banques (0,5 % en 2013).

Par ailleurs, les banques publiques assurent la totalité du financement du secteur public, alors que leur part dans le financement du secteur privé demeure importante (75,0 % contre 74,4 % en 2013). Au cours de l'année sous revue, le flux de crédits des banques publiques a bénéficié plus aux entreprises publiques (939,1 milliards de dinars contre 393,7 milliards de dinars en 2013) qu'aux entreprises privées et ménages (315,5 milliards de dinars contre 347,7 milliards de dinars en 2013), traduisant l'implication des banques publiques dans le financement de grands projets d'investissement dans les secteurs de l'énergie et de l'eau. Quant à l'expansion des crédits distribués par les banques privées, celle-ci s'établit à un flux de 93,8 milliards de dinars contre 127,5 milliards de dinars en 2013 ; le taux de croissance (13,6 %) étant inférieur à celui des banques publiques, et ayant bénéficié presque exclusivement aux entreprises privées et ménages.

Il importe de souligner que, comme pour les années précédentes, l'encours total des dépôts collectés en dinars auprès des secteurs public et privé, les dépôts garantissant les engagements par signature non inclus, reste largement supérieur à l'encours total des crédits

distribués à ces deux secteurs, alimentant ainsi l'excès de liquidité largement disséminé dans le secteur bancaire.

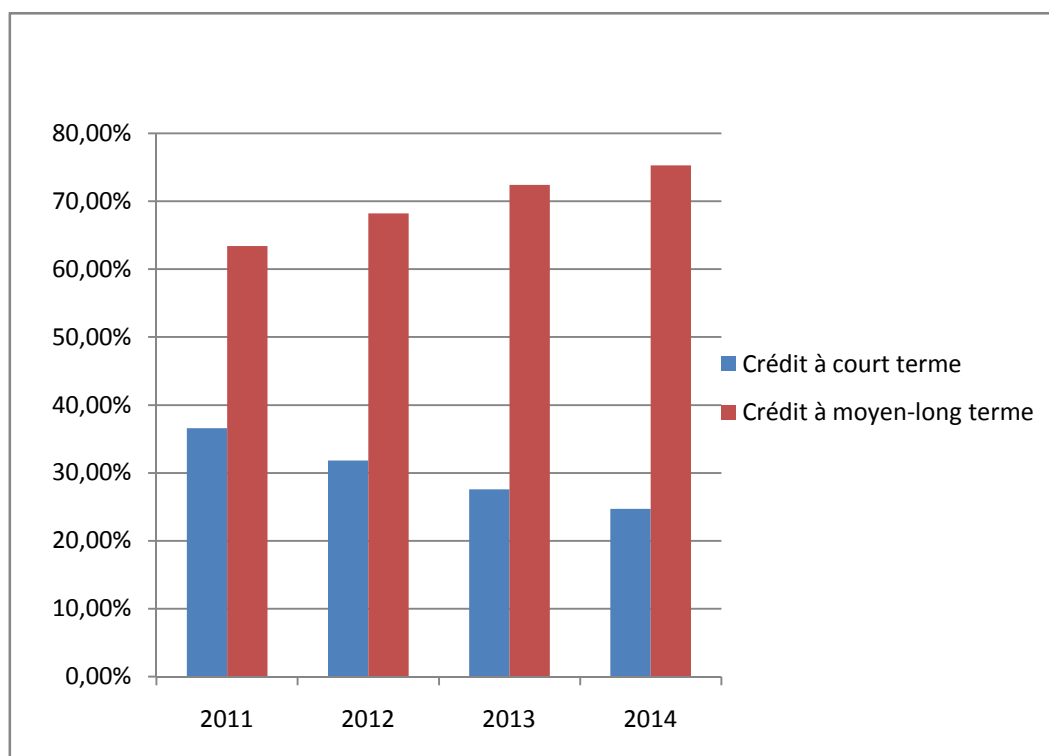
Par maturité, les crédits à l'économie des banques et de la caisse d'épargne (après déduction des créances rachetées par le Trésor public en 2011 et 2012) ont évolué comme suit :

Tableau n°4 : la distribution des crédits par maturité

Crédits des banques/maturité	2011	2012	2013	2014
Crédits à court terme	1 363.0	1 361.6	1 423.4	1 608.7
Banques publiques	999.6	973.9	936.4	1 091.0
Banques privées	363.4	387.7	487.0	517.7
Crédits à moyen et long terme	2 361.7	2 924.0	3 731.1	4 984.2
Banques publiques	2 194.4	2 742.2	3 521.0	4 621.1
Banques privées	167.3	181.8	210.1	273.1
Total des crédits distribués	3 724.7	4 285.6	5 154.5	6 502.9
Part des crédits à court terme	36.6%	31.8%	27.6%	24.7%
Part des crédits à moyen-long terme	63.4%	68.2%	72.4%	75.3%

Source : rapport 2014 de la banque d'Algérie

Graphe n°7 : la distribution des crédits selon leurs maturités



Source :Etabli à partir du tableau

La structure de l'encours des crédits distribués par les banques à fin 2014 confirme la tendance haussière des crédits à moyen et long termes, qui ont atteint une part relative de 75,3 % (72,4 % en 2013) contre 24,7 % pour les crédits à court terme (27,6 % en 2013). Il s'agit d'une tendance amorcée à compter de 2006 et résultant notamment de la progression des crédits à long terme (39,0 % contre 28,6 % en 2013 et 31,9 % en 2012) distribués notamment pour financer les investissements dans les secteurs de l'énergie et de l'eau.

L'augmentation des crédits hypothécaires et des crédits de financement d'autres biens durables aux ménages a contribué à la tendance haussière des crédits à moyen et long termes. En effet, l'encours des crédits hypothécaires est passé de 259,1 milliards de dinars à fin 2012 à 307,4 milliards de dinars à fin 2013 pour atteindre 359,5 milliards de dinars à fin 2014, soit un fort accroissement pour les trois dernières années (17,0 % en 2014, 18,6 % en 2013 et 19,4 % en 2012).

Tirée par le rôle actif de la caisse d'épargne dans la distribution des crédits hypothécaires avec une part relative de 60,7 % par rapport aux banques publiques, la part des crédits hypothécaires aux ménages distribués par ces dernières est bien plus importante (94,1 %) que celle des banques privées. Par contre, l'engagement des banques privées dans la

Chapitre II: Les produits dans la sphère bancaire algérienne

distribution des crédits hypothécaires aux ménages reste relativement faible, en dépit des dépôts considérables mobilisés auprès des ménages.

A fin 2014, les crédits à moyen et long termes distribués par les banques publiques représentent 80,9 % du total de leurs crédits contre 79,0 % en 2013 et 73,8 % à fin 2012, rachat de crédits déduits. Pour les banques privées, cette part, qui avait atteint un niveau appréciable à fin 2009 (52 %), a reculé progressivement pour atteindre 34,5 % contre 30,1 % à fin 2013 et 31,9 % à fin 2012 suite au ralentissement de la distribution des crédits aux ménages.

En ce qui concerne l'évolution à fin 2014 des créances des banques sur l'Etat, la part des banques privées est restée relativement modeste. Leurs créances sur l'Etat sont représentées par les bons du trésor acquis et les avoirs détenus en comptes courants au Trésor et Centre des Chèques Postaux. Les créances des banques publiques sur l'Etat sont donc prédominantes du fait des différentes opérations d'assainissement patrimonial des entreprises publiques effectuées par l'Etat propriétaire par émission de titres.

Au cours de l'année 2014, le Trésor a procédé au remboursement des obligations émises en contrepartie du rachat de créances non performantes des entreprises publiques et de quelques créances sur des entreprises privées et agriculteurs ; l'encours des obligations de rachat atteignant 365,3 milliards de dinars. L'encours des créances que les banques publiques détiennent sur le Trésor au titre des rachats de créances a baissé en 2014 et 2013 (240,5 milliards de dinars contre 325,8 milliards de dinars à fin 2013) ; les banques publiques ayant vendu une partie de ces titres sur le marché. Celles-ci détiennent aussi des créances sur le Trésor sous forme de titres participatifs (98,2 milliards de dinars) ou encore sous forme de bons du trésor (621,1 milliards de dinars contre 453,8 milliards de dinars à fin 2013) et même des créances au titre des opérations effectuées pour compte.

Le tableau ci-après montre l'importance des créances détenues sur le Trésor par les banques :

Tableau n°5 : les créances détenues par les banques sur le trésor

Créances sur l'état/les banques	2011	2012	2013	2014
--	-------------	-------------	-------------	-------------

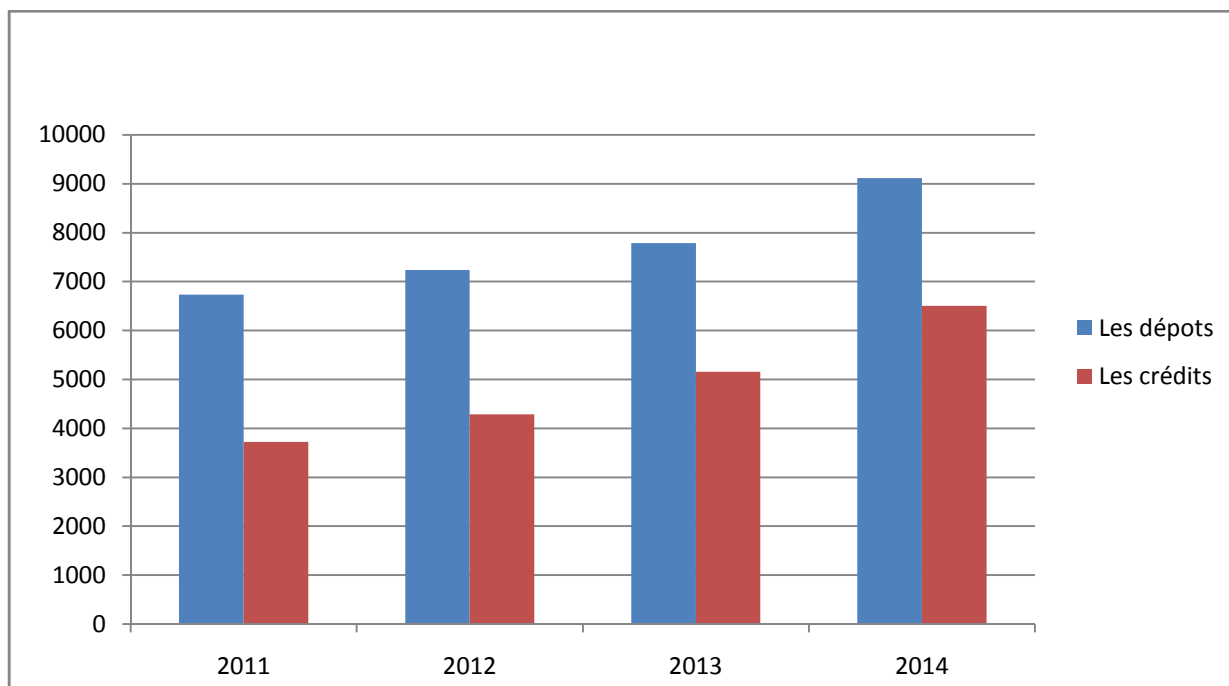
1/Créances brutes				
a/ Banques publiques	1 271.6	1 267.3	1 230.3	1 285.2
dont obligations de rachat	358.7	413.4	325.8	240.5
b/Banques privées	15.6	27.9	22.9	20.4
dont obligations de rachat	0.0	0.0	0.0	0.0
2/Créances nettes	1 017.8	1 029.2	930.0	1 012.3

Source : rapport 2014 de la banque d'Algérie

Les dépôts en dinars collectés par les banques restent supérieurs au crédit intérieur (crédits à l'économie + créances nettes sur l'Etat) des banques publiques et privées. En effet, à fin 2014, le crédit intérieur des banques représente 86,3 % de leurs dépôts collectés en dinars contre 82,1 % à fin 2013, soit un taux de 87,6 % pour les banques publiques et 76,7 % pour les banques privées. Cela indique que l'excès de liquidité des banques est encore élevé en situation de fonds propres et de provisions constituées appréciables. En conséquence, la capacité de distribution de crédits, aussi bien des banques publiques que des privées, reste appréciable.

Le graphique ci-après représente l'évolution des dépôts et des crédits en Algérie

Graphe n°8 : L'évolution des dépôts et des crédits



Source :Etabli à partir du tableau

3.3. L'évolution de l'Activité Monétaire Interbancaire et Personnalisation de chèquiers en Algérie Entre l'Année 2005 et 2013

3.1.1. Le développement de la monétique en Algérie :

Aujourd'hui, les banques offrent à leur clientèle la possibilité de retirer de l'argent et de payer leurs factures en utilisant une carte bancaire en vue de garantir la rapidité, la sécurité, et la traçabilité du système de paiement. Mais le processus de lancement du réseau monétique interbancaire doit concerner toutes les banques.

3.1.2. Les différents modes de paiement et leur sécurité :

Parmi les nouvelles formes de paiements électroniques, il faut distinguer les produits d'accès et les instruments de stockage électronique de monnaie.

- **La banque électronique** désigne la fourniture par une banque de services et produits bancaires de détail via des canaux électroniques. Cela inclut la collecte de dépôts, l'octroi de prêts, la gestion des comptes, l'offre de conseils financiers, mais également la fourniture de services et produits de paiement, notamment de monnaie électronique au sens étroit. Les produits d'accès impliquent l'usage du téléphone ou d'ordinateurs personnels dotés de logiciels appropriés, permettant aux clients

d'accéder à leurs comptes de dépôts et de transférer ces fonds via Internet ou d'autres liens de télécommunication¹¹.

- **La monnaie électronique** est véhiculée à travers deux nouveaux instruments de paiement : le porte-monnaie électronique et le porte-monnaie virtuel. Le porte-monnaie électronique a pour objet l'automatisation des paiement de petits montants dans le commerce de proximité par le biais d'une carte à microprocesseur chargée de valeurs électronique réelles qui peuvent être transférées directement entre les agent économique¹².

Et dans ce contexte, nous citeront les principaux types de carte bancaire utilisée dans les paiements électroniques.

- **La carte bancaire** constitue le moyen de paiement universel par excellence. Son utilisation est possible dans tous les pays du monde, que ce soit pour du paiement de contact, chez les commerçants, que pour le retrait d'argent dans les distributeurs. Elle est donc utilisée en commerce électronique, depuis le début de ce type de commerce¹³.
- **La carte à puce** est le moyen de sécurisation du paiement de proximité le plus efficace, elle est utilisable à la fois comme porte-monnaie électronique et pour les paiements, chargeable en plusieurs devises ainsi qu'en monnaie virtuelle¹⁴.

La monétique en Algérie s'est beaucoup développée ces dernières années, le tableau suivant, contient quelques chiffres sur son évolution de l'année 2008 à 2013.

Tableau n° 6 : L'évolution de l'Activité Monétique Interbancaire et Personnalisation de chéquiers en Algérie Entre l'Année 2008 et 2013

¹¹ Michel Aglietta et Laurence Scialom, les risque de la monnaie électronique, revue française de L'Économie politique n° 14, Altern. économiques, paris 2002/2 no 14, p5.

¹² Bounie David et Soriano Sébastien, La monnaie électronique Principes, fonctionnement et organisation, Les Cahiers du numérique, 2003/1 Vol. 4, p2.

¹³ Paul Trescases, , carte bancaire et technologie : système CB, revue française de L'Économie politique n° 14 , Altern. économiques, paris 2002/2 no 14, P 3

¹⁴ Jean-Claude Paillès, les système de paiement électronique sur internet Les Cahiers du numérique, 2003/1 Vol. 4 , P3

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de transactions effectuées par carte	1.914.459	2.615.168	3.765.580	6.446.974	5.082.848	2.918.269
Nombre de transactions des Retraits		2.615.168	3.765.579	5.718.663	4.582.279	2.656.365
Nombre DAB	544	572	636	647	543	534
Taux de disponibilités des DAB		84.69%	83.01%	84.31%	85.83%	86.83%
Nombre de transactions des paiements		1.450	1.805	5.906	7.729	4.574
Nombre des TPE	1.984	2.639	2.946	3.047	2.965	2.904
Nombre de demande de solde			306.707	722.405	492.840	257.330
Nombre de carte en circulation	339.374	569.558	783.311	850.008	1.178.243	1.287.330
Nombre de cartes de retraits en circulation		32.346	83.116	142.154	267.259	239.227

Nombre de cartes ayant effectués des transactions				196.794	133.380	94.268
Nombre de chéquiers de 25, formules confectionnées		253.176	251.220	416.552	424.084	226.664

Source : « la monétique et le e-citoyen en Algérie », revue n°35 des sciences humaines

Les analyses effectuées sur le tableau précédent révèlent ce qui suit :

- Le nombre total de transactions effectuées par carte est de 2 918 269, ce chiffre a augmenté de 288,59 fois au cours de huit dernières années (Entre l'Année 2005 et 2013).
- Le nombre de Transactions de Retrait est de 2 656 365, ce chiffre est évolué de 1,57 % (Entre l'Année 2009 et 2013) ; malgré que le réseau de DAB couvre 86,83% du marché bancaire algérien, cela nous amène à conclure que le nombre de transactions de retrait effectués représente une quantité négligeable par rapport aux capacités disponibles.
- Le nombre de Transactions de Paiement est de 4 574, ce chiffre est évolué de 215,44 % (Entre l'Année 2009 et 2013) ; Et cela s'explique par la grande disponibilité du réseau TPE qui est de 2 904. Cela reste très insuffisant pour développer ce marché d'autant que des potentialités existantes.
- Le nombre de cartes en circulation est de 135 055, ce chiffre à évoluer de 38,61% durant les deux dernières années ; mais le nombre exacte de carte ayant effectué des transactions s'est réduit de 29,32%, cela nous amène à conclure qu'il y a un nombre non négligeable de citoyens qui possèdent des cartes monétiques mais ne les utilisent pas.
- Le nombre Total des chéquiers est de 732 204, l'évolution de ce chiffre s'est réduit de 44,83%, cela représente un bon signe qui montre que les citoyen change de

Chapitre II: Les produits dans la sphère bancaire algérienne

comportement envers l'utilisation des chèques, alors on est en état de passage vers l'utilisation de la monétique.

Conclusion

L'étude des produits nous conduit à conclure que le secteur bancaire algérien est assez classique et relativement standardisé. Du fait, l'augmentation des crédits au cours des dernières années nous permet de définir l'économie algérienne comme une économie d'endettement. On relate aussi une évolution positive de l'épargne collectée, et des efforts importants en matière de communication et de modernisation des réseaux de distribution.

Celle qui tient compte des modèles de financement des activités économiques et distingue économie d'endettement et économie de marché des capitaux. La première es basée sur le crédit, qui présente une conséquence majeure : L'inflation. La seconde trouve son origine dans l'activité des marchés financiers alimentés par l'épargne dégagée par les agents.

Chapitre 3 : les produits bancaires de Bank ABC Tizi Ouzou

Section1 : Présentation de Bank ABC

1.1. Définition :

Bank ABC Alegria est une filiale du groupe Arab Banking Corporation Bahreïn est la première banque internationale privée installée en Algérie suite à l'obtention de son agrément de banque auprès du conseil de la monnaie et de crédit de la banque d'Algérie en Septembre 1998.

Le groupe ABC a joué un rôle soutenu dans le financement de l'économie algérienne.

Depuis sa création, Bank ABC Algérie propose des services personnalisés destinés à une clientèle d'entreprise.

La banque porte une attention toute particulière à la satisfaction des besoins de ses clients et quant à cet effet développer ses services bancaires et élargir son réseau d'agence pour mieux servir sa clientèle.

La vision de Bank ABC Algeria est d'améliorer la position de la banque dans le secteur bancaire algérien et de contribuer au développement de l'économie du pays.

1.2. Historique :

Le groupe Arab Bankin Corporation, basé au Bahrein est présent dans plus de 22 pays du Golf, D'Afrique du Nord, Moyen Orient, Europe, Amérique et l'Asie. Créé en 1980, La banque ABC est coté sur la bourse de Bahrein avec ses pricipaux actionnaires à savoir les investisseurs institutionnels comme la banque centrale de Lybie (41.65%) ,The Kuwait investment Authority (29.69%) et Abu Dhabi investment authority (17.72%).

La volonté du groupe de répondre aux différents besoins du marché algérien c'est matérialiser par la création d'un bureau de représentation en 1995, présence ayant permis à Arab Banking Corporation, tout d'abord de développer et de renforcer les liens de coopération avec les institutions financières algériennes, Ensuite de vivre les profondes réformes économiques lancées au début de la décennie 90, notamment celle autorisée l'établissement de banque à capitaux privés en Algérie.

Du fait de l'intérêt croissant que portait le groupe ABC en marché algérien, le bureau de représentation a été transformé en Décembre 1998 en banque à parts entières, par décision de 24 Septembre 1998 du conseil de la monnaie et de crédit. Ainsi est né Arab Banking Corporation Algeria, désigné sous le nom commercial d'ABC Bank Algeria qui devient la

première banque privée internationale à s'installer en Algérie, son activité a commencé le 02 Décembre 1998 avec l'ouverture de son agence principale à Bir Mourad Rais.

La banque bénéficie d'un capital de dix milliards de dinars en Décembre 2009 et du soutien inconditionnel de ses actionnaires et son réseau couvre 23 agences sur le territoire national.

1.3. Missions de Bank ABC :

Assurer aux actionnaires une croissance efficace et proprement calculée de plus value et bénéficie sur la valeur nominale des actions tout en profitant du pouvoir du groupe international et de satisfaire le groupe diversifié de la clientèle.

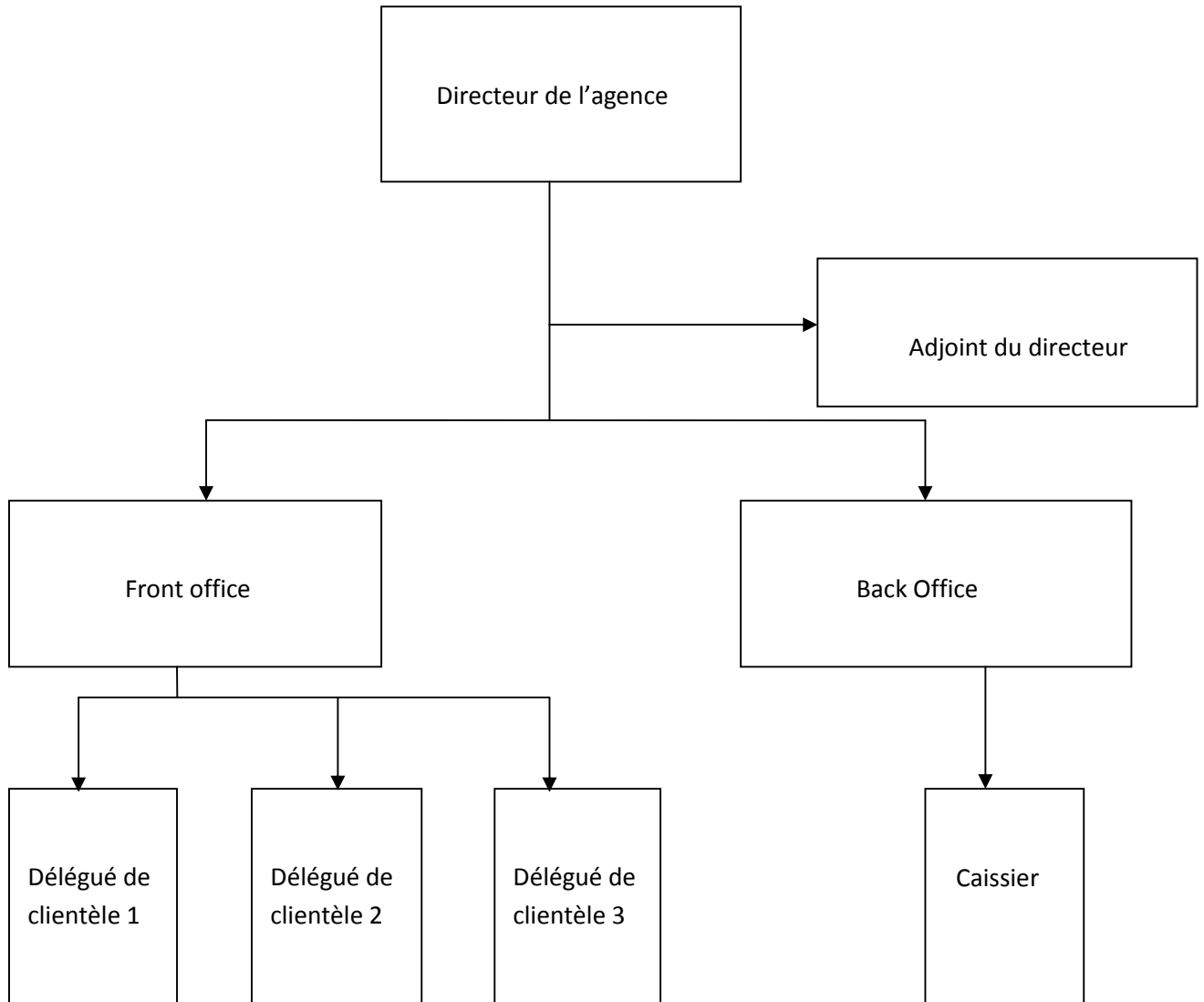
1.4. Objectifs de Bank ABC :

- Mettre au service de la clientèle algérienne, le réseau international du groupe ABC ;
- Offrir des services bancaires personnalisés de qualité pour la clientèle appartenant aussi bien au secteur public qu'au secteur privé ;
- Promouvoir et mettre en place de nouveaux produits ;
- Répondre aux besoins de la clientèle dans le domaine du commerce extérieur ;
- Conseiller et assister la clientèle dans le montage des dossiers d'investissement et participer à leur financement ;
- Faire de Bank ABC une institution financière performante et participante de manière effective au développement de l'économie algérienne ;

Avec une stratégie bien définie, bank ABC est positionnée pour saisir les opportunités et les défis qui se profilent à l'horizon.

1.6. L'organigramme de l'agence ABC Tizi Ouzou

Schéma n°6 : organigramme de Bank ABC T.O



Section 2 : la typologie des produits bancaires au sein de l'agence ABC T.O

2.1. La monétique : les produits de la monétique sont les suivants

2.1.1. La carte CIB

Toute personne physique résidente en Algérie domiciliée auprès d'une agence ABC; titulaire d'un compte de chèque et/ou d'un compte Epargne et disposant de revenus réguliers ouvre le droit à la carte CIB.

La carte peut être au nom du titulaire du compte (carte principale) ou au nom d'un tiers désigné par le client (carte supplémentaire). Dans ce cas, seul un compte est lié à la carte, selon le choix du titulaire du compte. Dont on trouve :

- **La carte primaire (principale):** La carte primaire est une carte embossée au nom du titulaire du compte domicilié chez ABC. La carte primaire peut être rattachée à un ou plusieurs comptes (compte chèque ou compte épargne).
Le porteur de la carte principale (primaire) étant le titulaire du compte ou des comptes auquel(s) est (sont) rattachées les cartes.
- **La carte secondaire (supplémentaire):** La carte secondaire est une carte embossée au nom d'un tiers bénéficiaire désigné par le titulaire du compte. La carte secondaire ne peut être rattachée qu'à un seul compte (compte du bénéficiaire de la carte primaire).
Le porteur de la carte supplémentaire (secondaire) étant le tiers bénéficiaire.

2.1.1.1. Les types de cartes

La banque ABC offre deux (02) types de cartes à sa clientèle dont leur validité est de deux (02) années renouvelables automatiquement, sauf demande de résiliation expresse du bénéficiaire titulaire de la carte qui sont ainsi :

A. La carte CIB Classique est offerte au :

- Ñ Salariés disposant d'un revenu mensuel inférieur à DZD 60.000
- Ñ Non salariés disposant d'un revenu moyen mensuel inférieur à DZD 60.000

B. La carte CIB Gold est offerte au :

- Salarié(s) disposant d'un revenu mensuel égal ou supérieur à DZD 60.000
- Autres clients non salariés disposant d'un revenu moyen mensuel égal ou supérieur à DZD 60.000

2.1.1.2. Les modalités de souscription à la carte CIB

Le Conseiller clientèle en agence, à l'accueil du client, devra présenter les caractéristiques de la carte CIB , cerner les besoins du client et lui présenter le type de carte auquel il est éligible avant signature du contrat constitué des conditions particulières et des conditions générales. Il devra effectuer les tâches, ci-après :

En cas de la demande de la carte primaire, le banquier procède aux étapes suivantes :

1. Assister le client pour renseigner correctement en 02 exemplaires la demande de carte représentée par les conditions particulières du contrat ;
2. Faire signer la demande (1° page du contrat) par le client titulaire du compte ;
3. Présenter la demande à son responsable hiérarchique (Directeur d'agence ou son adjoint) pour contrôle et acceptation ;
4. Après accord de la hiérarchie, présenter sommairement les obligations du porteur de la carte et lui faire signer les conditions générales du contrat à présenter à son responsable hiérarchique pour contresignature ;
5. Remettre un exemplaire du contrat au client ;
6. scanner le contrat et l'envoyer par Email à l'adresse : @ABC Algeria Card Orders Monétique et conserver le deuxième exemplaire en agence dossier CARTE CIB ;
7. Mettre à jour le fichier d'inventaire de cartes CIB ;

En cas de demande de la carte secondaire, le banquier suit les mêmes procédures que la carte primaire mais avec la présence du porteur bénéficiaires de ce type de carte.

- **La saisie de la souscription :**

A réception du contrat de souscription (document scanné) envoyé par l'agence, le Délégué Monétique procédera à la saisie de la souscription sur la base de données CMS (Card Management System).

Pour ce faire il devra au préalable vérifier :

- La cohérence des données portées sur le contrat de souscription dans le but d'établir le lien entre le contrat et la fiche client via la capture d'écran édité du système d'information ;
- Le prélèvement des frais en s'assurant que le dossier contient la capture d'écran attestant dudit prélèvement ;
- Que le souscripteur n'a pas déjà une carte sur CMS ;

- **La validation de la souscription**

A la réception du dossier accompagné de la Check List contrôle –souscription, le Chef de département monétique ou le directeur adjoint devra effectuer les tâches, ci-après :

- Editer les informations saisies sur CMS ;
- S'assurer que les contrôles effectués sont probants ;
- Signe la check List et valide la saisie ;
- Remettre le dossier au Délégué monétique pour classement.

- **La personnalisation des codes PIN et des cartes**

***La mise à disposition des cartes et des codes PIN**

Le Directeur ou son adjoint devront accuser réception à la DRB des codes PIN et des cartes reçus. Ces codes et ces cartes seront stockés sous la responsabilité du Directeur dans des coffres distincts.

Le Directeur d'agence (ou son adjoint) instruira le conseiller clientèle Retail pour contacter le client (titulaire du compte ou le porteur suivant le cas) pour l'inviter à venir récupérer la carte.

Le Conseiller clientèle Retail devra Contacter le porteur par tout moyen mis à disposition de l'agence (téléphone, fax, email...) afin de le prévenir de la disponibilité de sa carte en agence.

***L'activation de la carte**

A la réception des accusés de réception accompagnés de la Check List contrôle-Activation, le Chef de département monétique devra s'assurer de ce qui suit :

- le client ou le tiers bénéficiaire a bien retiré sa carte/code PIN et que l'agence a consigné la remise de la carte et le code PIN dans la check List contrôle-Activation;
- S'assurer que l'accusé de réception comporte les signatures du client ou le tiers bénéficiaire et de l'agence ;
- S'assurer vis CMS que la carte n'a pas été activée ;
- Instruire le Délégué monétique pour activer la carte et lui remettre les accusés de réception pour conservation.

2.1.1.3. L'utilisation de la carte CIB

Le bénéficiaire/ porteur de la carte CIB peut effectuer des opérations de :

- Retrait 24h/24 auprès des DAB / GAB connectés au réseau monétique interbancaire et implantés sur l'ensemble du territoire national
- Paiement auprès des commerçants équipés de TPE connectés au réseau monétique interbancaire

Le bénéficiaire/ porteur de la carte CIB peut effectuer des opérations suivant les plafonds, ci-après:

Tableau n°7 : les plafonds des montants des transactions avec la carte CIB

	La carte CIB Classique	La carte CIB Gold
Retrait	40. 000 DZD/ jour	80. 000 DZD/jour
Paiement	40.000 DZD/ jour	80. 000 DZD/ jour
Virement	sans limite	sans limite

Source : données de la banque ABC

2.1.1.4. Les avantages de la carte CIB

- Eviter les déplacements en Agence ;
- Gagner du temps en évitant les déplacements et l'attente au guichet ;
- Minimiser l'utilisation des espèces pour payer des achats (évacuer le risque de vol) ;

2.1.1.5. Les mesures de sécurités liées à l'utilisation de la carte CIB

• Noter à part votre numéro de carte (16 chiffres) et la date d'expiration qui apparaissent sur le recto de votre carte bancaire CIB. Ils vous seront demandés pour toute opposition en cas de perte, de vol ou d'utilisation frauduleuse.

- Préservez soigneusement votre code confidentiel (ne pas l'inscrire sur la carte).
- Ne pas le divulguer à une tierce personne quel que soit le motif.
- Au moment d'un retrait ou d'un paiement, s'assurer que personne ne vous voit introduire votre code confidentiel.
- Ne jamais introduire votre code secret sans demande du GAB/DAB.
- Avant de composer votre code confidentiel, vérifiez que le montant inscrit sur le TPE correspond bien au montant exact de vos achats.
- Dans le cas où le code confidentiel est erroné après cinq (05) tentatives la carte est définitivement bloquée.
- Conservez tous les tickets remis par le commerçant pendant trois (03) mois. Le délai de réclamation des opérations effectuées par carte est de 03 mois
- En cas de capture de la carte par le distributeur automatique de billets : Adressez-vous au responsable du DAB si la carte n'est pas présente à l'intérieur de l'automate faire immédiatement une demande de mise en opposition.

Dans le tableau suivant nous allons essayer d'illustrer le classement des agences ABC selon le nombre de cartes distribuées pendant une période de 11 semaines :

Tableau n°8 : classement des agences de ABC selon le nombre des cartes distribuées

Agence	Total des cartes distribuées
Moustaganem	182
Chabani	168
Kouba	163
SBA	127
Annaba	106
Constantine	101
Dely Brahim	79
Amirouche	77
Staouali	71
DEB	67
Bejaia	61
Blida	58
Skikda	52
HASSI Messaoud	43
Bir Khadem	42
Oran 2	41
Sétif	33
Tizi Ouzou	27
Chlef	24
Oran 1	20
Bouira	09
BBA	07
BMR	05
Total	1563

Source : Données de la banque ABC

Le classement général dans les distributions des cartes :

L'agence de Mostaganem est classée à la première place avec la top performance monétique et un nombre de 182 cartes, suivie de l'agence Chabani avec 168 cartes distribuées, et l'agence de Kouba occupe la troisième place avec 163 cartes distribuées.

Les agences de Bouira, BBA et BMR ont occupées les dernières places du classement avec des nombre de distribution faibles.

2.2. Le GAB « Guichet automatique de billets »

Le guichet automatique de billets (GAB) offre pour les porteurs de carte ABC des fonctions de distribution ainsi que diverses autres fonctions telles :

- Le retrait rapide du montant fixe ;
- Le retrait de montants libres ;
- La demande de solde des comptes liés à la carte ;
- Le virement de compte à compte ABC d'un client ;
- La demande du relevé des 10 dernières opérations effectuées par la carte ;
- La demande de relevé bancaire d'un compte (à récupérer au niveau des agences) ;
- La demande de chéquier (à récupérer au niveau des agences) ;

Le GAB est rattaché à l'agence où il est installé et se définit comme une deuxième caisse qui sera alimentée à partir de la caisse principale Dinars de l'agence.

Les GAB hors site sont eux aussi rattachés à l'agence la plus proche et se définissent comme des caisses secondaires alimentées à partir de la caisse principale de l'agence de rattachement.

L'agence doit désigner pour la gestion du GAB un caissier et ses fonctions se définissent notamment :

- La préparation de la billetterie pour l'approvisionnement de la caisse GAB ;
- La comptabilisation de l'approvisionnement sur le système ;
- Appels de fonds de la caisse du GAB ;
- Alimentation du GAB ;
- Arrêté de caisse GAB se traduisant par le calcul quotidien du solde de la caisse GAB ;
- Opérations d'exploitation courantes pour assurer le bon fonctionnement de l'appareil ;
- Détection des clés du compartiment superviseur ;
- Constat de toutes cartes confisquées par l'appareil ;
- Signaler tout dysfonctionnement du GAB ;

La gestion du GAB est organisée autour de ces tâches et se concrétise par des opérations qui se résument à :

- Des interventions en cours de journée, pour remédier à des incidents ;
- Des interventions en début de journée pour consulter l'encaisse GAB et l'alimenter si nécessaire ;

2.2.1. Description du GAB

Le GAB est constitué de deux compartiments :

- Le coffre contenant les cassettes et billets de banque ;
- Le compartiment HARD contenant entre autre, l'écran superviseur, le PC, l'imprimante journal...etc.

Les cassettes de billets de banque sont au nombre de cinq :

- La cassette de rejet ;
- La cassette n°1 est de type de billets de 500 DA ;
- La cassette n°2 et n°3 sont du type des billets de 1000 DA ;
- La cassette n°4 est de types de billets de 2000 DA ;

L'ouverture du coffre de GAB s'effectue à l'aide d'une combinaison et d'une clé qui sont détenues par le chef d'agence.

L'accès à la partie HARD de l'appareil s'effectue à l'aide d'une clé détenue par le caissier.

2.2.2. Approvisionnement du GAB

La caisse GAB est alimentée par le caissier dès la mise en service du GAB la première fois en présence du directeur d'agence ou de son adjoint.

Le montant de la caisse GAB de départ 1.500.000DA, soit 1000 billets de chaque type, ce montant doit être régulièrement contrôlé par le caissier en vérifiant l'encaisse du GAB, pour éviter une rupture de billets.

Le caissier incorpore le ticket de l'encaisse du GAB et comptabilise l'opération d'alimentation du GAB sur le système AMBIT et édite la pièce comptable qui doivent être conservés dans la journée comptable.

2.2.3. Vérification de l'encaisse du GAB

Tous les jours à 8h30 avant l'ouverture, le caissier doit procéder à la vérification de l'encaisse (solde caisse) du GAB par rapport au montant minimum de 300.000 DA à maintenir.

Cette opération peut être effectuée à n'importe quel moment de la journée, si nécessaire, afin de réapprovisionner le GAB.

L'opération s'effectue selon les étapes suivantes :

- Arrêt de l'application GAB ;
- Edition de l'encaisse du GAB sur ticket ;
- Calcul du solde caisse GAB ;
- Remise en service du GAB ;

Récupération des cartes capturées :

Lorsqu'une carte a été signalé douteuse (perdue, volée.....) par le système, aucune opération sur le GAB n'est possible. La carte est capturée par le GAB dès la première tentative d'utilisation.

Le caissier doit quotidiennement contrôler la cassette du GAB de cartes capturées. Il doit récupérer les cartes, remplir un état de carte capturer, les remettre au délégué clientèle et accuser la réception.

Sur le GAB, le caissier remet à zéro le conteur des cartes capturées à l'aide de l'écran superviseur.

2.3. ABC BY SMS« service Quickly »

La quasi-totalité des clients ABC détenteurs d'un compte bancaire possède un téléphone portable. Ce dernier est devenu un outil de communication incontournable. L'instantanéité du SMS est un atout pour ABC-A qui peut ainsi transmettre, automatiquement et dans les plus brefs délais, des informations à forte valeur ajoutée à ses clients.

ABC met en place le service ABC By SMS, par lequel le client, abonné, est informé du fonctionnement de son compte par l'envoi de messages (SMS) sur son téléphone portable.

Ce service permet à ABC de poursuivre sa stratégie de développement des canaux de distribution via l'envoi des SMS et l'automatisation des tâches à faible valeur ajoutée liées à la demande de solde ou d'extrait de compte par le biais d'un canal autre que celui de l'agence.

Il permet également à la Banque de :

- Véhiculer une image de banque innovante,
- Percevoir des commissions supplémentaires et récurrentes,
- Automatiser les tâches administratives à faible valeur ajoutée, comme les demandes de solde au guichet et les demandes d'extrait de compte,
- Alléger les agences pour les demandes d'informations sur le compte.

2.3.1. Définition

ABC By SMS est un service de banque à distance permettant aux clients de recevoir des informations sur son compte sous la forme de SMS.

La souscription au service **ABC By SMS** est formalisée par la signature d'un contrat d'une durée indéterminée sauf résiliation.

Les SMS sont envoyés vers le numéro de téléphone portable indiqué dans le contrat de souscription et saisi sur Delta.

Le service ABC By SMS sont proposés aux détenteurs de comptes à vue en dinars et disposant d'un téléphone relié au réseau GSM sur le territoire national.

2.3.2. La Clientèle ciblée

Particuliers : Toute personne physique résidente sur le territoire national.

Professionnels : (Professions libérales, Commerçants, Artisans,).

2.3.3. Les Jours et les horaires d'envoi des sms

L'envoi des messages se fait lors des journées ouvrables.

Les clients reçoivent les SMS dans la plage horaire comprise entre 9h et 20h 30.

2.3.4. Contenu des messages

La banque transmet les informations suivantes :

- Solde
- Montant de la dernière opération
- Sens de la dernière opération (débit/crédit)
- Libellé de la dernière opération

2.3.5. Prélèvement des commissions

Une commission suivant les conditions de banque sera prélevée sur le compte du client qui est précisée dans le contrat de souscription.

Le prélèvement se fait, lors de la souscription. Le renouvellement du prélèvement est effectué automatiquement.

2.4. ABC On-Line« Service Quickly »

2.4.1. Définition

ABC on-line désigne l'ensemble des services bancaires assurés par voie électronique « electronic banking » via internet mis à la disposition de la clientèle à l'effet d'accéder aux informations et exécuter certaines opérations vingt quatre heures sur vingt quatre (24h/24) et sept jours sur sept (7j/7).

L'abonnement est conclu pour une durée d'une année renouvelable.

2.4.2. Bénéficiaire du service ABC On-Line

Ce service est destiné à toute personne physique ou morale (particuliers, professionnels et entreprises) à la condition :

- Disposer obligatoirement d'une connexion internet et d'une boîte mail ;
- Avoir un ou plusieurs comptes (Dinars et/ou Devises) ouvert auprès de ABC ;
- Souscrire au formulaire « conditions d'adhésion ABC On-Line » et « demande d'adhésion ABC On-Line » ;

2.4.3. Champ d'action d'ABC On-Line

Dans une première phase, la prestation ABC On-Line se limitera à la communication d'information des comptes de la clientèle comme suit :

- Consultation et édition des soldes ;
- Consultation et édition des mouvements des comptes ;
- Commandes de chéquiers ;
- Edition du R.I.B ;

2.4.4. Mode de règlement et prélèvement des frais d'abonnement

Le règlement des frais d'abonnement s'effectue par le débit du compte de facturation désigné par le client et indiqué dans le formulaire de demande d'adhésion ABC On-Line.

Les tarifs appliqués à chaque prestation sont définis dans les conditions générales de banque.

Les frais d'abonnement s'appliquent à compter de la date de signature des formulaires « conditions d'adhésion ABC On-Line » et « demande d'adhésion ABC On-Line » et sont prélevées mensuellement.

Les tarifs sont précisés à l'abonné lors de la signature des formulaires, Cependant toute modification des tarifs ou modalités de prélèvement doit être portée à la connaissance de l'abonné par tous les moyens possibles.

2.4.5. Gestion des demandes d'adhésion

Les demandes pour l'adhésion à ABC On-Line sont acheminées, par mail, par les gestionnaires du client en agence pour être traitées par l'administrateur ABC On-Line.

L'administrateur ABC On-Line :

- Reçoit le formulaire d'adhésion ainsi que le formulaire condition d'adhésion par mail ;
- Vérifie que les formulaires sont bien renseignés ;
- Procède à la création du compte d'accès du client sur l'application ABC On-Line ;
- Envoi un mail à l'agence pour confirmer la création du code d'accès du client ;

2.4.6. Gestion des réclamations

Les réclamations de la clientèle doivent être prises en charge immédiatement et sont transmises via le site ABC On-Line, ou par les conseillers clientèle, elles arrivent sur la boîte de l'administrateur ABC On-Line.

Celui-ci filtre les réclamations par type :

- Demande d'informations sur l'utilisation du site ;
- Difficultés d'accès au site ;
- Dysfonctionnement du site ;
- Informations pour le changement du mot de passe... ;

2.4.7. La résiliation

La résiliation peut intervenir à tout moment de part et d'autre en respectant un délai d'un (01) mois avant la date d'échéance de l'abonnement.

2.5. Les Autres produits et services de Bank ABC : on distingue entre :

2.5.1. Le chèque de banque : suite à une demande d'un chèque bancaire, la banque ABC offre ce service avec une procédure rapide et efficace, c'est le chèque qui donne plus de confort au donneur d'ordre et au bénéficiaire.

2.5.2. Le chèque guichet : en cas d'urgence, la banque ABC met à la disposition de sa clientèle le chèque guichet qui est fourni au comptoir en cas où le client n'a pas ramené son carnet de chèques. Ce service permet d'effectuer les opérations de retraits sans retards.

2.5.3. Le chéquier : Bank ABC dispose de deux types de chéquiers (20 ou 50 chèques), cet instrument de paiement permet la faciliter de payer en chèques de tous les achats et partout sur le territoire algérien.

2.5.4. Le coffre AMANA : ce sont des coffres sécurisés de dimensions variées selon les besoins des clients, pour les dépôts des valeurs.

2.6. Les placements et les comptes bancaires de Bank ABC

2.6.1. Les placements :

Les produits de dépôts offerts par la banque ABC donnent une flexibilité de dépôt ou de retrait des espèces à tout moment :

2.6.1.1. Le bon de caisse : c'est un placement qui a une durée de souscription allant de trois mois à plus de 48 mois, le bon de caisse est négociable et peut faire office de garantie, il peut être nominatif ou au porteur (anonyme).

2.6.1.2. Le dépôt à terme (DAT) : est une formule de placement qui permet aux clients de fructifier leurs fonds pendant une période déterminée.

- **DAT (en dinars) :** ouvert à la clientèle pour le dépôt à terme d'un montant égal ou supérieur à 10 000 DA pour une durée allant de 3 mois jusqu'à plus de 48 mois et sont rémunérés conformément aux conditions de la banque en vigueur.
- **DAT (devise) :** ouverts aux titulaires des comptes en devise à vue dans la monnaie de leur compte pour des durées allant de 1 à 12 mois et plus, et sont rémunérés sur la base des taux trimestriels fixés par la banque d'Algérie et en vigueur au moment du dépôt.
- **DAT (CEDAC) :** ouverts aux titulaires des comptes CEDAC pour des durées allant de 2 à 6 mois et sont rémunérés aux conditions par la banque d'Algérie.

2.6.2. Les comptes bancaires : on distingue entre :

2.6.2.1. Le compte courant : c'est un compte à vue et réservé aux personnes morales.

2.6.2.2. Le compte chèque : offert aux particuliers (personne physique), il n'est pas productif d'intérêts et fonctionne en position créditrice seulement.

2.6.2.3. Le compte devise : est un compte de dépôts à vue productif d'intérêts servi par la banque d'Algérie et libellé en une monnaie étrangère. Il ne donne pas droit à une délivrance de chéquier, il est en position créditrice uniquement.

2.6.2.4. Le compte CEDAC : c'est un compte de dépôt ouvert au nom d'une personne physique ou morale résidente étrangère libellé en Dinars.

2.6.2.5. Le compte INR : est un compte de dépôt à vue libellé en dinars dont l'ouverture est réservée exclusivement aux personnes physiques ou morales étrangères non résidentes titulaires d'un marché public.

2.6.2.6. Le compte épargne : le livret d'épargne est un livret bancaire, destiné à encourager les ressources à vue à terme, ouvert à toute personne physique mineur ou majeur avec ou sans rémunération.

2.6.2.7. Le compte joint : est un Compte collectif ouvert au nom de deux ou plusieurs personnes sans nécessairement de lien de parenté ou d'alliance entre elles, appelées co-titulaires. Toute ouverture d'un compte joint donne lieu obligatoirement à la signature d'une convention de compte par les co-titulaires. Chacun des co-titulaires peut faire fonctionner le compte seul – exactement comme s'il était le seul titulaire – et réaliser ainsi toute opération tant au débit qu'au crédit, notamment dépôt et retrait de fonds, remises de chèques à l'encaissement, virements, autorisations de prélèvement...

2.6.2.8. Le compte mineur : est un compte destiné aux enfants de moins de 18 ans, Un mineur n'est pas autorisé à ouvrir seul un compte bancaire, à placer de l'argent, à emprunter. Son représentant légal (parents, tuteur...) peut intervenir pour lui. En tant que parent, vous pouvez ouvrir, faire fonctionner et même clôturer un compte ou un produit d'épargne au nom de l'enfant mineur.

2.6.3. Le fonctionnement des comptes bancaires de Bank ABC

2.6.3.1. Les comptes Courants

L'ouverture d'un compte courant par la Banque au profit d'un prospect constitue un moment crucial du début de la relation d'affaires.

Afin de cerner l'activité du prospect, un membre de la DCB (RM) ou à défaut un membre de l'agence devra effectuer une visite sur site et ainsi confirmer que l'entreprise a une activité réelle et conforme aux éléments fournis par le prospect. A la suite de cette visite un call report sera réalisé par le RM ou un membre de l'agence, ce call report sera transmis au HCB (Head of Corporate Banking) afin de valider la demande d'ouverture de compte.

Le Call report signé par le HCB sera conservé au sein du dossier d'ouverture de compte et l'agence prend en charge l'ouverture de compte ainsi que la réalisation du KYC.

- **Les titulaires du compte courant :**

Le compte courant est ouvert au bénéfice des entités juridiques, ci-après, définies :

- Personne physique ayant la qualité de commerçant ;
- Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée « EURL » ;
- Société à responsabilité limitée « SARL » ;

- Société par actions « SPA » ;
- Sociétés en commandite par actions ;
- Société en commandite simple ;
- Société en nom collectif « SNC »;
- Groupements ;
- Etablissements publics à caractère commercial.

- **Les clients interdits d'ouverture de compte avec ABC**

-Personnes ou entités enregistrées sur les listes noires fournies par le logiciel de la banque FACTIVA.

-Personnes ou entités qui sollicitent l'ouverture d'un compte sous un nom différent que le leur ou qui fournissent des informations fausses ou manifestement fictives.

-Personnes ou entités qui n'accepteraient pas de fournir les documents requis par la banque dès l'ouverture de compte.

-Absence d'intérêt commercial, et pour des questions de conformité qui serait lié à l'étude du client et de son activité.

2.6.3.2. Le Compte Epargne

Le « compte épargne » est un compte bancaire destiné à encourager la ressource à vue avec ou sans rémunération (intérêt), ouvert à toute personne physique répondant aux conditions usuelles d'ouverture de compte.

- **Les conditions d'ouverture de compte épargne :**

Le compte épargne est ouvert à toute personne physique selon les conditions mises par la banque.

- **La gestion du compte épargne :**

Lorsque le client se présente pour s'informer sur le produit épargne, le délégué Retail front office de lui présenter selon les conditions reprises dans la présente procédure.

A l'issue de cette présentation, le délégué front office fournit aux clients la liste des documents à présenter pour l'ouverture d'un compte épargne qui sont les suivants :

- Demande d'ouverture d'un compte épargne ;
- Copie de pièce d'identité en cours de validité ;

- Copie de la carte (séjour / résidence) et du passeport pour les personnes étrangères.
- Un extrait de naissance récent datant de moins de 12 mois.
- Certificat de résidence datant de moins de 3 mois.

Quand le client se présente une seconde fois munie de tous les documents requis, le délégué front office procède à l'exhaustivité de la régularité, et de la conformité des documents par rapport aux renseignements figurant sur la demande et le contrat d'ouverture de compte épargne.

Il existe trois types de comptes épargne qui sont les suivants :

- **L'épargne GHADEN** : c'est un compte qui donne droit à effectuer des retraits et des versements à tout moment, ce compte est destiné aux personnes physiques majeures de nationalité algérienne résidentes ou non résidentes. Le dépôt initial est de minimum 1000 dinars.
- **L'épargne RAFIKI** : c'est un compte dédié à toute personne physique mineure de moins de 18 ans, qui permet d'épargner pour les enfants en toute simplicité et en toute sécurité à un taux d'intérêt avantageux de 2.5% annuel. Il permet d'effectuer des retraits et des versements à tout moment avec l'autorisation du tuteur légal et le dépôt initial est de minimum 1000 DA.
- **L'épargne DAILY** : c'est un compte destiné à toute personne majeure dont les retraits et les versements s'effectuent à tout moment et en toute sécurité, le montant minimum à l'ouverture du compte est de 10.000 DA.

Le détenteur du compte Daily reçoit ses intérêts trimestriellement, ces intérêts sont très avantageux, ils peuvent aller jusqu'à 4.5% mais ils sont répartis par paliers selon les montants déposés par le propriétaire du comptes et qui sont les suivants :

- De [10.000DA- 1.000.000DA [, le taux d'intérêt est de : 1.5%
- De [1.000.000DA- 5.000.000DA [, le taux d'intérêt est de : 2.5%
- De [5.000.000DA- 20.000.000DA [, le taux d'intérêt est de : 3.5%
- A partir de 20.000.000DA, le taux d'intérêt sur le compte atteint les 4.5%.

Avant, le compte Daily n'ouvrait pas le droit à la carte bancaire, Mais récemment ils ont lancé le pack Daily+ qui autorise la détention des cartes classiques et golds.

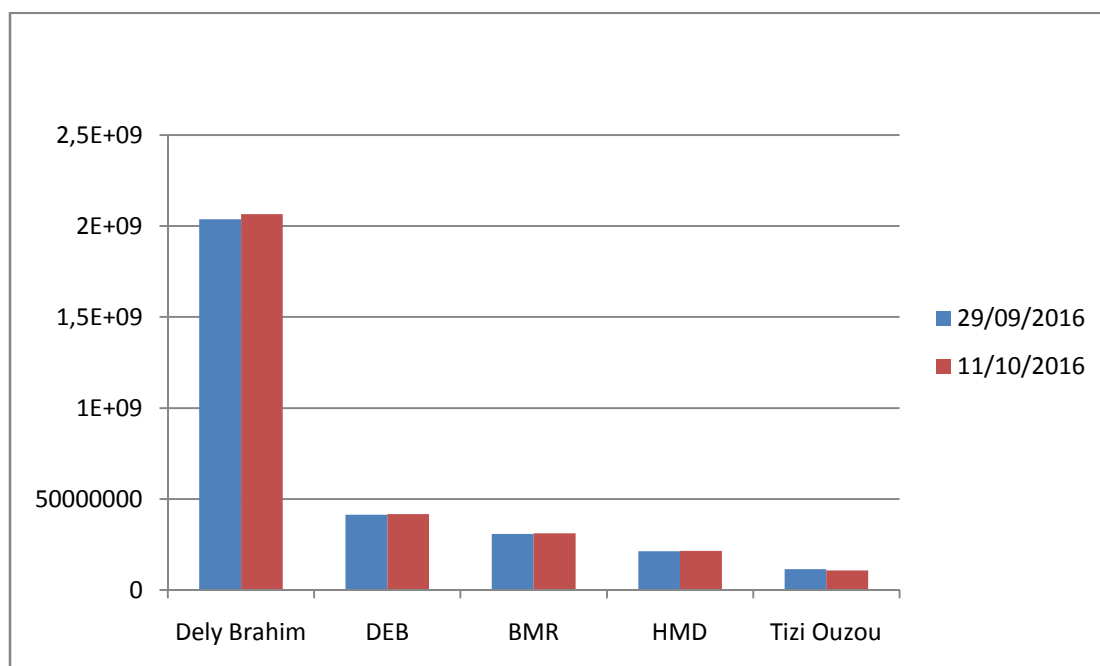
Le tableau suivant représente l'évolution des résultats du Compte DAILY :

Tableau n° 9 : L'évolution du compte Daily

Agence	Balance DZD au 29/09/2016	Balance DZD au 11/10/2016	Evolution
162 Dely Brahim	2 036 921 570	2 064 986 972	28 065 402
166 Dar El Beida	412 747 714	416 472 242	3 724 528
161 BMR	308 559 344	311 949 286	3 389 942
301 Hassi Messaoud	212 298 800	214 459 232	2 160 432
151 Tizi Ouzou	114 435 450	107 303 524	-7 131 926
Total centre 2	3 084 962 878	3 115 171 256	30 208 378

Source : données de la banque ABC

Graph n°9 : l'évolution du compte Daily au niveau des agences centre 2



Le graphique ci-dessus représente l'évolution du compte Daily au niveau des agences de la région ABC centre 2, dont on constate deux principales évolutions enregistrées au cours de l'année 2016 :

D'après les données, on remarque une évolution de la balance du compte daily dans la totalité des agences mise à part de l'agence ABC qui a marqué une baisse de 7 131 926 DZD équivalent à 23%. Cette baisse est expliquée par le fait que la plupart des détenteurs des comptes Daily sont les grands investisseurs qui activent dans le secteur du bâtiment, Mais après les mesures d'austérité menées par l'état, leurs projets ont été gelés, et comme ils étaient

obligés de finir leurs projets et les livrer dans la limite du temps, ils ont fait recours à leurs fonds propres et retirer les fonds déposés dans les comptes Daily, c'est pour cela que les ressources du compte Daily ont baissé.

Tableau n°10 :La part que détient Le compte Daily dans les ressources de Bank ABC Tizi Ouzou au 11/10/2016:

	Le montant
L'épargne Daily	107 303 524
Total des comptes épargne	125 113 696
Les ressources d'ABC T.O	415 384 118

Source : données de la banque ABC

Calcul du taux de l'épargne Daily dans les ressources de ABC T.O :

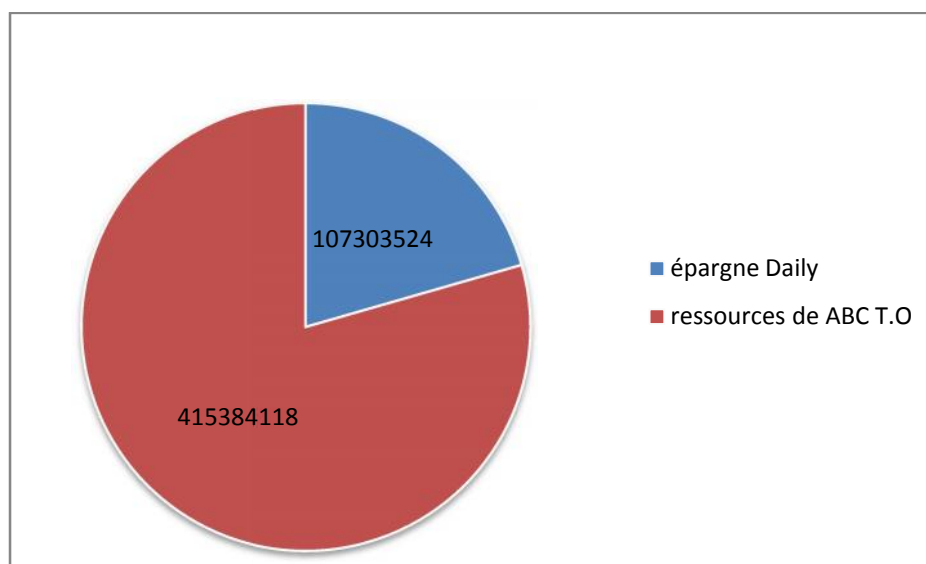
$$107303524 * 100 / 415384118 = 25.83\%$$

La part du total des comptes épargne dans les ressources de ABC T.O :

$$125113696 * 100 / 415384118 = 30.12\%$$

Les graphiques ci-dessous représentent les parts des comptes épargnes dans les ressources de la banque ABC T.O :

Graphe n°10 : la part du compte Daily dans les ressources de Bank ABC T.O

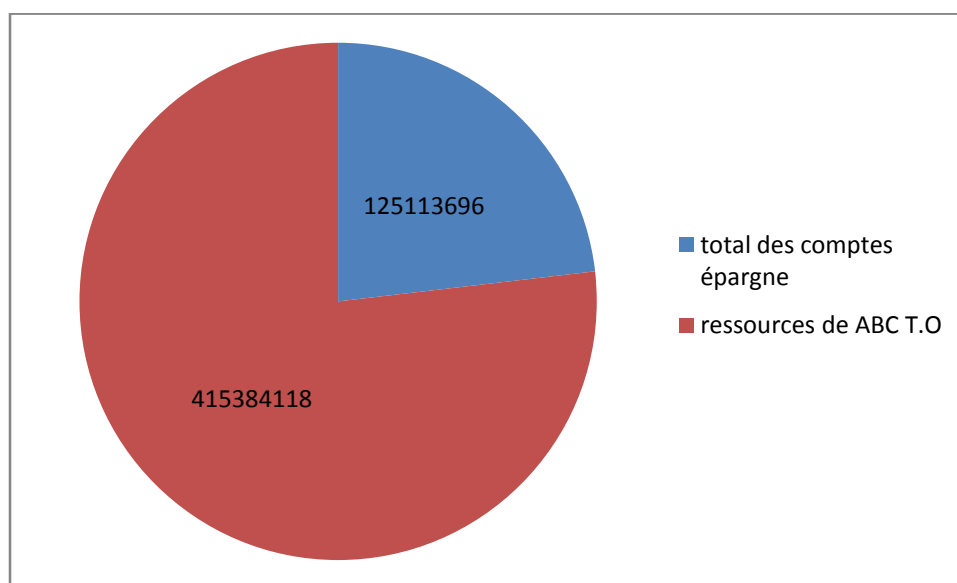


Source : établi à partir du tableau

Le secteur ci-dessus reflète la part du compte Daily dans la totalité des ressources de l'agence ABC Tizi Ouzou, on remarque que ce compte occupe (25.83%) des ressources de la

banque ABC, cette part est détenue grâce aux avantages que présentent ce compte dont le taux d'intérêt est de 4.5% ce qui a attiré plus de clientèle ainsi la nature des clients qui détiennent des comptes Daily sont des grands investisseurs donc ils déposent de grandes sommes pour atteindre le taux d'intérêt de 4.5%.

Graphique n°11 : La part des comptes épargne dans les ressources de Bank ABC T.O



Source : établi à partir du tableau

Les comptes épargne de l'agence ABC T.O détiennent 30.12% de ses ressources dont la majeure partie de ses comptes est détenue par le compte Daily.

2.7. Les crédits bancaires de Bank ABC

La banque ABC offre une grande gamme de produits de crédits pour pouvoir répondre aux besoins de leur clientèle, et met à leur disposition des professionnels qui leur renseignent et les orientent dans leurs choix et leur mettre en place des facilités susceptibles pour les convenir à court, moyen et long terme.

2.7.1. Les types de crédits

2.7.1.1. Les crédits d'investissement :

ce sont des crédits à moyen et long terme destinés à financer l'acquisition d'équipements dans le secteur de l'industrie ou autres.

2.7.1.2. Les crédits directs d'exploitation : les crédits d'accompagnement de trésorerie tels que le découvert, la facilité de caisse et le crédit de compagne. Ainsi que les crédits garantis tel que les avances sur factures, avances sur titres et l'escompte commercial.

2.7.1.3. Les crédits indirects d'exploitation : ce sont des crédits par signature tels que les cautions, l'aval, crédits documentaires et les obligations cautionnées douanes.

2.7.2. Les principaux crédits de la bank ABC :

2.7.2.1. HOUSING SOUKNA

Le produit SOUKNA est un prêt immobilier destiné au financement d'acquisition, auprès d'un particulier ou d'une promotion immobilière ; étatique ou privée, d'un bien immobilier fini à usage d'habitation.

Le produit SOUKNA est également destiné au financement des travaux d'aménagement intérieur d'un bien immeuble à usage d'habitation.

Il s'agit d'un crédit à moyen et long terme remboursable par mensualités.

- **Clientèle concernée :** La Banque accepte de financer, sur leur demande, les besoins des personnes physiques visées ci-après :

- Particulier de nationalité algérienne salarié résident ;
- Commerçant de nationalité algérienne résident ;
- Particulier de nationalité algérienne résident exerçant une profession libérale
- Particulier de nationalité algérienne salarié résidant à l'étranger (Résidence principale à l'étranger)

Tout demandeur de prêt immobilier peut bénéficier du concours d'un Co-emprunteur.

Le Co-emprunteur est défini comme étant le conjoint et les descendants.

- **Montage du dossier de crédit (FILE PROCESSING)**

Accueil et simulation par le Conseiller clientèle (Agence) :

- Présenter le produit SOUKNA ;
- Cerner les besoins du client ;
- Evaluation de l'éligibilité du client par l'établissement d'une simulation + scoring ;

Si scoring satisfaisant :

- Procéder à une simulation du crédit pour fixer le montant du crédit et des échéances.
- Remettre au client la liste des documents à fournir.

Constitution du dossier :

A la réception des documents requis reçus du client (**jour J**), le Conseiller clientèle accomplira les tâches suivantes :

- Vérifier la présence de l'ensemble des pièces exigibles ;
- Inviter le Client à compléter le dossier si ce dernier est incomplet ;
- Procéder à la saisie des informations du client sur **l'application Retail** ;
- Porter son avis sur la fiche de synthèse, la signer et présenter le dossier accompagné de la fiche de synthèse à son directeur ou directeur adjoint pour validation ;
- A réception du dossier et de la fiche de synthèse dûment complétée de l'avis du directeur ou son adjoint, le transmettre à la Direction Retail Banking;
- Conserver une copie du dossier.

• L'étude du dossier

A la réception du dossier, l'assistante enregistre le dossier et le remet immédiatement au Délégué de Vérification.

Le Délégué de vérification accomplit les tâches suivantes :

- Enumérer l'ensemble des documents exigibles ;
- Vérifier l'exactitude des données sur le client, ainsi que sur le bien à financer ;
- Scinder le dossier en deux (dossier juridique et dossier financier)
- Remettre le dossier juridique au juriste près de la DRB;
- Remettre le dossier financier au Crédit Retail accompagné de la fiche de Synthèse ;

• Analyse et décision

A la réception du dossier accomplir les tâches suivantes, le Délégué Crédit Retail:

- Contrôle le dossier financier;
- En cas de manquement, renvoie le dossier à l'agence accompagné d'un compte rendu ;

- Consulte la centrale des risques pour tout crédit dépassant DZD 2 Millions (cas de clientèle de non-salariés) ;
- Analyse la demande de crédit en appréciant les paramètres selon la catégorie du client :

Pour tous les clients :

- La nature de l'activité professionnelle ;
- Le niveau des revenus et la capacité financière ;
- La nature du bien à financer et sa valorisation par l'expert ;
- La quotité de financement;
- La qualité de fonctionnement du compte et des relations avec la Banque ;
- L'adéquation entre le prêt demandé et les garanties reçues ;

Pour les salariés :

- La nature de l'emploi ;
- Le statut (résident ou non résident) ;
- La stabilité de l'emploi ;
- L'ancienneté dans l'emploi ;

Pour les non salariés:

- L'ancienneté dans l'activité ;
- Le niveau du chiffre d'affaires réalisé et mouvement confié ;
- La situation fiscale et parafiscale ;
- La part des bénéfices alloués au titre de dividendes en vérifiant au moins le dernier certificat fiscal et revenus ;

Le produit SOUKNA comporte quatre types de crédits immobiliers :

- Le crédit sur « L'achat de terrain » ;
- Le crédit sur « l'acquisition d'un bien fini ou sur plan » ;
- Le crédit à « la construction » ;
- Le crédit « d'aménagement » ;

Pour le crédit d'aménagement, si le demandeur de crédit n'est pas propriétaire du logement il doit présenter à la banque une autorisation auprès du propriétaire.

Le montant du crédit peut y aller jusqu'à 5 millions de dinars algériens pour les aménagements et les rénovations. Et le montant accordé pour les acquisitions peut atteindre les 40 millions de dinars algériens.

La banque ABC a lancé un challenge de deux mois pour les meilleures ventes du produit SOUKNA entres le 10 Juin 2016 et le 10 Aout 2016

Tableau n°11 : Le challenge de vente du produit SOUKNA

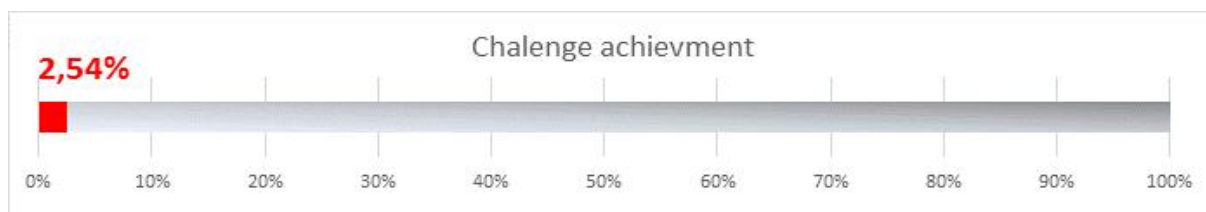
Aménagement	Acquisition & VSP supérieur ou égal à 10M DZD	Construction supérieur ou égal à 10M DZD	Acquisition et VSP inférieur à 10M DZD	Construction inférieur à 10M DZD	BFS	Top Up
3000 DZD par dossier	25.000DZD par dossier	25.000DZD par dossier	6.000DZD par dossier	6.000DZD par dossier	4.000 DZD par dossier	2.000DZD par dossier

Source : Données de la banque ABC

Le tableau ci-dessus représente les primes versées aux commerciaux pour chaque dossier débloqué durant les deux mois du challenge, mais, ces commerciaux ne seront récompensés qu'après avoir dépassé un total de déblocage de 7M DZD.

L'objectif total des déblocages à réaliser pour percevoir les primes est de 400 MDZD en deux mois.

L'avancement de la vente du produit SOUKNA dans son troisième jour du lancement est illustré ci-dessous :



Source : Données de la banque ABC

La banque a réalisé un taux d'avancement de 2.54% dans le troisième jour du lancement du challenge qui est équivalent à 10.16M DZD.

2.7.2.2. Le crédit SANAD

Le crédit SANAD est un financement à court ou moyen terme mis à la disposition des professions libérales, commerçants et artisans.

Il comprend l'achat des équipements et matériels roulants, l'acquisition ou l'aménagement d'un local à usage professionnel et le financement des besoins d'exploitation.

Le crédit Sanad santé : c'est un financement à moyen et court terme mis à la disposition des professionnels de la santé « médecins, pharmaciens, dentistes et laboratoires d'analyses médicales ».

Il comprend des équipements de santé, l'acquisition ou l'aménagement d'un local à usage professionnel et le financement des besoins d'exploitation.

2.7.2.3. Les opérations du commerce extérieur: la banque ABC a développé une grande expérience dans le domaine des opérations bancaires liées au commerce international bénéficiant ainsi d'une longue expérience dans le financement des importations et exportations à travers le monde entier.

L'agence ABC Tizi Ouzou a reçu l'agrément du commerce international en Mars 2016, ces opérations du commerce extérieur sont :

- **Le crédit documentaire :** qui est une technique de paiement utilisée dans le commerce international et par laquelle une banque (banque émettrice) s'engage à effectuer le paiement à un tiers (le bénéficiaire) ou sa banque (banque confirmatrice) contre la présentation des documents d'expédition conformes aux conditions du donneur d'ordre.

- **L'encaissement ou la remise documentaire :** c'est l'opération qui suit l'opération de transfert de la marchandise et qui consiste à la présentation des documents d'expédition accompagnés d'un ordre d'encaissement par la banque du tireur (banque remettante) via le canal bancaire auprès de la banque du tiré (banque chargée de l'encaissement) pour paiement ou pour acceptation ou pour acceptation et aval.

2.7.3. L'analyse des parts des crédits octroyés par bank ABC

2.7.3.1. La part des crédits octroyés par Bank ABC Tizi Ouzou dans le total des crédits octroyés par le groupe Bank ABC Algeria au 11/10/2016

Tableau n°12 : La part des crédits de l'agence ABC T.O dans le groupe ABC Algérie

Agence	Montant du crédit au 11/10/2016
Agence de Tizi Ouzou	60 468 000
Banque ABC	1 651 122 000

Source : données de la banque ABC

Le taux des crédits de l'agence ABC T.O par rapport au total des crédits accordés par l'ensemble des agences de ABC

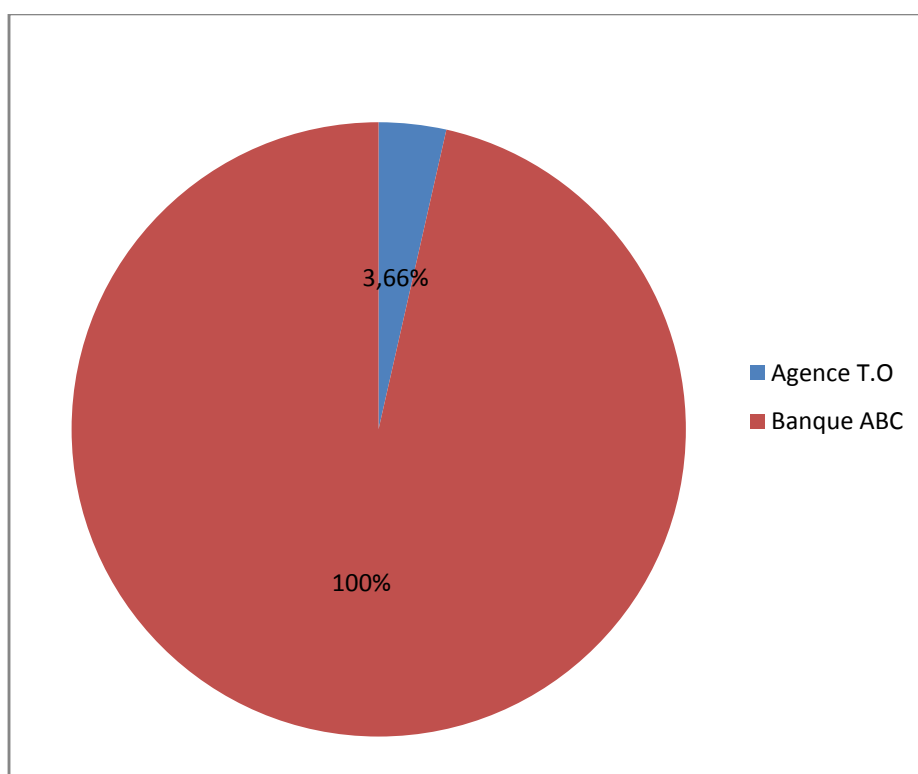
Les crédits accordés par le total des agences = 1 651 122 000 —————> 100%

Les crédits accordés par l'agence ABC T.O = 60 468 000 —————> X

Calcul du taux : $X = 60468000 * 100 / 1651122000$

X= 3.66%

Graphe n°12 : La part des crédits accordés par Bank ABC T.O dans le total des agences



Source : établi à partir du tableau

Les crédits accordés par l'agence ABC T.O ne représentent que 3.66% du total des crédits accordés par le groupe ABC Algérie. Parce que les autres agences ont octroyé des

crédits avec des montants beaucoup plus importants que le montant des crédits octroyés par l'agence ABC Tizi Ouzou à savoir :

L'agence de Mostaganem a la première place avec un montant de crédits équivalent à 270.000.000 DZD, suivie par l'agence de Sidi Bel Abbes avec un montant de crédits de 203.074.000DZD, ensuite l'agence de Bouira avec un montant de 174.000.000DZD, après l'agence Annaba avec 154.000.000DZD, et l'agence Chabani avec un montant de 86.000.000DZD, Après l'agence de HMD avec 84.200.000DZD et l'agence Oran 2 avec un montant de 80.000.000DZD et enfin vient l'agence de Tizi Ouzou avec 60 458 000DZD c'est ce qui explique la part des crédits octroyés par les autres agences du groupe ABC Algérie parce qu'elles ont octroyé d'importants montants beaucoup plus supérieurs au montant des crédits octroyés par l'agence de Tizi Ouzou.

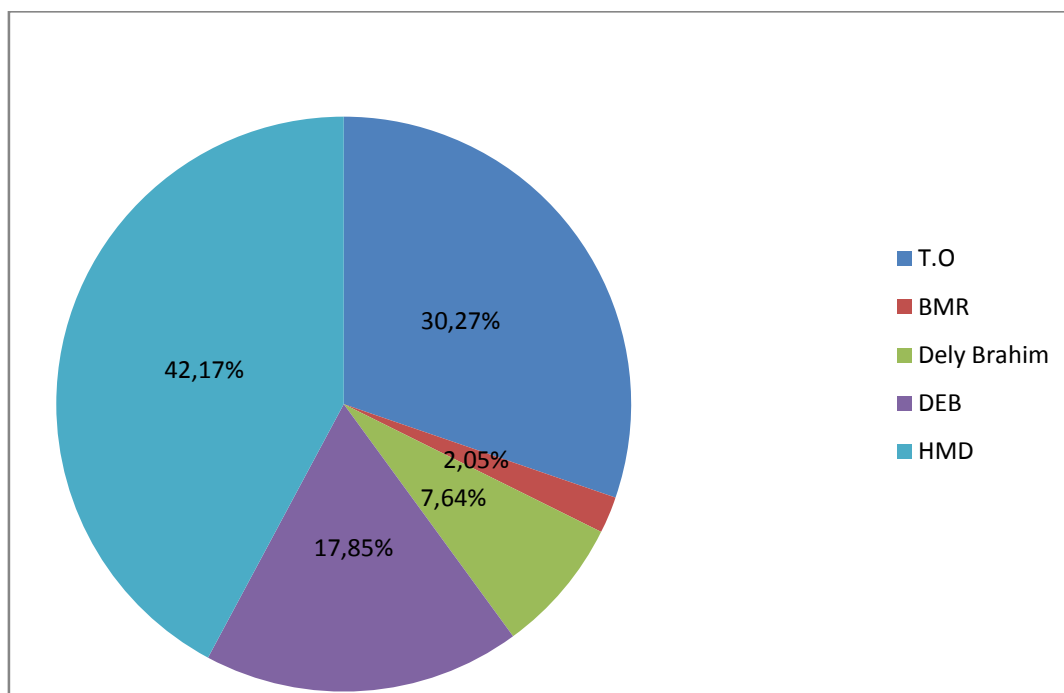
2.7.3.2. La part des crédits octroyés par l'agence Bank ABC T.O dans les crédits accordés dans la région centre 2 au 11/10/2016 :

Tableau n°13 : La part des crédits de Bank ABC T.O dans la région centre2

Agence	Montant des crédits accordés	taux dans la région
Tizi Ouzou	60458000	30.27%
BMR	4100000	2.05%
Dely Brahim	15260000	7.64%
DEB	35658000	17.85%
HMD	84220000	42.17%
Total	199706000	100%

Source : données de la banque ABC

Graphe n°13 : les crédits accordés par les agences de la région centre 2



Source : établi à partir du tableau

Dans la région ABC centre 2, l'agence ABC de Tizi Ouzou occupe la deuxième place après l'agence de Hassi Messaoud avec un taux de 30.27%, cette part élevée est due au raisonnement suivant :

Le degré de l'offre des produits bancaires diffère d'une région à une autre, chaque région dispose d'un type de produit qui marche le plus, malgré qu'au niveau d'Alger ils ciblent les grands clients tel que les grands importateurs, mais les agences situées au niveau d'Alger ont octroyé des crédits avec des montants bas , les résultats constatés au niveau des agences de la wilaya d'Alger sont expliqués par la nature de la maturité des crédits parce que ces agences leurs accordent des crédits a court terme comme des lignes de crédits, contrairement à l'agence ABC de Tizi Ouzou qui est une agence du centre du pays sa clientèle ciblée sont les salariés d'ailleurs ils ont signé des coventions avec l'UMMTO, l'ENIEM, la CAAR, la CNAS...ect. Pour accorder à leurs salariés des crédits avec des taux bonifiés ainsi que la plupart de ces clients demandent des crédits à la construction, à l'acquisition et à l'aménagement qui sont des crédits à long terme. C'est ce qui qualifie l'agence de Tizi Ouzou la mieux classée en matière de commercialisation de ce produit parce qu'elle n'a pas de grands investisseurs comme Alger, Oran, Sétif...Ect.

2.7.3.3. La part des crédits accordés par Bank ABC Tizi Ouzou Dans son actif au 11/10/2016 :

Tableau n°14 : la part des crédits accordés par ABC T.O dans ses emplois

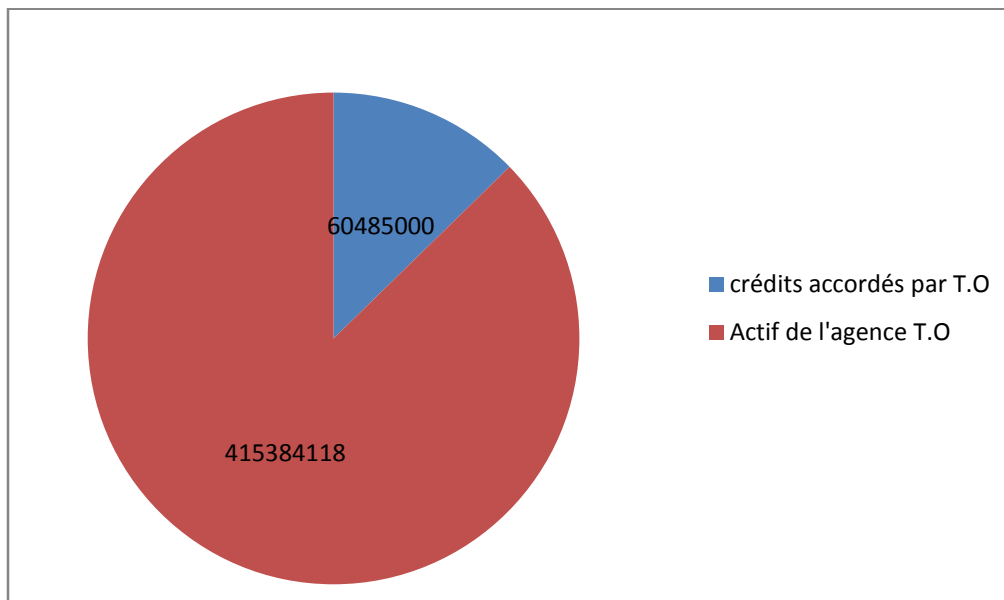
	Le montant au 11/10/2016
Crédits de T.O	60 458 000
Emplois de la banque de ABC T.O	415 384 118

Source : données de la banque ABC

Le taux que détiennent les crédits dans les emplois de l'agence ABC T.O est :

$$60458000 * 100 / 415384118 = 14.55\%$$

Graphe n°14 : la part des crédits dans les emplois de l'agence ABC T.O



Source : établi à partir du tableau

Les crédits occupent 14.55% des emplois de l'agence ABC Tizi Ouzou

Tableau n°15 : La part annuelle des emplois de l'agence ABC Tizi Ouzou dans l'actif de la banque ABC

Evolution/banque	30/10/2015	30/10/2016	Evolution annuelle	Taux d'évolution
Agence ABC T.O	273 148 716	290 558 326	34 819 220	6%
Total des agences	653475 9330	7114322646	579563316	100%

Source : données de la banque

L'évolution annuelle = emplois de l'année N – emplois de l'année (N-1)

Evolution annuelles = emplois au 30/10/2016 – emplois du 30/10/2015

Calcul du taux d'évolution

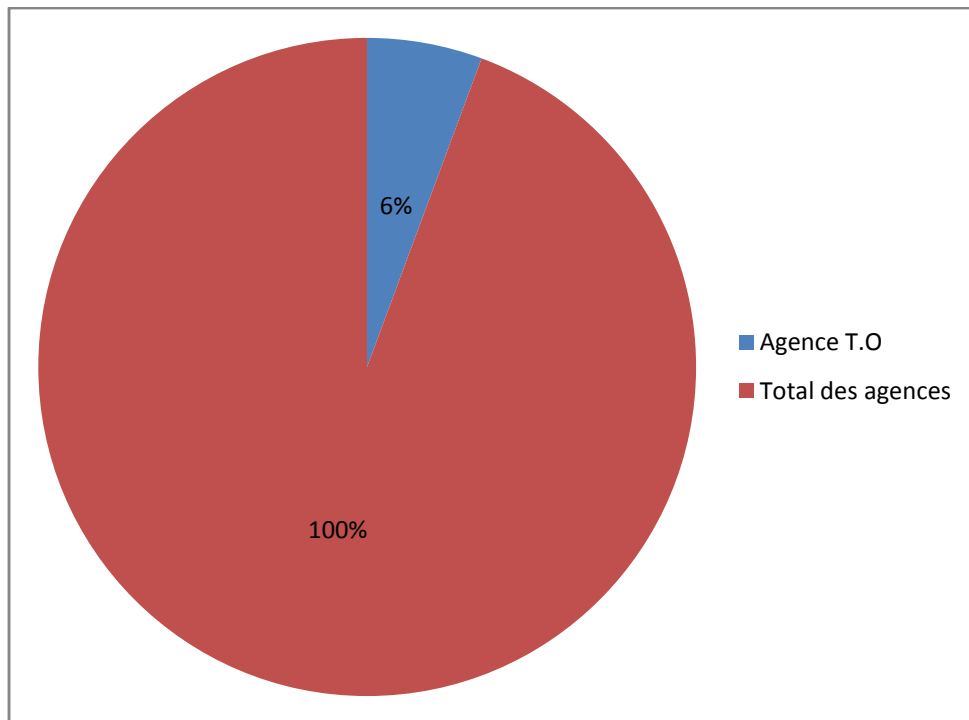
E A de l'agence T.O \longrightarrow X

E A du total des agences \longrightarrow 100%

Taux d'évolution de l'agence T.O = $(34\ 819\ 220 \times 100)/579563316$

Graphe n°15 : la part des emplois de l'agence Bank ABC T.O dans l'actif de Bank ABC

Algeria



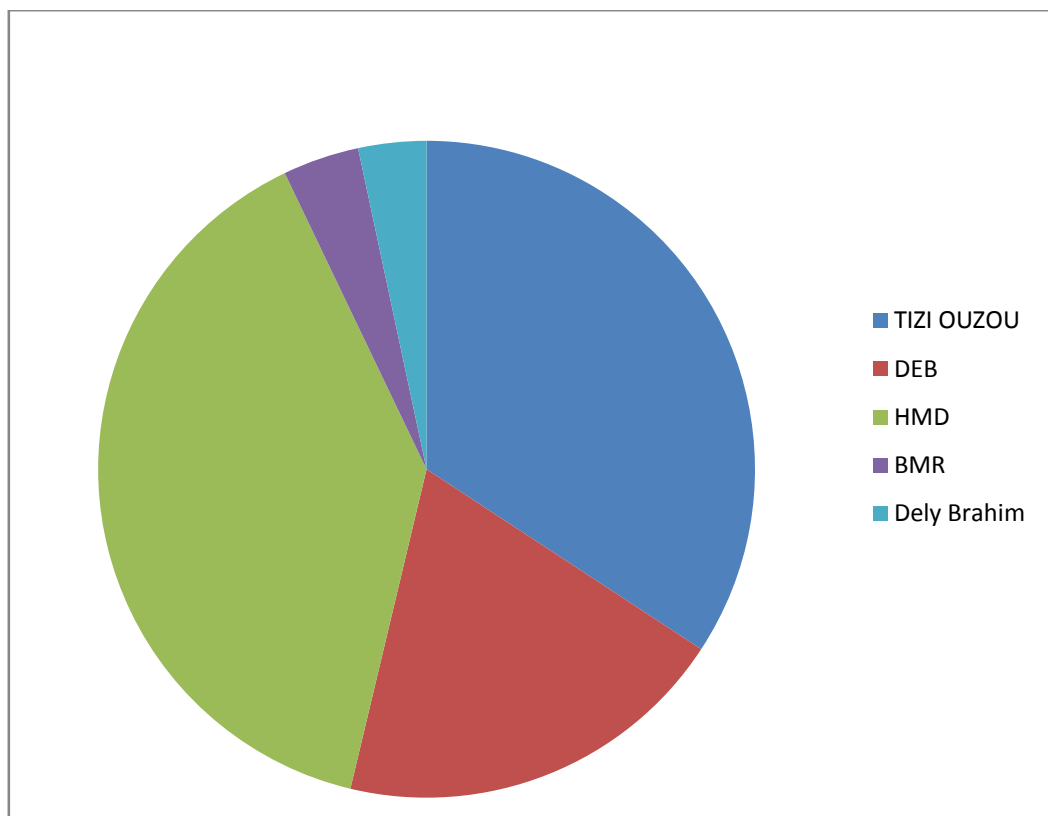
Source : établi à partir du tableau

Tableau n°16 : L'évolution de L'agence Bank ABC Tizi Ouzou dans les emplois de la région Centre 2

Agences de la région centre 2	30/10/2015	30/10/2016	L'évolution annuelle
Tizi Ouzou	273 148 716	290 558 326	34 819 220
DEB	90 193 706	110 028 348	19 834 642
HMD	213 876 528	253 726 432	39 849 904
BMR	2 312 002	6 137 652	3 825 650
Dely Brahim	91 530 426	94 939 450	3 409 024
Total	671 061 378	755 390 208	84 328 830

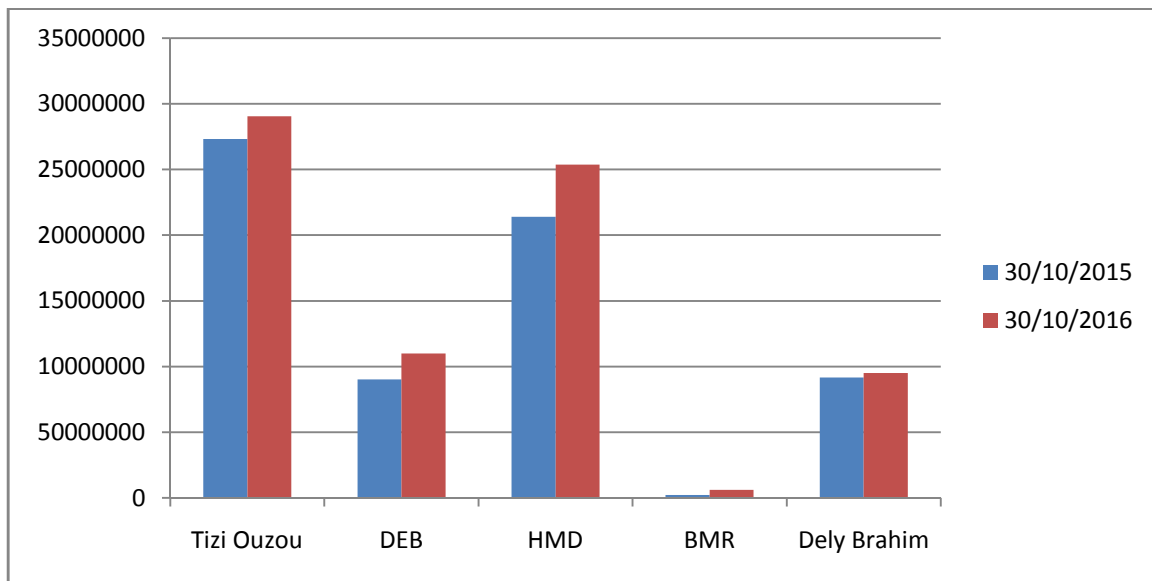
Source : données de la banque ABC

Graphes n°16 : la part des emplois de Bank ABC T.O dans la région centre 2



Source : établi à partir du tableau

Graphe n°17 : L'évolution annuelle des emplois des agences du centre 2



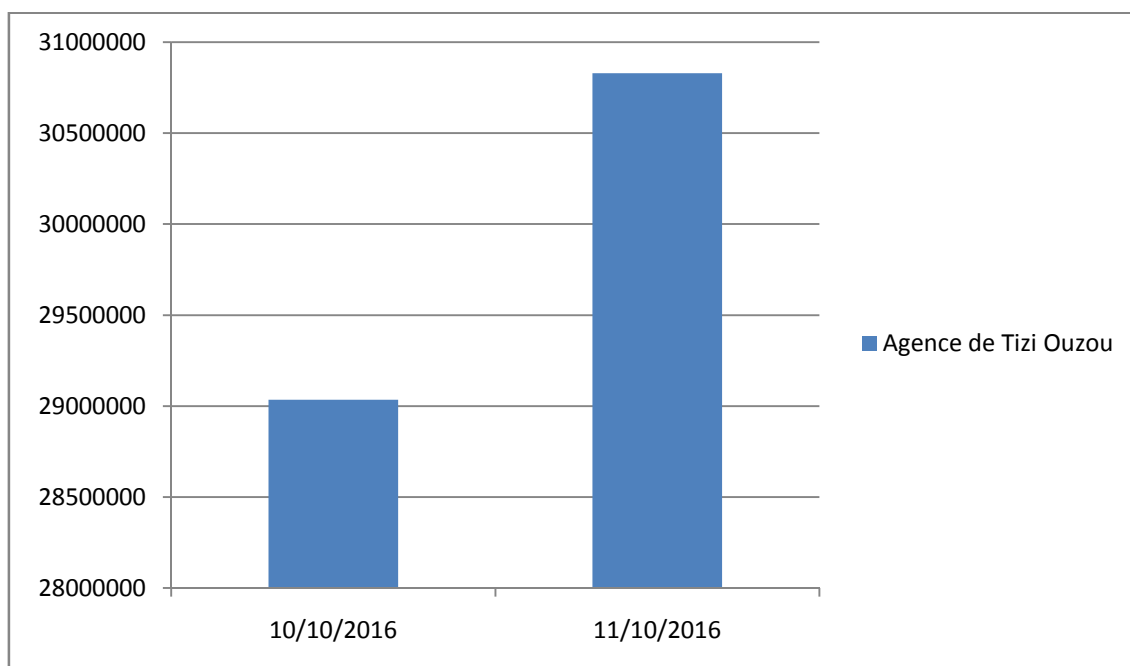
Source : établi à partir du tableau

Tableau n°17 :L'évolution journalière des emplois de Bank Tizi Ouzou dans l'actif de ABC :

Evolution/Banque	10/10/2016	11/10/2016	L'évolution journalière
Agence de T.O	290345964	308287366	17941402
Total des agences	7104769882	7112121122	7351240

Source : données de la banque ABC

Graphe n°18 : évolution journalière des emplois de l'agence Bank ABC T.O



Source : établi à partir du tableau

Comparaison entre les dépôts de la banque ABC T.O et ses crédits :

Pour les besoins de financement de la clientèle bancaire, le banquier fait recours aux dépôts de ses clients pour financer leurs crédits. Le banquier finance les crédits octroyés à partir des ressources collectées en épargne, donc les dépôts en épargne sont la principale source de l'octroie du crédit mais dans la limite de ne pas dépasser les 80% du montant total du compte épargne.

Le montant des crédits de l'agence ABC T.O est de 60.458.000 DZD

Le total des dépôts des comptes épargne de l'agence ABC T.O est de 125.113.696 DZD

Pour calculer la part des crédits accordés par la banque dans le total des comptes épargne :

$$125113696 = 100\%$$

$$60458000 = X$$

$$X = 60458000 * 100 / 125113696 = 48.32\%$$

Les crédits accordés par bank ABC Tizi Ouzou représentent 48.32% dans le total du comptes épargne, donc elles ne dépassent pas les normes.

Conclusion

Bank ABC garde sa dynamique de transformation pour offrir un meilleur service à ses clients et de meilleurs produits.

Bank ABC est performante, cette dernière se justifie par sa stratégie diversifiée et sa réactivité en vue de satisfaire sa clientèle tout en veillant scrupuleusement au respect de la réglementation et la conformité aux procédures et bonnes pratiques que l'éthique exige.

La banque offre plusieurs produits, elle a lancé sa promotion du produit « épargne » à travers le compte Daily grâce à son taux d'intérêt élevé dans le but de faire croître ses ressources qu'elle va utiliser à l'octroi des lignes de crédits.

Conclusion générale

L'objet de notre recherche consiste à étudier les différents types de produits bancaires de manière générale et les produits bancaires algériens spécifiquement ainsi que leur utilisation en matière de l'offre au niveau des banques et la nature de la clientèle.

L'analyse des produits bancaires réalisée tout au long de notre travail nous a permis d'aboutir à un ensemble de conclusions résumées par les considérations suivantes :

Il existe une multitudes de produits bancaires qui sont offerts et diffèrent d'une banque à une autre selon leurs caractéristiques, mais les deux principaux produits bancaires restent toujours traditionnels à savoir les dépôts et les crédits qui consistent le métier principal du banquier, et c'est à partir de ces deux principaux produits que les banques innove dans ce domaine en changeant une ou plusieurs caractéristiques qu'elles créent un produit nouveau, ces nouveaux produits viennent pour enrichir et compléter l'offre classique dans le but de satisfaction des exigences de la clientèle suite à l'évolution de leurs besoins et les besoins de l'économie aussi. A côté des dépôts et des crédits on trouve les moyens de paiements, ces derniers qui aident à réussir les transactions bancaires et qui sont indispensables pour les clients.

L'étude de la relation des produits bancaires avec l'économie réelle fait ressortir une corrélation avérée entre ces deux éléments. Nous relatons l'effet de ces produits à travers les mécanismes de la création monétaire et d'absorption de l'épargne sur la sphère économique.

Les banques sont au centre de l'activité économique. Dans un plan macro économique elles drainent une partie importante de l'épargne pour octroyer des crédits ce qui contribue au financement des différents projets d'investissement ce qui favorise la création d'emplois et la stimulation de la consommation mais laissant planer un risque d'inflation. C'est ce qui confirme notre deuxième hypothèse.

L'économie d'endettement est caractérisée par l'endettement bancaire, donc les entreprises ont recours essentiellement aux banques pour financer leurs projets ; et les banques elles même ont recours à la banque centrale pour se refinancer.

L'économie d'endettement est caractérisée par le financement indirect, car les banques jouent un rôle d'intermédiaire entre les agents excédentaires des ressources et les agents qui ont besoin de financement.

Cependant, si on prend le cas de l'Algérie en le comparant à cette définition, on constate que l'économie algérienne est une économie d'endettement vu que le financement de la plupart des projets de l'économie se fait par le secteur bancaires ainsi que les banques

Conclusion générale

publiques dans le cas d'une situation financière déficitaire, elles font recours à la banque centrale pour financer leurs déficits.

L'économie du marché veut dire que les agents qui ont des besoins de financement peuvent avoir leurs financements directement du marché c'est à dire des agents qui ont des excédents de ressources sans passer par l'intermédiaire d'une banque. C'est le cas de financement direct, mais les banques peuvent aussi intervenir sur le marché des capitaux pour leur propre compte ou pour le compte de leurs clients. En Algérie, les activités au niveau de la bourse d'Alger demeurent faibles par rapport à celles des pays du Maghreb, c'est ce qui explique l'inexistence de l'économie de marché en Algérie.

L'analyse de l'offre en matière de produits bancaires en Algérie révèle l'hégémonie des banques publiques.

La nature des produits proposés reste toujours classique c'est ce qui confirme notre première hypothèse.

Nous relevons toutefois une évolution favorable concernant la distribution des crédits et la collecte de l'épargne c'est ce qui explique l'évolution de la bancarisation en Algérie et la confiance des clients dans les institutions bancaires.

A côté des deux principaux produits qui demeurent classiques et traditionnels, l'Algérie a marqué une évolution de la monétique suite aux efforts importants en matière de communication et de modernisation des réseaux de distribution.

Enfin, dans notre cas pratique, nous avons constaté que l'introduction des banques privées aide à améliorer les produits et services et répond aux exigences d'une économie moderne. ABC banque fait partie du réseau des banques étrangères, suite à l'étude des différents produits qu'elle offre on dit qu'elle dispose d'une grande gamme de produits très diversifiés et innovés. Mais ses produits de base réside dans la collecte des dépôts de la clientèle pour les utiliser dans l'octroi des crédits c'est pour cela qu'on dit que « les dépôts font les crédits ».

Bibliographie

Liste des ouvrages :

A.Sardi, « Audit et contrôle interne bancaires », édition AFGES, 2002.

BEITONE A., CARZOLA A., DOLLO C. et DRAI A. M. (2007) : «Dictionnaire des sciences économiques», Edition Armand Colin, Paris.

BERRADA (Mohamed Azzedine) « les techniques de Banque de crédit et de commerce Extérieur », 5^{ème} édition, SECEA, Casablanca, 2007.

BOUNIED. (2002): «Quelques incidences bancaires et monétaires des systèmes de paiement électroniques», revue Economique, n°52.

Bouyakoub.F: « l'entreprise et le financement» : Ed CASBAH Alger.

Bruno MOSCHETTO & Jean ROUSSILLON : « La banque et ses fonctions » Ed PUF, collection Que sais-je.

Calvet H, « établissement de crédit : appréciation, évaluation et méthodologie de l'analyse financière », édition Economica, Paris, 1997.

Christian Descamps et Jacques Soichot, Economie et gestion de la banque, édition EMS, 2002.

Dominique Legeais, « sûretés et garanties du crédit », édition LGDJ, 9ème édition, 2013.

Doubi Bi Tra et Marcel J.jabert, « Banque, finance& bourse »,édition Harmattan,2011.

Dubernet M, « Gestion actif-passif et tarification des services bancaires », édition Economica, 1997.

Farhet.R « le droit bancaire » édition Librairie A.

GAVALDA et STOUFFLET, « effet de commerce, chèques, carte de paiement et de crédit », édition Litec, 4^{em} édition, 2001.

Greslier.H. « Aide mémoire banque », édition DUNOD, paris, 1979.

Henri-Pierre Maders et Jean-luc masselin, « Contrôle interne des risques »,édition EYROLLES,2006.

J.Bessis, « Gestion des risques et gestion actif-passif des banques », édition DALLOZ, 1995

Jean-luc siruguet, « Le contrôle comptable bancaire », 2007.

Jean-Marc Béguin et Arnaud Bernard, « L'essentiel des techniques bancaires », édition EYROLLES, 2008.

Joel Bessis, « Gestion des risques et gestion d'actif-passif des banques », édition Dalloz, 1995.

K.BENKRIMI, « crédit bancaire et économie financière », édition El Dar El Othmania, 2010.

LUC BERNET-ROLLANDE, Principe de technique bancaire, édition DUNOD, février 2003.

Michel ROUX, « Master Banque de détail », édition ESKA, 2010.

Patrick villieu, « Macroéconomie, l'investissement », édition La Découverte Paris, 2000.

Philippe Monnier, Sandrine Mahier-Lefrançois, Les techniques bancaires, édition Dunod, Paris, 2008.

Pierre Tronchon, « Risque majeurs, environnement et collectivité locales », édition 1991.

PUTMAN moyen de paiement et de crédit, édition PUF, 1^{er} édition, 1995.

Scialom, Laurance, Economie bancaire, édition la découverte & Syros, Paris, 1999, 2004.

Sophie Cudennec François, l'essentiel de l'économie monétaire et bancaire, édition élipse, 2012.

Sylvie DIATKINE, les fondements de la théorie bancaire, éditions Dunod, Paris, 2002.

Reuves et documents :

Bounie David et Soriano Sébastien, La monnaie électronique Principes, fonctionnement et organisation, Les Cahiers du numérique, 2003/1 Vol. 4.

Brenot Jacques, « Le produit » que sais-je, presse universitaire de France, édition Puf, 1993.

Jean-Claude Paillès, les système de paiement électronique sur internet Les Cahiers du numérique, 2003/1 Vol. 4.

Michel Aglietta et Laurence Scialom, les risque de la monnaie électronique, revue française de L'Économie politique n° 14, Altern. économiques, paris 2002/2 no 14.

Nouvelles technologies et évolution de la dialectique (contrôle/autonomie) dans le secteur des services, application au cas bancaire, revue de gestion des ressources humaines, N° 31-32-33, Mai-Octobre, 1999.

Paul Trescases, , carte bancaire et technologie : système CB, revue française de L'Économie politique n° 14 , Altern. économiques, paris 2002/2 no 14.

Xavier Ducreux, *Les Cahiers français* n° 277, juillet-septembre 1996, La Documentation française.

Thèses et mémoires :

Redjala Samir et Recham Lyes, mémoire de licence « le financement des opérations du commerce extérieur », 2011/2012.

Y.Madouche, mémoire magister« la problématique d'évaluation des risques de crédit par la banque en Algérie ».

Rachedi Mounia et Azouni Yamina, Mémoire de licence « les risques des crédits bancaires », 2002-2003.

SIDI-MAMMAR Lydia, Mémoire de magister, « Essai d'analyse de l'impact de la réforme du système de paiement sur l'utilisation des moyens de paiement scripturaux en Algérie »2010.

BELKADI Saliha, Mémoire de magister, « Les enjeux de bancassurance et les perspectives de son développement en Algérie », Université de Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou.

Lois et articles :

La loi n° 90-10 du 14 Avril 1990, relative à la monnaie et au crédit. Abrogée et remplacée par l'ordonnance n° 03-11 du 26 Aout 2003.

Sites internet :

WWW.comprendrelespaiements.com

WWW.fonctionnementdelalettredechange.com

WWW.memoireonline.com

WWW.revuebanque.com

WWW.WordPress.com

Table des matières

Introduction générale	01
------------------------------------	----

Chapitre introductif : généralités sur les produits bancaires

Historique de l'industrie bancaire	05
1. Les évolutions de la création des produits bancaire	06
2. Les spécificités des produits bancaires	06
3.1. Définition	06
3.2. Les caractéristiques des produits bancaires	07
3.2.1. Au niveau de l'offre	07
3.2.2. Au niveau de la demande	08

Chapitre 1 : typologie des produits bancaires en Algérie

Introduction	09
---------------------------	----

Section 1 : les produits bancaires de placement

1.1.Le compte individuel	10
1.2.Les comptes collectifs	10
1.1.1. Le compte joint	10
1.2.2. Le compte indivis	10
1.3.Les comptes pour les mineurs et les incapables	11
1.3.1. Le cas général	11
1.3.2. Le cas particulier des mineurs émancipés	11
1.4. Les comptes professionnels.....	12
1.5. Les dépôts à vue	12
1.5.1. Le compte chèque ou compte courant	12
1.5.2. Le compte d'épargne.....	13
1.5.3. Le compte devise.....	14
1.6. Les dépôts à terme	15
1.6.1. Le compte à terme	15
1.6.2. Les bons de caisse	15

Section2 : les produits bancaires de financement

2-1-Présentation générale des crédits bancaires	16
2-1-1-Définition du crédit.....	16
2-1-2-Le rôle du crédit	16
2-1-3- Critères de classement des crédits	17
2-1-3-1 Nature de la clientèle	17
2-1-3-2 La fonction du crédit.....	18
2-1-3-3 La durée du besoin financé	18
2-1-4 Le classement officiel des crédits en Algérie	18
2-1-4-1- Le financement de l'exploitation	19
a- Le crédit par caisse (trésorerie)	19
b- Les crédits spécifiques	20
c- les crédits par signature	23
2.1.4.2. Le financement des investissements	24
a- Le crédit à moyen terme	24
b- les crédits à long terme	25
2.1.4.3. Le financement du commerce extérieur.....	26
a- Le financement des importations	26
b- Le financement des exportations	26
2.1.4.4. Les crédits aux particuliers	27

2.2. Les risques de crédit bancaires	28
2.2.1. Définition du risque de crédit bancaire	28
2.2.2. La typologie de risque de crédit bancaire	29
2.2.2.1. Les deux situations du risque de crédit	30
a. Le risque de non remboursement	30
b. Le risque d'immobilisation	30
2.2.2.2. Les autres risques de crédits bancaires	31
a. Le risque particulier à un client ou à une opération	31
b. Le risque de taux	32
c. Le risque corporatif ou professionnel	32
d. Le risque général	33
e. Le risque d'insolvabilité	34
f. Le risque réglementaire	34
g. Le risque d'image commerciale	35
2.3. Les garanties liées aux crédits bancaires	35
2-3-1. Suretés personnelles	35
2.3.1.1. Le cautionnement	35
a. La caution simple	36
b. La caution solidaire	36
2.3.1.2. L'aval	36
2.3.2. Les suretés réelles	36
2.3.2.1. Le droit de rétention	36

2.3.2.2. Le nantissement.....	36
2.3.2.3. L'hypothèque	36
2.3.2.4. Les privilèges immobiliers spéciaux	37
2.3.2.5. Les autres garanties	37

Section3 : Les autres produits bancaires.

3-1-les moyens de paiements	37
3-1-1- Le chèque	37
3.1.1.1. Les chèques barrés et non endossables	38
3.1.1.2. Les chèques non barrés et endossable	38
3.1.2. Les effets de commerce	39
3.1.2.1. La lettre de change.....	39
a. La Provision	42
b. L'aval	42
c. L'endossement.....	42
3-1-2-2-Le billet a ordre.....	42
3-1-3-Virement et prélèvement	44
3-1-3-1-Les virements	44
3.1.3.2. Les prélèvements.....	44
3.1.4. La monnaie électronique	44
3-1-5-Les cartes bancaires	45
3.1.5.1. Les cartes de paiement	45

3.1.5.2. Les cartes de crédit	46
3.1.5.3. Les cartes de retrait.....	46
3.2. Les autres moyens de paiement	46
3.2.1. Les produits dérivés	46
3.2.1.1. Les swaps	47
3.2.1.2. Le contrat forward (contrat à terme)	48
3.2.1.3. Les options (warrant)	48
3.2.2. Les produits de banque assurance	49
Conclusion	51

Chapitre 2 : Les produits dans la sphère bancaire algérienne

Introduction	52
---------------------------	----

Section 1 : la relation des produits bancaires avec les agrégats de l'économie.

1.1. La relation Produits bancaires investissement.....	54
1.2. La relation produits bancaires inflation.....	55
1.3. La relation produits bancaires emploi.....	59
1.4. La relation produits bancaires consommation	60

Section2 : Les produits Dans La conjoncture Macroéconomique (Economie D'endettement / Economie De Marché)

2.1. Les produits bancaires dans une économie d'endettement	62
2.1.1. Définition	62
2.1.1.1L'hégémonie de la finance indirecte.....	63

2.1.1.2. Un mode de placement en faveur des produits d'épargne traditionnels	63
2.1.1.3. Une relation banque / client étroite	64
2.1.1.4. Des taux d'intérêt administrés et rigides	64
2.1.1.5. L'inflation à moyen terme.....	64
2.2. Les produits bancaires dans une économie de marché	64
2.2.1. l'intervention des banques sur les marchés financier	66
2.2.2. L'orientation de l'épargne vers les marchés de capitaux	66
2.2.3. Une nouvelle relation client / banque	66
2.2.4. Des taux d'intérêt flexibles	66

Section 3 : L'évolution des produits bancaires en Algérie

3.1. Les ressources collectées	69
3.2. Les crédits distribués	75
3.3. L'évolution de l'Activité Monétique Interbancaire et Personnalisation de chèquiers en Algérie Entre l'Année 2005 et 2013.....	82
3.1.1. Le développement de la monétique en Algérie	82
3.1.2. Les différents modes de paiement et leur sécurité	82
Conclusion	87

Chapitre 3 : les produits bancaires de la banque ABC Tizi Ouzou

Section1 : Présentation de la banque ABC

1.1. Définition.....	88
1.2. Historique	88
1.4. Missions d'ABC	89
1.4. Objectifs d'ABC	89
1.5. Organigramme général de la banque ABC Algérie	90

1.6. L'organigramme de l'agence ABC Tizi Ouzou	91
1.7. L'évolution des emplois et des ressources de la banque ABC Tizi Ouzou	92
Section 2 : la typologie des produits bancaires au sein de l'agence ABC T.O	
2.1. La monétique	92
2.1.1. La carte CIB.....	92
2.1.1.1. Les types de cartes.....	92
a. La carte CIB Classique	92
b. La carte CIB Gold.....	93
2.1.1.2. Les modalités de souscription à la carte CIB.....	93
2.1.1.3. L'utilisation de la carte CIB.....	95
2.1.1.4. Les avantages de la carte CIB	96
2.1.1.5. Les mesures de sécurités liées à l'utilisation de la carte CIB.....	96
2.2. Le GAB « Guichet automatique de billets »	98
2.2.1. Description du GAB	99
2.2.2. Approvisionnement du GAB.....	99
2.2.3. Vérification de l'encaisse du GAB.....	99
2.3. ABC BY SMS« service Quickly »	100
2.3.1. Définition	101
2.3.2. La Clientèle ciblée	101
2.3.3. Les Jours et les horaires d'envoi des sms.....	101
2.3.4. Contenu des messages.....	101
2.3.5. Prélèvement des commissions.....	101
2.4. ABC On-Line« Service Quickly »	102
2.4.1. Définition	102
2.4.2. Bénéficiaire du service ABC On-Line.....	102

2.4.3. Champ d'action d'ABC On-Line	102
2.4.4. Mode de règlement et prélèvement des frais d'abonnement	102
2.4.5. Gestion des demandes d'adhésion	103
2.4.6. Gestion des réclamations	103
2.4.7. La résiliation	103
2.5. Les Autres produits et services de la banque ABC	103
2.5.1. Le chèque de banque	104
2.5.2. Le chèque guichet	104
2.5.3. Le chéquier	104
2.5.4. Le coffre AMANA	104
2.6. Les placements et les comptes bancaires de ABC banque	104
2.6.1. Les placements	104
2.6.1.1. Le bon de caisse	104
2.6.1.2. Le dépôt à terme (DAT)	104
2.6.2. Les comptes bancaires	105
2.6.2.1. Le compte courant	105
2.6.2.2. Le compte chèque	105
2.6.2.3. Le compte devise.....	105
2.6.2.4. Le compte CEDAC.....	105
2.6.2.5. Le compte INR	105
2.6.2.6. Le compte épargne	105
2.6.2.7. Le compte joint	105
2.6.2.8. Le compte mineur.....	106
2.6.3. Le fonctionnement des comptes bancaires de la banque ABC	106
2.6.3.1. Les comptes Courants	106

2.6.3.2. Le Compte Epargne	107
2.7. Les crédits bancaires d'ABC	111
2.7.1. Les types de crédits.....	111
2.7.1.1. Les crédits d'investissement	111
2.7.1.2. Les crédits directs d'exploitation.....	111
2.7.1.3. Les crédits indirects d'exploitation	112
2.7.2. Les principaux crédits de la banque ABC	112
2.7.2.1. HOUSING SOUKNA	112
2.7.2.2. Le crédit SANAD.....	115
2.7.3. L'analyse des parts des crédits octroyés par la banque ABC.....	116
2.7.3.1. La part des crédits octroyés par l'agence ABC Tizi Ouzou dans le total des crédits octroyés par la banque ABC au 11/10/2016	116
2.7.3.2. La part des crédits octroyés par l'agence ABC T.O dans les crédits accordés dans la région centre 2 au 11/10/2016	118
2.7.3.3. La part des crédits accordés par l'agence de Tizi Ouzou Dans son actif au 11/10/2016	119
Conclusion	125
Conclusion générale	126

Liste des schémas

Graphe n°1 : La relation investissement et taux d'intérêt	54
Graphe n° 2 : Les ressources collectées par les banques en Algérie	70
Graphe n° 3 : La part des dépôts dans les banques publiques et privées	71
Graphe n°4 : Les parts des secteurs privés et publics dans les dépôts	73
Graphe n°5 : L'évolution de distribution des crédits.....	76
Graphe n°6 : Les parts des banques publiques et privées dans les crédits.....	76
Graphe n°7 : La distribution des crédits selon leurs maturités	79
Graphe n°8 : L'évolution des dépôts et des crédits.....	82
Graphe n°9 : l'évolution du compte Daily au niveau des agences centre 2	109
Graphe n°10 : la part du compte Daily dans les ressources de ABC T.O	110
Graphique n°11 : La part des comptes épargne dans les ressources de l'agence ABC T.O	111
Graphe n°12 : La part des crédits accordés par l'agence T.O dans le total des agences	117
Graphe n°13 : les crédits accordés par les agences de la région centre 2	118
Graphe n°14 : la part des crédits dans les emplois de l'agence ABC T.O	119
Graphe n°15 : la part des emplois de l'agence ABC T.O dans l'actif de ABC Algérie .	121
Graphe n°16 : la part des emplois de l'agence ABC T.O dans la région centre 2.....	122
Graphe n°17 : L'évolution annuelle des emplois des agences du centre 2.....	122
Graphe n°18 : évolution journalière des emplois de l'agence ABC T.O	123

Liste des tableaux

Tableau n° 1 : évolution des dépôts en Algérie par leur nature	69
Tableau n°2 : La répartition des dépôts par secteur	72
Tableau n°3 : la distribution des crédits des banques par secteur	75
Tableau n°4 : la distribution des crédits par maturité	78
Tableau n°5 : les créances détenues par les banques sur le trésor	81
Tableau n° 6 : L'évolution de l'Activité Monétique Interbancaire et Personnalisation de chéquiers en Algérie Entre l'Année 2008 et 2013	84
Tableau n°7 : les plafonds des montants des transactions avec la carte CIB	95
Tableau n°8 : classement des agences de ABC selon le nombre des cartes distribuées ...	96
Tableau n° 9 : L'évolution du compte Daily	109
Tableau n°10 : La part que détient Le compte Daily dans les ressources de l'agence ABC Tizi Ouzou au 11/10/2016	110
Tableau n°11 : Le challenge de vente du produit SOUKNA	111
Tableau n°12 : La part des crédits de ABC T.O dans la région centre2	116
Tableau n°13 : la part des crédits accordés par ABC T.O dans ses emplois	118
Tableau n°14 :L'évolution de L'agence ABC Tizi Ouzou dans les emplois de la région Centre 2	119
Tableau n°15 : La part annuelle des emplois de l'agence ABC Tizi Ouzou dans l'actif de la banque ABC	120
Tableau n°16 : L'évolution de L'agence ABC Tizi Ouzou dans les emplois de la région Centre 2	121
Tableau n°17 :L'évolution journalière des emplois de l'agence de Tizi Ouzou dans l'actif de ABC	123

Liste des schémas

Schéma n°1 : Le fonctionnement de la lettre de change	40
Schéma n°2 : les taux d'intérêts des swaps	47
Schéma n°3 : circulation de la monnaie dans l'économie	57
Schéma n° 4 : La relation des produits bancaires avec la consommation	61
Schéma n° 5 : Organigramme de l'agence ABC	99
Schéma n°6 : organigramme de ABC T.O	100